

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

2024-2028 ÉDITION RÉVISÉE 2024 – PLANIFICATION TERRITORIALE

Ensemble pour l'agriculture



Septembre 2024

MRC AVIGNON
473, boulevard Perron, suite 200
Maria (Québec) G0C 1Y0

Adopté le : 11 septembre 2024

Comité de rédaction de la MRC Avignon : Guillaume Allard
Marc-Anthony Barriault
Aude Buévoz
Samuelle Fugère Morin
Cindy Gagné
Laurent Nadeau
Nombre de rencontres : 4

Recherche et rédaction : Cindy Gagné, MRC Avignon

Révision linguistique : Marie-Ève Allard

Photo en page couverture : Michel R Allard

Comité de révision : Marc-Anthony Barriault, MRC Avignon
David Bourdages, MRC Avignon
Claude Fecteau, Fecteau Acébois
Cindy Gagné, MRC Avignon
Mélanie Guérette, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Bruno Lagacé, Ferme Bel Horizon
Gabriel Lambert-Rivest et Véronique Babin-Roussel, Union des producteurs agricoles Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Mathieu Lapointe, MRC Avignon
Johanne Michaud, Gaspésie Gourmande
Nombre de rencontres : 5

Avec la participation financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires, et de la MRC Avignon.



Table des matières



Photo : UPA GÎM

- 1. Mot du conseil de la MRC – p. 4
- 2. Mot du comité de rédaction – p. 5
- 3. Vision concertée en agriculture – p. 6
- 4. Fiche synthèse – p. 7



Photo : Maude Lagacé, Ferme Bel Horizon

- 5. Mise en contexte – p. 9



Photo : UPA GÎM

- 6. Portrait – p. 13



Photo : UPA GÎM

- 7. Diagnostic – p. 71



Photo : UPA GÎM

- 8. Plan d'action – p. 72



Photo : UPA GÎM

- 9. Conclusion – p. 77
- 10. Annexes – p. 78

1. Mot du conseil de la MRC Avignon



Mathieu Lapointe
Préfet de la MRC Avignon

C'est avec fierté que nous vous présentons le troisième plan de développement de la zone agricole de la MRC Avignon. Fruit de plus de 16 mois de travail, ce document se veut un témoin de notre volonté de mettre en valeur l'apport du secteur de l'agriculture au dynamisme socioéconomique de la MRC. Nous souhaitons ainsi réitérer notre intérêt à poursuivre nos actions afin d'assurer la pérennité des activités agricoles tout en favorisant la vitalité et l'occupation dynamique de notre territoire.

La MRC est riche de son territoire agricole, mais surtout des productrices et des producteurs qui l'exploitent et le valorisent. Ensemble pour l'agriculture : c'est la vision que nous nous sommes donnée pour ce plan que nous mettrons en action au cours des cinq prochaines années.

Pour y arriver, nous pouvons compter sur une équipe interdisciplinaire qualifiée et sur des partenaires motivés. Je joins ma voix à celle du conseil de la MRC pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.

Mathieu Lapointe



2. Mot du comité de rédaction

Les fonctions nourricières de l'agriculture approvisionnent la population avignonnaise 3 fois par jour, 365 fois par année. Face à l'importance cruciale de l'alimentation, il est impératif de reconnaître les défis majeurs auxquels sont confrontés les productrices et les producteurs agricoles.

Dans cette optique, dès les premiers instants du processus de révision de ce plan, le comité de rédaction s'est concentré sur un objectif bien précis : cibler des actions concrètes pour la réalisation de projets agricoles structurants sur l'ensemble du territoire. Nous vous invitons à découvrir notre vision et à prendre part aux 12 actions structurantes que nous avons définies. Une fiche synthèse a aussi été créée pour vous permettre de consulter en un coup d'œil les actions prévues dans les années à venir.

Le comité a effectué cette révision en observant la sphère agricole dans son ensemble, tout en tenant compte de chacune des parties qui la composent. La dimension humaine, au sens large, a occupé une place importante dans la démarche. C'est pourquoi nous vous proposons un plan de développement de la zone agricole inclusif, qui considère le processus de l'alimentation en entier, de la pratique agricole jusqu'à l'assiette. Chacun des maillons de cette séquence alimentaire est essentiel à la pérennité et au rayonnement de l'agriculture d'ici.

À travers la démarche, nous avons donné la parole aux partenaires agroalimentaires, à la population, aux équipes municipales ainsi qu'aux productrices et producteurs agricoles. Dans ce climat de collaboration, les actrices et les acteurs du secteur agricole ont été placés au cœur du processus de révision. Le comité de rédaction souhaite remercier toutes les personnes qui ont prêté main-forte et qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, aux travaux. Nous tenons tout particulièrement à remercier les productrices et les producteurs agricoles du territoire qui nous ont accordé une partie de leur précieux temps.

Considérons avec fierté notre agriculture : ce qu'elle est et ce qu'elle va devenir...

Et maintenant, bonne lecture!

Le comité de rédaction

3. Vision concertée en agriculture

Tirée de la planification stratégique 2023-2027, la vision organisationnelle et territoriale de la MRC Avignon est la suivante :

L'équipe et le conseil de la MRC Avignon s'appuient sur une approche **transversale** et **coopérative** afin de cultiver l'excellence dans **l'accompagnement et le soutien personnalisés aux organismes, aux entreprises et aux municipalités du territoire**. La **proactivité** de la MRC dans la **mobilisation des communautés** contribue au déploiement d'initiatives rassembleuses ayant des retombées **positives, durables et respectueuses de son milieu**. Son **leadership vivant et créatif** permet de développer la **notoriété** et le **rayonnement** de l'organisation, mais aussi le **sentiment d'appartenance** des groupes et des communautés diversifiés qui composent sa population locale et des personnes qui choisissent de s'établir dans Avignon.

Selon cette vision organisationnelle et après l'analyse des résultats obtenus dans le cadre du processus de consultation (annexe 10.4 Consultations), une vision concertée révisée a été retenue.

Dans un horizon de 20 ans...

Ensemble pour l'agriculture

La MRC Avignon est caractérisée par une agriculture **durable, valorisée, créatrice de richesses et résiliente**.

L'agriculture, **soutenue** par la communauté, est source de **fierté** pour l'ensemble du territoire.

Cette vision a guidé l'élaboration du plan d'action (voir la section 8.), qui orientera les décisions de la MRC Avignon dans les années à venir.

4. Fiche synthèse du plan d'action ENSEMBLE POUR L'AGRICULTURE

La révision du plan d'action de la zone agricole (PDZA) en quelques mots

- 3^e mouture du PDZA de la MRC Avignon
- Vision concertée : Avignon est caractérisée par une **agriculture durable, valorisée, créatrice de richesses et résiliente. L'agriculture, soutenue par la communauté, y est source de fierté pour l'ensemble du territoire.**
- 5 consultations ont permis de prendre le pouls de 53 % des entreprises agricoles

Portrait d'un territoire immense

- Population : 13 415 personnes réparties dans 11 municipalités, 2 territoires non organisés et 2 communautés mi'gmaq
- Dimensions du territoire : 348 700 ha

L'agriculture dans Avignon, en 2023, c'est...

Une zone agricole :

- Superficie de 31 560 ha (9 % du territoire)
- 46 % en milieu agricole dynamique
- 66 % occupée par la forêt
- Hausse régionale de 90 exploitations agricoles en activités à l'extérieur de la zone agricole depuis 2010

Des productrices et des producteurs agricoles :

- Âge moyen de 54 ans
- Notion d'entrepreneuriat hybride bien implantée
- Présence d'une relève dynamique : 14 membres de l'ARAGÎM

Des entreprises agricoles :

- 59 entreprises agricoles pour 9 695 297 \$ de revenus agricoles bruts
- 44 % des entreprises agricoles en production animale et 8 entreprises agricoles en production biologique
- Productions diversifiées : ovine, maraîchère, apicole, en vergers, sapins de Noël, fleurs comestibles, houblon, camerises, etc.
- 3 activités agricoles principales :
 - Production laitière : 9 entreprises et 3 154 372 \$ de revenus agricoles bruts
 - Acériculture : 8 entreprises, 2 780 181 \$ de revenus agricoles bruts et 185 580 entailles exploitées
 - En 2022, moyenne de 22 000 entailles/exploitation en GÎM et de 7 853 entailles/exploitation au Québec
 - Bovins de boucherie : 11 entreprises et 1 155 896 \$ de revenus agricoles bruts
- Synergie bien campée des initiatives en autonomie alimentaire et des entreprises agricoles

La production laitière,
l'acériculture et les bovins de
boucherie sont les 3 principales
productions



Photos : Vaches : UPA GÎM
Érablière : MAPAQ

Objectifs	N°	Actions
Axe 1: Favoriser la viabilité et la vitalité du secteur agricole		
Mieux connaître le potentiel des terres agricoles et en optimiser l'utilisation dynamique	1	Recenser les occasions de développement et les faire connaître aux promoteur·trices et aux acteur·trices concernés
	2	Participer à la mise en place de moyens favorisant l'utilisation des terres agricoles non cultivées
Soutenir l'établissement de projets agroalimentaires	3	Mettre en place un pôle bioalimentaire et le promouvoir
Favoriser la pérennité des entreprises agricoles actuelles et futures	4	Soutenir et stimuler l'émergence d'initiatives agricoles augmentant la productivité et le rendement
Favoriser une mise en marché de proximité diversifiée des produits agroalimentaires	5	Mobiliser le milieu pour optimiser le déploiement d'un projet de marché public mobile
	6	Intégrer des éléments d'achat local dans la politique de développement durable de la MRC
	7	Inviter les partenaires agricoles et municipaux à se doter d'une politique d'approvisionnement en aliments locaux
Axe 2 : Valoriser et faire rayonner le secteur agroalimentaire		
Favoriser le rapprochement des sphères citoyenne, municipale et agricole	8	Encourager et soutenir l'organisation d'événements ponctuels de découverte et de réseautage
	9	Accompagner les municipalités, notamment en leur proposant des outils pour le soutien et le développement des entreprises agricoles
Susciter l'intérêt et augmenter la mobilisation citoyenne en faveur de l'agriculture	10	Sensibiliser la population à l'agriculture et à ses activités
Axe 3 : Soutenir et accompagner les entreprises agricoles		
Poursuivre l'accompagnement des entreprises agricoles dans les différentes étapes de leur développement	11	Promouvoir l'offre de services de la MRC auprès de la clientèle agricole et des intervenant·es
Assurer le déploiement du plan d'action du PDZA révisé	12	Mettre en œuvre les mécanismes de suivi déterminés

5. Mise en contexte

5.1. Mission et cadre de planification

La MRC Avignon est une entité de concertation régionale. Son rôle consiste à dynamiser le développement et l'aménagement de son territoire au bénéfice de ses municipalités, de ses organisations et de sa population. Puisque plusieurs échelles de planification existent à l'intérieur de la MRC Avignon, le présent document s'intègre dans une structuration réfléchie de ses différentes planifications locales. La présente planification se situe dans le contexte d'une structuration réfléchie des planifications locales. À l'intérieur même de la MRC Avignon cohabitent différentes échelles de planification.

Échelle territoriale

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC constitue « le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire ». Il permet de « coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires » et fait « ressortir une vision régionale du développement durable » (MAMH, 2023). Le SAD est teinté de la vision à long terme du territoire des personnes élues et de la population de la MRC.

Le SAD s'arrime avec la volonté ou les objectifs du conseil de la MRC et avec le contexte territorial changeant par l'entremise de la planification stratégique territoriale (PST). Cette dernière définit comment l'organisation de la MRC peut tendre vers l'atteinte de la vision à long terme. Pour ce faire, elle détermine des objectifs de développement territorial et organisationnel pour une période de quatre ans.

Ces deux planifications territoriales sont transversales. Elles touchent donc l'ensemble de l'équipe et du conseil de la MRC ainsi que des secteurs de planification.

Échelle départementale

Les priorités de la PST se structurent en stratégies et en plans d'action établis par la MRC ou guidés par des orientations ou des obligations gouvernementales. Ces stratégies et ces plans d'action sont portés par les départements de la MRC.

Échelle sectorielle

Des planifications découlant des stratégies départementales précisent la position et les actions de la MRC pour des secteurs prioritaires. Ces plans sont nécessaires pour encadrer la manière d'aborder les enjeux de certains créneaux.

Les planifications stratégiques départementales et sectorielles se déclinent aussi en plans d'action et en plans de suivis internes.

Le schéma ci-dessous décrit la structure actuelle du cadre de ces planifications de planification.

Structure du cadre des planifications en 2023

Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

- Mis en place en 1987
- Révision en cours de 2021 à 2025

Planification stratégique territoriale (PST)

- 1e PST pour la période 2019-2023
- 2023 -2027 adoptée en septembre 2023

Stratégie de diversification et de développement économique (SDDÉ)

- 2023-2027 en cours d'élaboration

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

- adopté en 2017
- en révision en 2023

Stratégie de développement touristique Baie-des-Chaleurs (SDBDC) 2023-2027

- 1e planification lancée en mars 2023

Plan d'intervention et d'attribution des ressources (PIAR) - Accès Entreprise Québec

- en vigueur depuis 2021
- PIAR 2023-2024 adopté en mai 2023

Plan de communauté 2021-2022

- adopté en 2021

Politique culturelle

- adoptée en 2022

Plan d'action en alimentation de proximité

- plan d'action annuel

Politique des familles et des personnes âgées

- adoptée en 2022

Plan de prévention de la criminalité

- adopté en 2022

Politique de développement durable

- en cours d'élaboration

Politique de développement social

- en cours d'élaboration

Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

- adopté en 2023

Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

- adopté en 2018

Schéma de couverture de risques en incendie (SCR)

- adopté en 2014
- en cours de révision

Protocole d'intervention d'urgence en milieux isolés (SUMI)

- adopté en 2018

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2029

- adopté en 2023

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) 2022-2032

- en cours de validation

Plan de communication 2023-2025

Rapport sur l'attractivité des milieux de vie

- 2020

Stratégie d'attractivité et marketing territorial

- 2020

5.2. Bilan de la planification antérieure

Qu'est-ce qu'un plan de développement de la zone agricole?

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification qui répond aux objectifs suivants :

- assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- atténuer les pressions de l'urbanisation;
- favoriser la vitalité et l'occupation du territoire.

Le PDZA est élaboré par une MRC en concertation avec les différents milieux (municipal, agricole, économique, service-conseil, etc.) présents sur le territoire ciblé (MAPAQ, 2011). Dans Avignon, un tout premier PDZA a vu le jour en août 2015, puis une version subséquente a été adoptée en octobre 2017 par le conseil de la MRC. Le présent document est donc la troisième édition du PDZA.

Bilan des actions du PDZA

De 2017 à 2022, le PDZA de la MRC Avignon a généré plusieurs retombées positives dans le milieu agricole : la bonne collaboration entre les différents partenaires, le déploiement d'actions bien structurées, la valorisation du secteur agricole (ex. : capsules et activités), la mobilisation par et pour la relève agricole ainsi que l'embauche de deux ressources spécialisées en agriculture et en alimentation au sein de l'équipe de la MRC. Des freins ont aussi été constatés : la surcharge des différents intervenants et intervenantes (notamment en contexte de pandémie de COVID-19), le manque d'information sur les terres agricoles en friche, le non-achèvement des travaux d'identification des potentiels agricoles ainsi que la difficulté de regrouper toutes les stratégies sous un seul et même plan de communication. En somme, le bilan dressé est positif.

Définition

Producteur ou productrice agricole : Personne engagée dans la production d'un produit agricole destiné à la mise en marché, qui génère une valeur de 5 000 \$ et plus de revenus agricoles annuels.

5.3. Démarche de révision du PDZA

Chaque MRC doit déterminer le moment opportun pour amorcer le processus de révision de son PDZA. Les objectifs de cette démarche sont de mettre à jour le contenu du plan, d'assurer sa cohérence avec les nouvelles réalités ainsi que de maintenir la continuité par rapport à la démarche initiale (MAPAQ, 2019). Dans la MRC Avignon, la révision du PDZA a débuté en février 2023 et s'est structurée en cinq grandes étapes :

- 1 Démarrage – Février à avril 2023**
Lancement de la démarche de révision du PDZA – Création du comité de révision et tenue de la première rencontre – Présentation de la démarche aux partenaires – Création de la version finale du bilan 2017-2022 de la mise en œuvre du PDZA – Révision des priorités municipales
- 2 Portrait, diagnostic et vision concertée – Avril à décembre 2023**
Révision du portrait, de la vision et du diagnostic – Entrevues avec les partenaires – Consultations 1, 2 et 5
- 3 Plan d'action – Décembre 2023 à avril 2024**
Consultations 3 et 4 – Révision du plan d'action – Révision linguistique
- 4 Partage et lancement – Mai à octobre 2024**
Graphisme – Version finale du PDZA – Présentation au conseil de la MRC et adoption – Lancement
- 5 Mise en œuvre du PDZA révisé – À partir de septembre 2024**
Création et mise en œuvre du plan d'action bisannuel 2024-2025 – Maintien de la concertation – Animation du comité de suivi du PDZA révisé

Consultations

Les **fiches résumées** des consultations sont présentées à la section 10.4 Consultations.

6. Portrait



Les différentes sections du portrait peuvent être comparées à une photographie prise en 2023, décrivant les données, les réalités et les enjeux spécifiques à cette année. Puisque ces éléments peuvent grandement varier d'une année à l'autre, toute extrapolation des informations à une année ultérieure à 2023 doit être faite avec prudence. Le texte rédigé au présent concerne ainsi les données de 2023, et le lecteur ou la lectrice doit considérer cela tout au long de la consultation de cette section.

6.1. Portrait physique du territoire

Plongeon dans une MRC de l'immensité

La région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (GÎM) est la plus à l'est du Québec. Elle est « là où la terre prend fin » dans le golfe, selon le sens du mot mi'gmaq Gespeg, qui est à l'origine du toponyme Gaspésie. La péninsule couvre un immense territoire de 20 271 kilomètres carrés, où les municipalités suivent le tracé du littoral. La MRC Avignon et la MRC de Bonaventure, à l'est, forment la région touristique de la Baie-des-Chaleurs. Au nord se trouve la MRC de La Matapédia; à l'ouest, la MRC de La Mitis; au sud, la frontière avec le Nouveau-Brunswick, qui suit les méandres de la rivière Ristigouche. La superficie de la MRC Avignon est de 3 487 kilomètres carrés. On y dénombre 11 municipalités, 2 territoires non organisés ainsi que 2 communautés mi'gmaq, Gesgapegiag et Listuguj (figure 1).

Le territoire avignonnais se découpe en trois secteurs distincts : Matapédia-et-les-Plateaux, Avignon Centre et Avignon Est. L'ouest de la MRC Avignon a un fort caractère rural et se positionne à plus de 300 mètres d'altitude. Les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, de Saint-François-d'Assise, de Saint-Alexis-de-Matapédia et de Saint-André-de-Restigouche constituent les Plateaux. Avec Matapédia, leur porte d'accès, elles forment le **secteur Matapédia-et-les-Plateaux**. Ces cinq municipalités, les plus à l'ouest de la MRC Avignon, ont les plus petites populations.

Les municipalités de Ristigouche-Sud-Est, de Pointe-à-la-Croix et d'Escuminac composent **Avignon Centre**, un secteur plutôt forestier qui se distingue par une grande proximité avec des communautés anglophones. Le boulevard Interprovincial marque la frontière entre Listuguj et Pointe-à-la-Croix, puis mène au pont qui débouche à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Ainsi, si la vaste majorité de la population avignonnaise est francophone (88,3 %), on remarque une concentration anglophone au centre d'Avignon (Statistique Canada, 2023). Les municipalités où se trouvent le plus de personnes dont la langue maternelle est l'anglais sont Escuminac (23,5 %), Ristigouche-Sud-Est (20,6 %) et Pointe-à-la-Croix (14,6 %).

Pour sa part, **Avignon Est** constitue le secteur le plus peuplé de la MRC : près des deux tiers de la population y habitent. C'est à Nouvelle que le plus grand gain de population de la MRC a été observé entre 2016 et 2021. Carleton-sur-Mer est la ville avec la plus grande population, et Maria est la municipalité où les revenus sont les plus élevés.

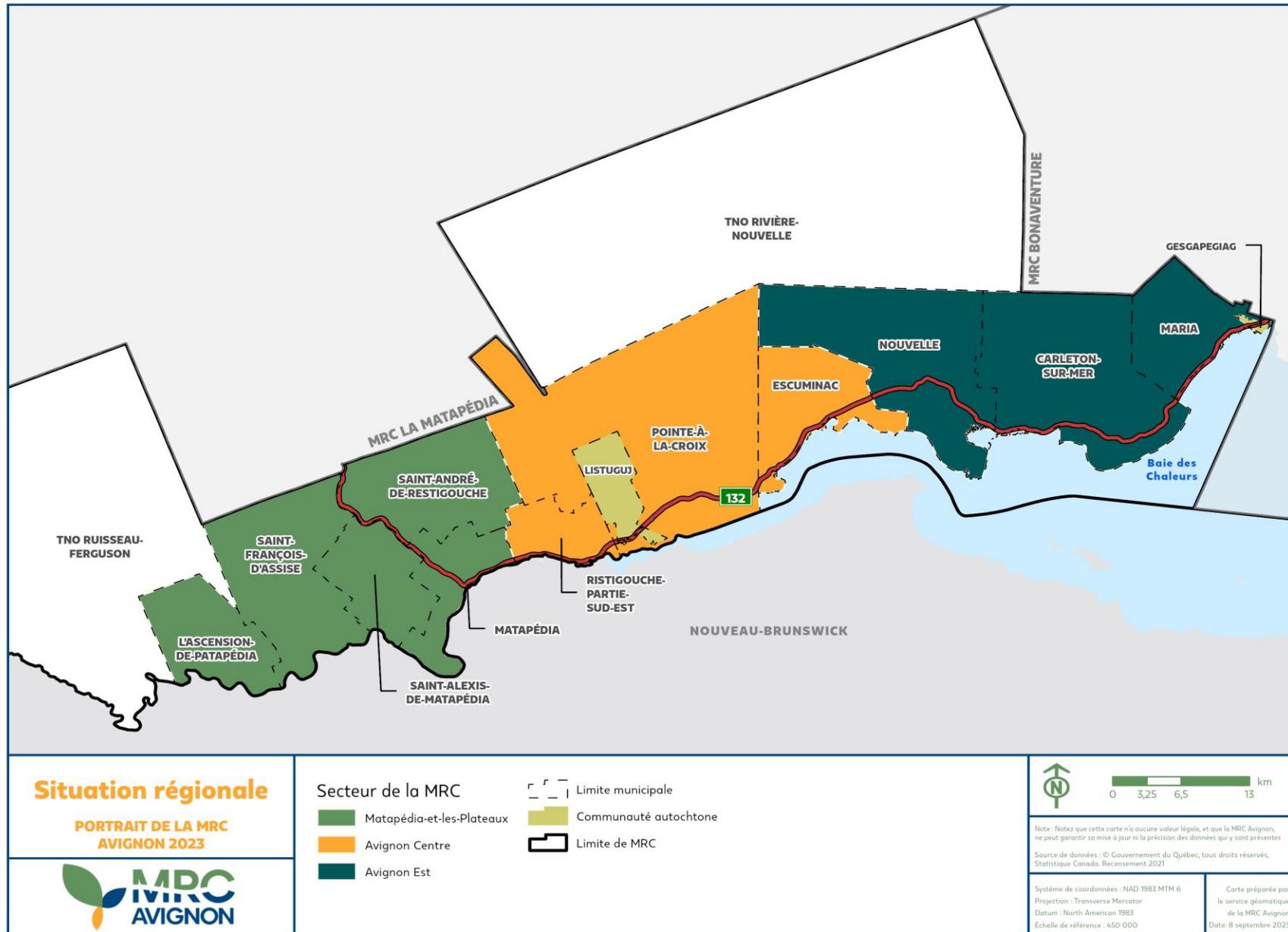


Figure 1
 Carte des limites des 3 secteurs, des 11 municipalités, des 2 communautés mi'gmaq et du tronçon routier principal qui composent la MRC Avignon

En 2021, Avignon compte 13 415 occupantes et occupants. Sa densité est de 3,8 personnes par kilomètre carré, mais une vaste partie de la MRC est inhabitée. La plus grande concentration d'établissements se trouve à Carleton-sur-Mer, où l'on dénombre 4 081 habitantes et habitants (Statistique Canada, 2023). Dans Avignon, comme dans toute la Gaspésie, règnent distance et dispersion : bienvenue sur un territoire immense.

Dans l'ensemble du Québec, en 2021, le taux de chômage se situe à 7,7 % chez les hommes et à 7,4 % chez les femmes. Le taux d'activité, qui correspond à la tranche de la population de 15 ans et plus qui est considérée comme occupée (chômage, études, emplois), est de 60,9 % pour les hommes et de 60,5 % pour les femmes. Dans la MRC Avignon, la même année, le taux de chômage atteint 15,9 % chez les hommes et 8,7 % chez les femmes. Quant au taux d'activité, il est de 46,5 % pour les hommes et de 49,4 % pour les femmes. Si l'ensemble du Québec ne présente pas de différence marquée entre les hommes et les femmes, la MRC Avignon a pour sa part un profil d'activité bien distinct entre les genres. Puisque les hommes occupent des emplois traditionnellement masculins et souvent saisonniers comme la construction, les pêches et l'agriculture, cette différence s'explique en comparaison avec les emplois traditionnellement féminins que sont l'éducation et la santé et qui sont plus permanents. Dans l'ensemble du Québec, 2 % de la population travaille dans le domaine des ressources naturelles, de l'agriculture et de la production connexe. Dans la MRC Avignon, ce secteur représente 5,8 %. De plus, par rapport au reste de la Gaspésie, l'économie d'Avignon est moins portée par les pêcheries, mais davantage par l'éolien et est, somme toute, diversifiée.

Sur ce territoire tout en grandeur, qui a déjà connu de forts taux de natalité et d'immigration, la population est aujourd'hui vieillissante : 29,4 % des Avignonnaises et des Avignonnais ont 65 ans ou plus (Statistique Canada, 2023). Avignon, comme plus largement la Gaspésie, a la particularité de subir un « vieillissement par le bas », c'est-à-dire que le départ de jeunes fait proportionnellement vieillir la population (Lupien, 2020). Cela dit, malgré le déclin du groupe des 15 à 24 ans, Avignon profite d'un solde migratoire positif depuis 2017. La MRC Avignon a accueilli 123 personnes entre 2021 et 2022, 290 l'année précédente et 88 celle d'avant. Une grande partie d'entre elles sont originaires de Montréal (ISQ, 2023). Il existe cependant un déséquilibre à l'interne : la population de Matapédia-et-les-Plateaux vieillit et décline davantage que celle de l'est de la MRC, où le dynamisme et les nombreux services attirent (MRC Avignon, 2023).

À titre de complément d'information, le document *Avignon, plongeons dans une MRC de l'immense* (MRC Avignon, 2023) présente le portrait dans son intégralité.

Contexte géographique

La MRC Avignon se trouve dans la région géologique des Appalaches. Cet ensemble géographique se caractérise par la présence de massifs et de plateaux entaillés par des vallées qui se rejoignent vers les basses terres du littoral. Certains sommets culminent à plus de 500 mètres d'altitude. C'est notamment le cas du sommet de la montagne à Dugas, situé à 556 mètres d'altitude. Il s'agit du point le plus élevé de la zone agricole, mais non cultivé; des coupes forestières y sont observées. Vers l'est, en bordure de la baie des Chaleurs se dessine une bande littorale de faible altitude d'environ 40 kilomètres qui s'étend vers le nord sur une distance variant de 1 à 5 kilomètres. La topographie y est douce. La texture des sols est majoritairement constituée de loam avec des déclinaisons de loam limoneux, de loam limoneux argileux et de loam argileux.

Du côté de l'hydrographie, de multiples rivières et ruisseaux tapissent le territoire, dont deux rivières à saumon d'importance, les rivières Nouvelle et Matapédia. Très peu de lacs sont présents, et ils sont de très petites superficies (figure 2).



Photo : MRC Avignon

L'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) ainsi que le Conseil de l'eau Gaspésie Sud (CEGS) œuvrent tous deux pour la promotion et l'encadrement de la gestion intégrée de l'eau dans une perspective de développement durable.

La zone d'action de l'OBVMR correspond au bassin versant de la rivière Restigouche, qui sillonne à la fois le territoire québécois (48,6 %) et le territoire néo-brunswickois (51,4 %). Elle englobe une partie des MRC de La Matapédia (52 %), d'Avignon (35 %), de La Mitis (8 %), de Rimouski-Neigette (4 %) et de La Matanie (1 %). L'entièreté du territoire de l'OBVMR présente un ratio de 0,19 unité animale par hectare cultivé (u.a./ha). Le ratio est légèrement inférieur pour la portion qui se trouve exclusivement dans Avignon (0,17 u.a./ha) (Gagnon, 2024). Ce secteur est également caractérisé par des activités agricoles plus intensives en amont du bassin versant ainsi que par la mise en place d'actions ciblées pour l'agriculture, notamment pour l'éradication des espèces exotiques envahissantes (Espinoza-Rivière, 2024).

Quant au secteur couvert par le Conseil de l'eau Gaspésie Sud, qui s'étend de la rivière Nouvelle à la rivière Malbaie, le territoire est caractérisé par un faible ratio d'unité animale par hectare cultivé (0,26 u.a/ha), des taux relativement faibles d'utilisation d'engrais minéraux, un épandage de fumier à faibles doses ainsi qu'une majorité des bilans phosphores qui sont nettement négatifs (CEGS, 2023).

Les limites des territoires d'intervention des deux bassins versants sont représentées par une ligne bleue à la figure 2.

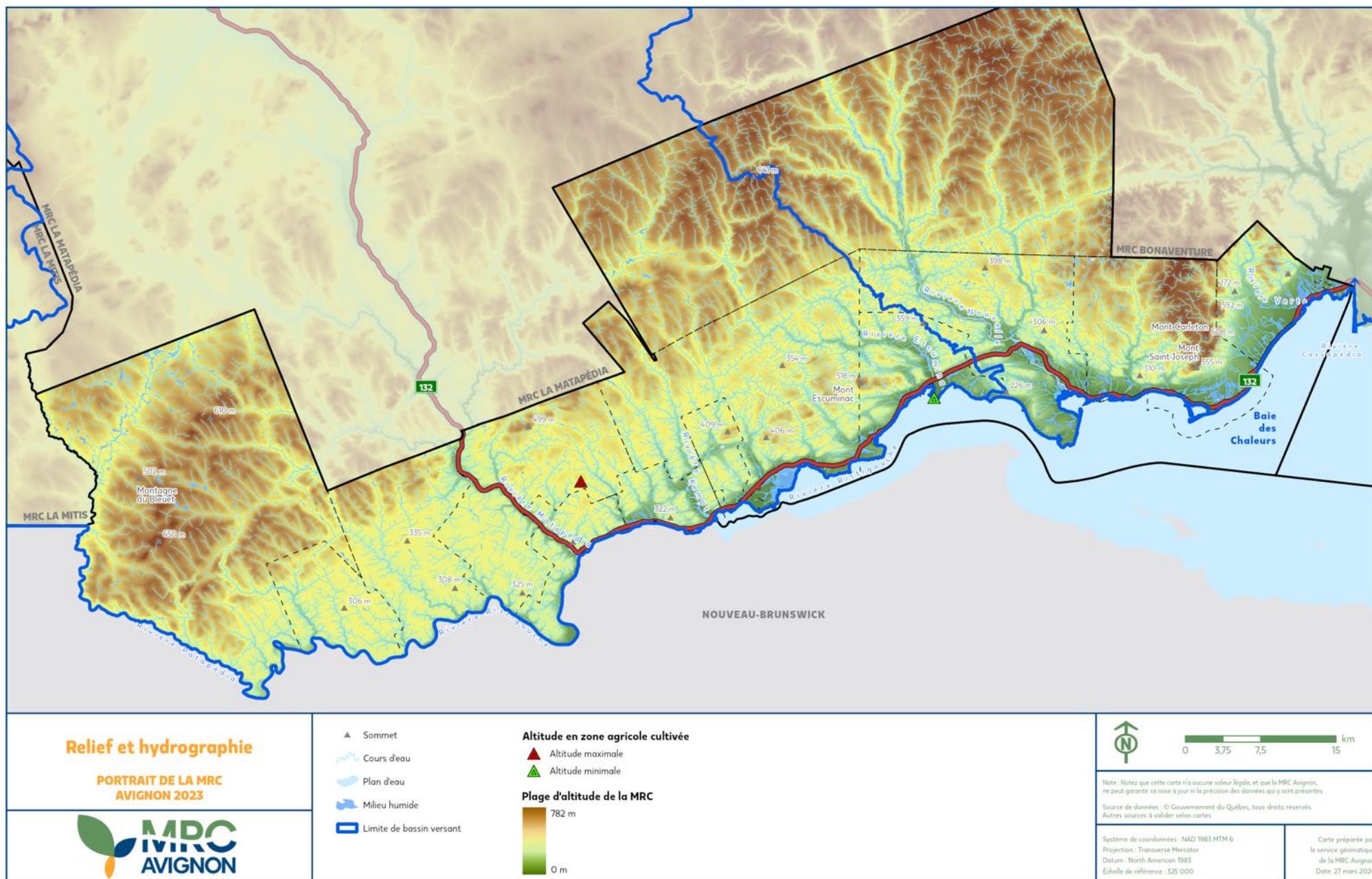


Figure 2
 Carte du relief et de l'hydrographie de la MRC Avignon

En zone agricole cultivée, l'altitude passe de 356 m, à son point culminant, à Saint-André-de-Restigouche, à 1,5 m, à son point le plus bas, à Escuminac.

Climat

En plus de son paysage forestier, avec ses montagnes, ses plateaux et ses rivières, le territoire d'Avignon se caractérise par la présence de la baie des Chaleurs, qui influence son climat continental humide. À l'instar du reste de la Gaspésie, Avignon connaît des hivers longs et rigoureux. Les normales climatiques sont présentées dans le tableau 1. Il est à noter que les normales climatiques pour la période de 1991 à 2021 ne sont pas présentées puisqu'elles ne sont pas disponibles pour cette station.

Tableau 1

Normales climatiques pour la station de Nouvelle, de 1981 à 2010

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température moyenne quotidienne (°C)	-12,3	-10,4	-4,3	2,5	9,3	14,7	17,9	17,2	12,0	6,1	-0,4	-7,4
Précipitations (mm)	73,3	49,8	58,4	59,1	82,4	84,8	100,0	88,4	73,0	88,0	84,9	70,2
Couverture de neige moyenne (cm)	45	67	66	19	0	0	0	0	0	0	3	16

Source : Gouvernement du Canada, 2023

Selon les normales climatiques relevées à la station de Nouvelle de 1981 à 2010, la date moyenne du dernier gel au printemps est le 24 mai, la date moyenne du premier gel à l'automne est le 23 septembre tandis que la durée annuelle moyenne de la période sans gel est de 121 jours. La saison de croissance s'amorce en moyenne dès les premiers jours de mai (du 4 au 7) pour se terminer vers la fin octobre (du 24 au 28). En comparaison avec le sud du Québec, où elle débute à la mi-avril pour se terminer à la mi-novembre, la saison de croissance d'Avignon est relativement courte (Agrométéo Québec, 2023).

Macroscopiquement, sur le territoire avignonnais, le dernier gel printanier peut survenir de la mi-mai à la fin-mai et le premier gel automnal peut se produire entre la mi-septembre et la fin septembre, selon l'emplacement. La durée moyenne de la période sans gel fluctue grandement selon le secteur. Elle peut donc être comprise entre 147 jours, dans le secteur de Carleton-sur-Mer, à 96 jours, à la limite ouest du territoire (Agrométéo Québec, 2023).

Quant au degré-jour, il s'agit d'une unité de mesure de la chaleur servant à la planification des cultures. En fonction des degrés-jour, il est possible de déterminer les types de cultures (ex. : orge, avoine et maïs) adaptées au climat d'un secteur donné ainsi que le moment opportun de récolte afin d'optimiser les rendements. Le cumul des degrés-jour pour la MRC Avignon varie en moyenne de 2 100 à 2 400. À titre comparatif, près de l'île de Montréal, les degrés-jour peuvent frôler les 3 200 (Agrométéo Québec, 2023).

Évolution climatique envisagée et adaptations

Par la nature de ses activités, l'agriculture est très dépendante du climat, ce qui en fait un secteur particulièrement sensible aux changements climatiques. Par le passé, les changements climatiques ont joué un rôle déterminant au sein des activités agricoles. Au fil du temps, les entreprises ont dû faire face à une augmentation des températures

moyennes journalières, à un raccourcissement de la saison de gel, à une hausse du nombre d'unités thermiques maïs (UTM) ainsi qu'à une augmentation du nombre de jours avec précipitations de faible ou de forte intensité (MAPAQ, 2023b).

Les changements climatiques envisagés dans un horizon de 50 ans obligeront encore une fois le secteur agricole, tout comme d'autres secteurs économiques, à s'adapter et à modifier certaines de ses pratiques. Les répercussions, qui varieront selon les régions et les productions agricoles, auront des effets tantôt positifs, tantôt négatifs.

Parmi les aspects favorables projetés figurent la prolongation de la saison de croissance des végétaux, le rendement plus élevé de certaines plantes fourragères, une plus longue période pour réaliser les travaux de semis d'automne, de plantes fourragères et de cultures de couverture ainsi qu'un potentiel de développement et d'expansion de certaines cultures plus exigeantes en chaleur (Agriclimat, 2024).

Cela étant, il ne faut pas négliger certaines conséquences négatives potentielles pour les entreprises agricoles, par exemple :

- l'augmentation du stress thermique des animaux d'élevage, diminuant ainsi leur bien-être et leur productivité;
- la hausse des risques de gel des cultures, causée par la diminution du couvert neigeux, incluant le risque de gel accru des racines des arbres en acériculture;
- l'amélioration de la survie des insectes ravageurs, des parasites et des bactéries;
- l'intensification potentielle de la déprédation sur la régénération dans les érablières par le cerf de Virginie, une espèce avantagée par l'adoucissement des hivers;
- en conditions de manque d'eau, la baisse du rendement de la coupe estivale;
- le contrôle plus complexe des conditions ambiantes dans les bergeries, affectant la fertilité des troupeaux;
- la prolifération de la mouche et d'autres parasites dans les bergeries, avec des conséquences néfastes sur la santé des cheptels ovins (Agriclimat, 2024).

Des mesures d'adaptation aux changements climatiques peuvent contribuer à amoindrir ces conséquences négatives potentielles, par exemple : l'adaptation du calendrier de semis et de récoltes, la climatisation des étables par l'installation de systèmes de ventilation, l'implantation de zones ombragées et l'augmentation de points d'eau au pâturage pour les animaux d'élevage ainsi que la diversification des sources d'approvisionnement en eau pour l'irrigation, en production maraîchère et fruitière (Babin, 2023).

D'autres enjeux émergeront assurément du milieu agroalimentaire. Une réflexion plus large sur les changements climatiques montre que des répercussions sur l'agriculture seront observées à l'échelle mondiale et que l'ensemble du système alimentaire sera touché. Puisque plusieurs aliments sont importés, leur disponibilité et leur coût en épicerie pourraient être affectés (Ouranos, 2023).

Projections climatiques pour la Gaspésie

Horizon 2050 (de 2041 à 2070)

- Hausse de la température annuelle moyenne de 2,3 °C
- Augmentation des précipitations totales annuelles de 66 mm
- En hiver, diminution de neige au sol, au maximum, de 47 %
- Durée d'enneigement écourtée de 52 jours
- Prolongation de la saison de croissance des végétaux
- Épisodes plus fréquents de canicule et de chaleur extrême
- Davantage de cellules orageuses en été

Source : Agriclimat, 2024

À l'échelle provinciale, la démarche Agriculmat a été mise sur pied dans le but de mieux comprendre les effets des changements climatiques en agriculture, de mettre en œuvre les meilleurs moyens pour s'y adapter et d'améliorer le bilan carbone des fermes du Québec. Pour y arriver, Agriculmat s'appuie sur un réseau de fermes pilotes qui collaborent au développement d'un diagnostic. Au terme du diagnostic, chacune des fermes pilotes détiendra un plan d'action. Toutes les informations recueillies auront des retombées positives, en matière d'adaptabilité, sur l'ensemble des entreprises agricoles québécoises. La Gaspésie compte une seule ferme pilote, et elle se trouve dans la MRC de Bonaventure, à Saint-Alphonse. Il s'agit d'une entreprise bovine (Agriculmat, 2024).

Pratiques agroenvironnementales

L'agroenvironnement englobe l'ensemble des pratiques et des actions mises en œuvre par les productrices et les producteurs agricoles pour réduire les répercussions de l'agriculture sur les écosystèmes. Depuis les années 1970, la prise de conscience grandissante relative aux impacts environnementaux de l'agriculture mène graduellement à l'adoption de pratiques agroenvironnementales plus adaptées. Dans la MRC Avignon, même si l'agriculture est généralement extensive, une amélioration progressive des pratiques est constatée de façon générale en agriculture, par exemple : l'utilisation raisonnée des pesticides, la protection de la biodiversité et des écosystèmes (ex. : bande riveraine arborée élargie, haie brise-vent, îlots fleuris et protection des oiseaux champêtres) ainsi que la conservation des sols (ex. : travail minimal du sol et culture intercalaire) (Babin, 2023).

Un essor des pratiques en développement durable est remarqué dans la région actuellement, particulièrement en horticulture. Des stratégies phytosanitaires durables sont mises de l'avant, notamment la lutte intégrée contre les ravageurs (ex. : dépistage et autres) ainsi que l'utilisation raisonnée des pesticides (Martin, 2023). Le MAPAQ, le Club agroenvironnemental de la Gaspésie–Les Îles et, depuis quelques années, l'Union des producteurs agricoles (UPA) GÎM offrent un soutien aux entreprises agricoles qui désirent améliorer leurs pratiques agroenvironnementales.

L'apparition graduelle de ces mesures certaines mesures encourage les productrices et les producteurs à se conformer à des exigences supplémentaires concernant la préservation de l'environnement.

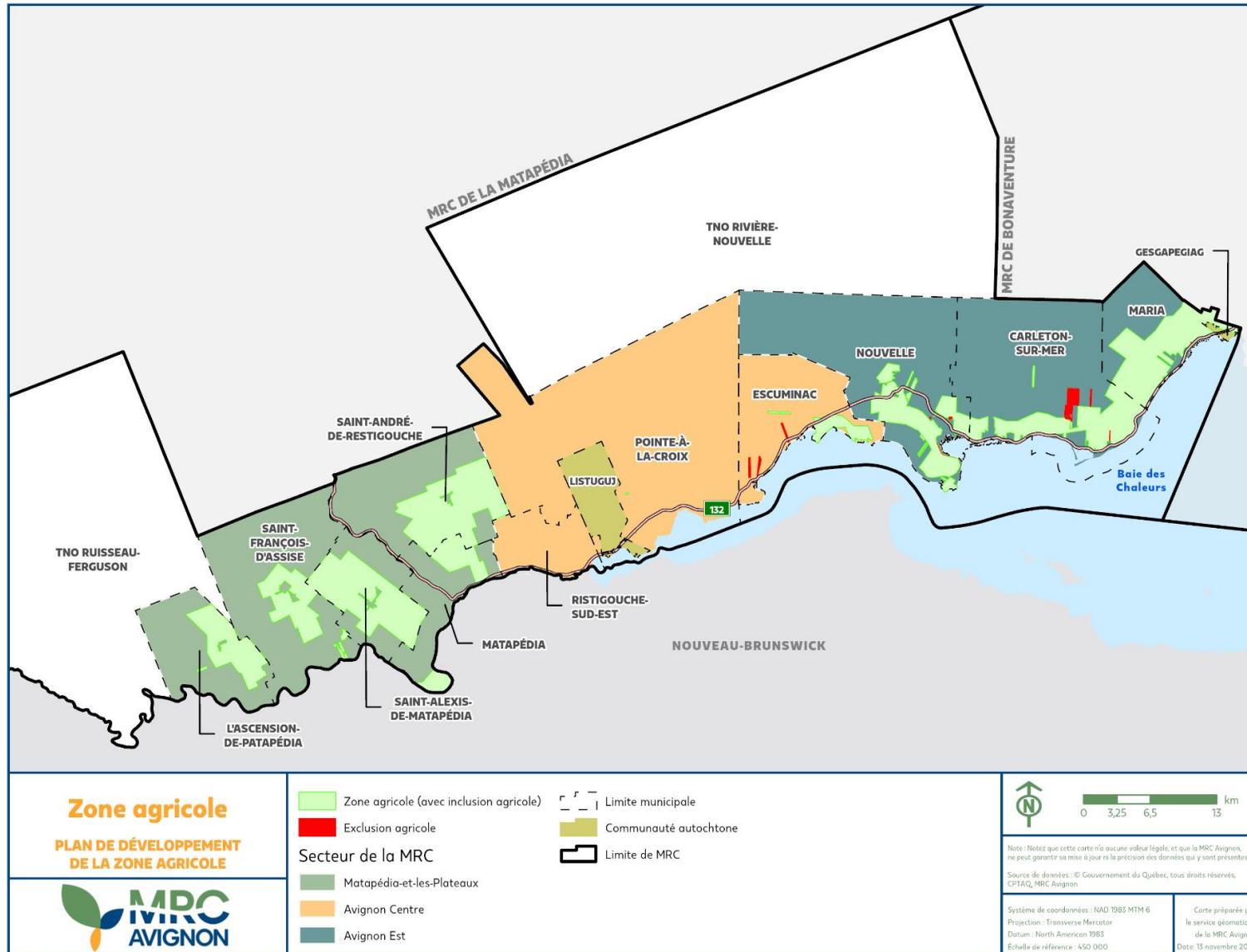


Figure 3
Carte de la zone agricole de la MRC Avignon

La zone est répartie inégalement dans les trois secteurs, celui d'Avignon Centre étant caractérisé par une très petite superficie.

6.2. Zone agricole

Caractéristiques de la zone agricole

La zone agricole occupe environ 9 % du territoire de la MRC Avignon, soit 31 560 ha, avec les inclusions, sur 348 700 ha. Elle n'est pas répartie de manière égale sur le territoire. En effet, une municipalité de la MRC, soit Ristigouche-Sud-Est, ne compte pas de zone agricole. Pointe-à-la-Croix, quant à elle, possède une zone agricole restreinte de 5,09 ha. Il est à noter qu'une petite partie de la zone agricole (34,23 ha) se trouve à l'intérieur des limites de Gesgapegiag (figure 3).

Sols

La réalisation d'un inventaire des terres cultivées a permis de caractériser un total approximatif de 178 649 ha de sols.

Selon la cartographie de la valeur intrinsèque des sols cultivés (figures 18, 19 et 20 de l'annexe 10.2 Cartes) :

- les sols de qualité « moyenne bonne » (3 312 ha) et « moyenne » (2 703 ha) sont les plus présents sur le territoire;
- deux municipalités se distinguent par une plus forte présence de terre de valeur « bonne » : Saint-Alexis-de-Matapédia (577 ha) et Carleton-sur-Mer (505 ha);
- peu de sols sont classés « pauvre » (124 ha). Ces derniers se trouvent plus particulièrement à Carleton-sur-Mer (95 ha), à Nouvelle (16 ha) et à Maria (12 ha).

Quelques définitions

Valeur intrinsèque des sols : Valeur déterminée selon le drainage, la granulométrie, la physico-chimie, les propriétés morphologiques et d'autres facteurs. Elle désigne la « qualité » agricole des sols d'une parcelle.

Classes : La valeur intrinsèque des sols se présente en cinq classes : « bonne », « moyenne bonne », « moyenne », « moyenne pauvre » et « pauvre ».

Source : Rompré, 2005

Utilisation

D'une part, les usages résidentiels en zone agricole sont appelés à évoluer. En Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, entre 2005 et 2022, le nombre d'unités d'évaluation foncière (UEV) ayant comme usage principal le logement a augmenté de 16 % dans la zone agricole, ce qui représente 410 unités (MAPAQ, 2023b). Dans Avignon, une portion du territoire, et donc de la zone agricole, est occupée par la forêt. Cette occupation est présentée à la section 6.4. Portrait des activités agricoles, dans la sous-section Activités forestières en terres privées.

D'autre part, l'agriculture à l'extérieur de la zone agricole est présente dans toutes les régions administratives. Ces superficies cultivées ont gagné 25 % depuis 2010. Sans que cela soit spécifique au territoire avignonnais, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est la région du Québec qui a connu la plus forte croissance du nombre d'exploitations agricoles en activité à l'extérieur de la zone agricole entre 2010 et 2023, avec une hausse de 90 (MAPAQ, 2023b). Il est à noter que l'exploitation d'une terre hors de la zone agricole présente un caractère de vulnérabilité supplémentaire, notamment quant aux pressions externes.

« L'ouverture citoyenne à la présence d'animaux et la tolérance à l'épandage sont essentielles pour les productions animales. »

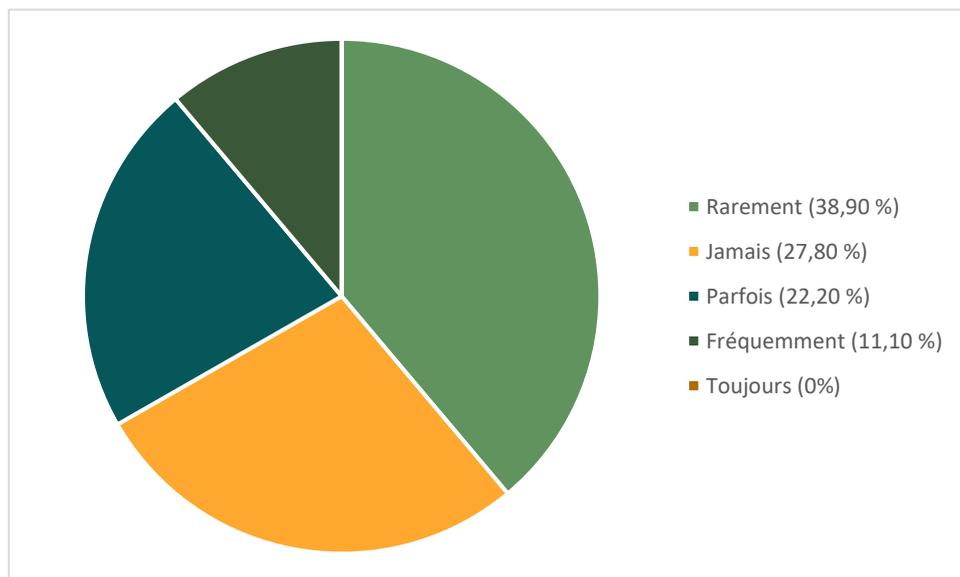
– Un producteur bovin, MRC Avignon, 2023

Cohabitation des usages

Les activités réalisées dans la zone agricole ne sont pas exclusivement de nature agricole, puisque d'autres usages sont présents : industriel, touristique, résidentiel, récréatif (ex. : quad, motoneige et vélo), cynégétique et halieutique. Selon les entreprises agricoles avignonaises, le principal enjeu de cohabitation vécu est de loin l'intrusion sur les terres agricoles sans droit de passage, avec ou sans bris. Dans un deuxième ordre, le bruit et les odeurs ont également été nommés (annexe 10.4 Consultation 2). Certaines entreprises ont remarqué une augmentation des enjeux de cohabitation dans les dernières années, notamment les entreprises en production animale. Les enjeux de cohabitation sont vécus à différentes fréquences (figure 4).

Figure 4

Fréquence des enjeux de cohabitation entre les entreprises agricoles et la population



Source : Annexe 10.4 Consultation 2



Photo : UPA GÎM

Survol du cadre normatif

Un survol non exhaustif du cadre normatif est proposé afin de brosser un court portrait des principales réglementations encadrant le secteur agricole.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

Adoptée en 1978

La LPTAA régit l'utilisation du territoire agricole, de sorte qu'elle protège le développement des entreprises agricoles en encadrant les utilisations autres que l'agriculture. Ainsi, les différents problèmes de cohabitation (ex. : poussière, odeur et bruits) liés à un usage agricole sont réduits par l'absence d'usages non agricoles à proximité. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est responsable de l'application de la LPTAA, notamment en prenant des décisions sur l'utilisation de la zone agricole. Il est néanmoins de la compétence des municipalités et des MRC de veiller à son application en vue de valoriser le territoire ainsi que les activités agricoles qui s'y déroulent.

Article 59 de la LPTAA

Introduit en 1997, modifié en 2001

Les demandes citoyennes pour un usage résidentiel en zone agricole doivent d'abord être présentées à la municipalité, puis à la CPTAQ. Afin de répondre au problème de dévitalisation de certains milieux ruraux, l'article 59 a été introduit dans la LPTAA. Les dispositions de l'article 59 sont applicables à deux situations, au sens de la loi (UPA, 2024) :

- dans un îlot déstructuré, c'est-à-dire un secteur délimité, de faible superficie, ayant des usages non agricoles déjà bien implantés (volet 1);
- dans les secteurs déterminés dans le schéma d'aménagement, à l'intérieur de la zone agricole, pouvant potentiellement accueillir de nouvelles résidences de superficie suffisante pour limiter une déstructuration du secteur agricole (volet 2).

Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (LATANR)

Adoptée en 1979, modifiée en 2013

Cette loi stipule qu'une autorisation de la CPTAQ est requise pour qu'une personne qui ne réside pas au Québec puisse acheter des terres agricoles de plus de 4 ha. Toute personne désirant acquérir une terre agricole au Québec doit avoir la citoyenneté canadienne ou un statut de résidence permanente et y avoir séjourné au minimum 36 mois. Cette loi a pour but d'éviter l'achat de terres à des fins spéculatives ainsi que de favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole.

Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Le RCI a été intégré au schéma d'aménagement de la MRC à la suite d'une décision de la CPTAQ. Il a pour but d'autoriser l'implantation d'usages en zone agricole tout en respectant le maintien et le développement des activités agricoles, et ce, dans une vision d'ensemble. Le RCI propose la caractérisation de la zone agricole permanente suivante, le détail pouvant être consulté aux figures 5, 6 et 7 (MRC Avignon, 2008) :

Milieu agricole dynamique

- Prédominance de l'agriculture sur les autres activités et usages
- Utilisation homogène du territoire
- Potentiel des sols souvent élevé
- Bon entretien des bâtiments et des terres
- Forte demande pour l'achat de terres
- Environ 46 % de la zone agricole (14 547 ha)

Milieu agroforestier

- Progression des terres en friche et tendance au reboisement
- Contraintes physiques (ex. : relief et topographie)
- Demande presque nulle pour l'achat de terres agricoles
- Surtout présent dans l'est du territoire
- Environ 19 % de la zone agricole (5 921 ha)

Milieu dévitalisé

- Potentiel des sols souvent élevé
- Activités agricoles moins intenses, voire à l'abandon
- Abandon progressif des terres en culture
- Faible demande pour l'achat de terres agricoles
- Surtout présent dans l'ouest du territoire
- Potentiel intéressant pour de nouveaux projets agricoles
- Environ 34 % de la zone agricole (10 899 ha)

Îlot déstructuré

- Concentration d'usages non agricoles
- Agriculture résiduelle et marginale
- Espaces disponibles propices à la construction de résidences
- Représente 1,28 % de la zone agricole (409 ha)

Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles

En 2023 et en 2024, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mené la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles. Son principal objectif était d'obtenir la collaboration de la population et des intervenantes et intervenants concernés (milieux agricole, municipal et environnemental) pour trouver des solutions favorisant la mise en valeur du territoire et des activités agricoles ainsi que la vitalité des collectivités rurales. Conjointement, les MRC Avignon et de Bonaventure ont déposé un mémoire dans le cadre du Fascicule 3 : La propriété foncière agricole et l'accès aux terres (Gouvernement du Québec, 2024).

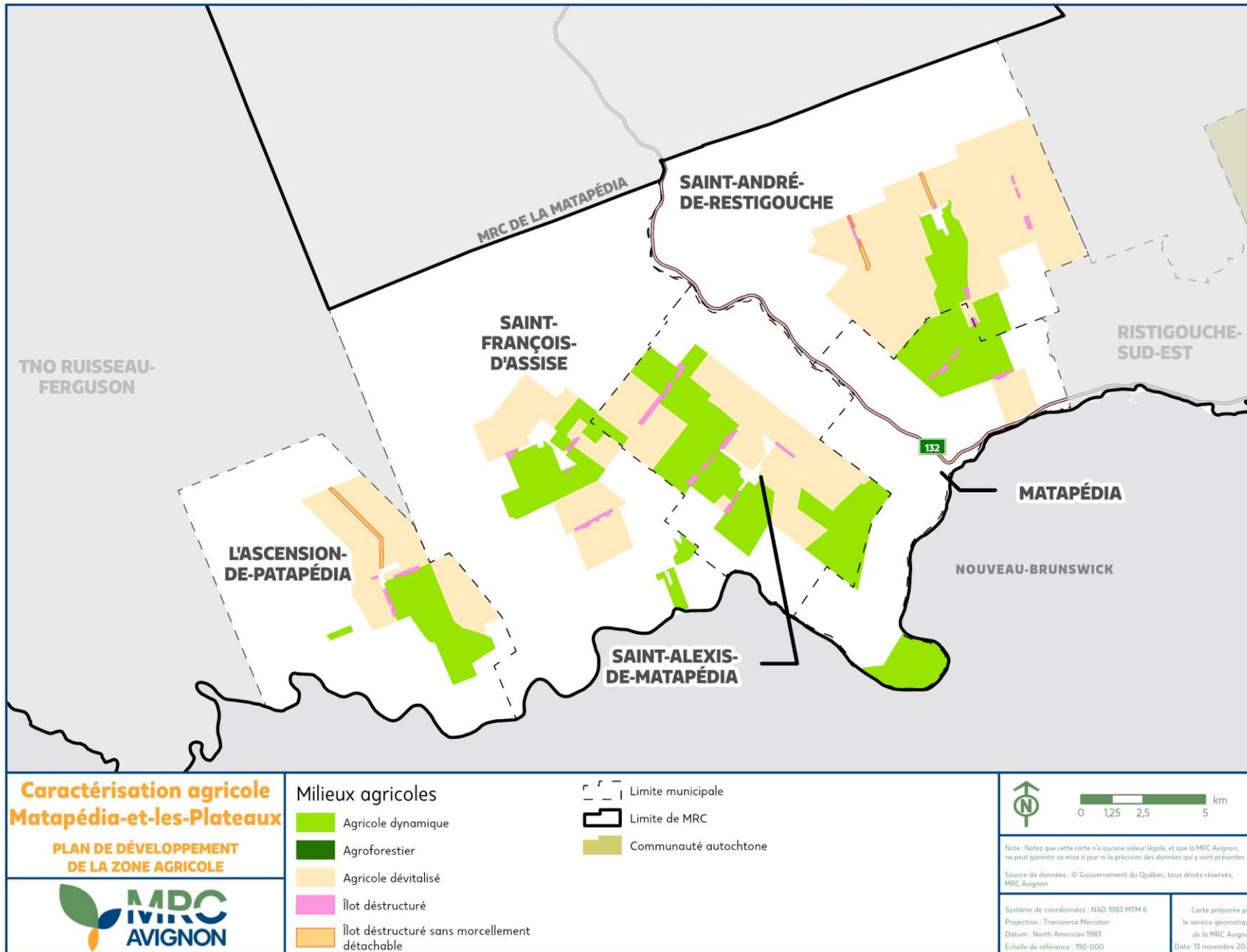


Figure 5
Carte de la caractérisation agricole de Matapédia-et-les-Plateaux

Les milieux agricoles dynamiques et dévitalisés sont les plus présents.

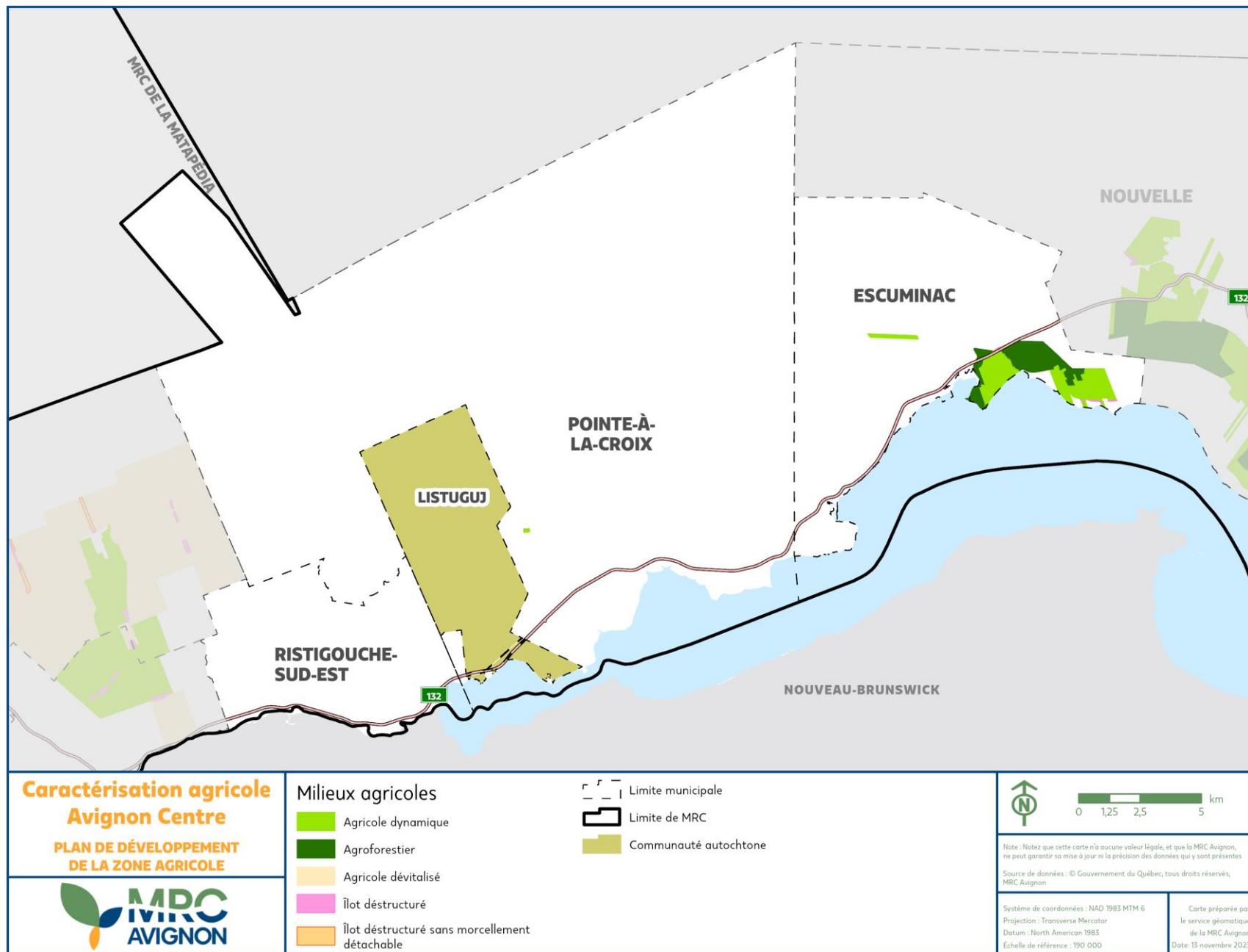


Figure 6
Carte de la caractérisation agricole d'Avignon Centre

Malgré la faible superficie de la zone agricole, les milieux agricoles dynamiques et agroforestiers sont les plus présents.

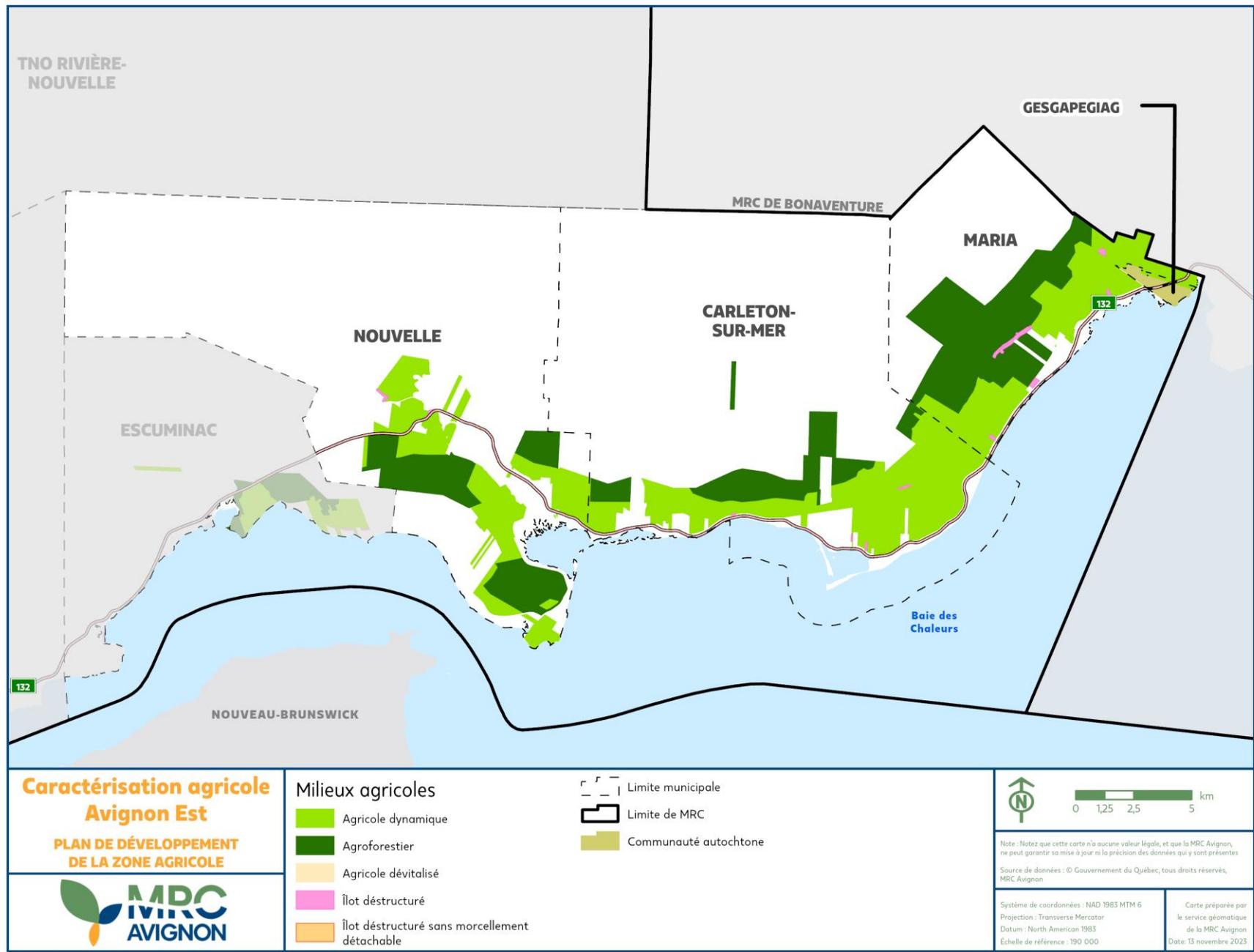


Figure 7
Carte de la caractérisation agricole d'Avignon Est

Les milieux agricoles dynamiques et agroforestiers sont les plus présents.

Occupation du territoire agricole

Friches

On imagine souvent le paysage agricole comme une grande plaine verdoyante ou comme une mosaïque de terres parsemée de bâtiments champêtres. La réalité est parfois tout autre. En effet, l'utilisation du territoire agricole est appelée à changer dans le temps et, pour différentes raisons, certaines terres agricoles cessent d'être cultivées. Des friches apparaissent peu à peu au fil des ans : c'est l'enfrichement des terres agricoles.

La présence de friches peut nuire à plusieurs aspects connexes à l'agriculture, notamment en rendant le paysage moins attrayant, en réduisant la valeur des propriétés avoisinantes, en diminuant la valeur marchande des terres agricoles et en entravant l'accès à la terre pour la relève agricole. Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de l'abandon d'une terre agricole, dont une faible qualité de sol, une topographie défavorable, des rendements agricoles insuffisants, le manque de relève, des motifs économiques, des contraintes de temps ou le refus d'une ou d'un propriétaire foncier de faire cultiver sa terre.

Il est difficile d'évaluer avec exactitude la superficie de terres en friche pour un territoire en raison de leur caractère dynamique. Alors que des parcelles peuvent tout simplement être laissées à elles-mêmes, d'autres seront reboisées ou bien reprises par une entreprise agricole qui les remettra en état de culture. Il suffit qu'une entreprise agricole cesse sa production ou qu'une autre la démarre pour qu'un effet soit perçu sur le paysage et sur l'occupation du territoire.

Dans Avignon, même si l'évolution des friches n'est pas connue avec précision, les informations disponibles laissent voir une certaine stabilité par rapport à la superficie totale des terres non cultivées (tableau 2). Pour optimiser l'utilisation du territoire agricole et pour maintenir ou améliorer le paysage agricole, la valorisation des friches est souvent ciblée dans les plans d'action des PDZA à travers le Québec.

Quelques définitions

Friche : Terre agricole caractérisée par une végétation naturelle et incontrôlée où différents types de végétaux se succèdent. L'état de friche se situe entre l'agriculture et la forêt.

Jachère : Terre intentionnellement laissée au repos, c'est-à-dire nonensemencée, dans le but de faire une rotation des cultures.

Source : UPA, 2023c

Tableau 2**Évolution de la superficie des terres non cultivées (ha), selon le territoire**

Superficie	2010		2017		2023	
	Avignon	GÎM	Avignon	GÎM	Avignon	GÎM
Terre en friche déclarée et jachère	35	324	169	434	165	543
Pâturage naturel	227	993	205	738	133	678
Superficie totale	262	1 317	373	1 173	298	1 220

Source : EDM CPE 01, 2023

Le processus de consultation mené par la MRC Avignon en 2023 a rapporté certaines informations. Selon les informations collectées, 38,9 % des entreprises agricoles posséderaient des terres en friche. Les principales raisons fournies sont les contraintes financières, matérielles (machinerie) et humaines (manque de temps et absence de main-d'œuvre) pour cultiver une telle surface de même qu'un sol défavorable à la culture. Parmi les personnes sondées, 66,7 % ont signalé l'existence de terres en friche à proximité de leur entreprise, 22,2 % n'en ont pas observé et 11,1 % ne le savaient pas. Pour 72 % des répondantes et des répondants, la présence de friches ne limite pas le développement de leur entreprise, alors que 22,2 % affirment qu'elle le limite et que 5,6 % ne le savent pas (annexe 10.4 Consultation 2).

Mode d'occupation des terres

Il existe cinq catégories de propriétaires fonciers agricoles : productrice ou producteur propriétaire, locataire, locateur, propriétaire apparenté et non producteur (MAPAQ, 2023c). La location et la propriété présentent des avantages et des inconvénients distincts. Il est généralement moins coûteux de louer une parcelle que de l'acquérir, ce qui rend les capitaux disponibles et augmente les liquidités pour le financement d'équipements, d'intrants ou d'autres investissements nécessaires. Cette option est donc intéressante pour la relève agricole dans un contexte où les frais de démarrage sont souvent très élevés. Par ailleurs, les productrices et les producteurs peuvent considérer la possibilité de tirer des revenus de location d'une terre comme un revenu de retraite. Malgré ces aspects intéressants, il y a parfois absence de bail de location, ce qui représente une source d'incertitude pour la personne qui loue et un frein aux investissements visant à améliorer les performances et les pratiques culturales (ex. : drainage et chaulage) (FAC, 2023). Une entreprise sera en effet plus craintive à investir des ressources (humaines et financières) dans une parcelle si elle n'est pas assurée d'en dégager un rendement. Au contraire, une parcelle louée avec un bail à moyen ou à long terme assure une sécurité aux entreprises agricoles. En somme, le bail permet :

- de clarifier les attentes, les obligations et les responsabilités des différentes parties;
- d'offrir au propriétaire une protection en matière de responsabilité en environnement;
- d'avoir une pièce justificative pour fin d'impôts (Gamble et Guelph, 2023).

Que la terre soit louée ou achetée, le mode d'occupation doit faire partie intégrante des objectifs stratégiques de l'entreprise agricole.

Au Québec, en 2023, environ 90 % des superficies agricoles enregistrées appartiennent à des propriétaires qui les exploitent. Les superficies moyennes détenues par des entreprises agricoles sont en augmentation dans toutes les régions administratives, sauf sur la Côte-Nord et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (MAPAQ, 2023c). Pour Avignon, quelques données datant de 2021 sont présentées au tableau 3.

Accès aux terres agricoles

Lors de la deuxième consultation (annexe 10.4 Consultation 2), les productrices et les producteurs agricoles ont mentionné que les principaux défis relatifs à l'accès aux terres agricoles avignonaises sont :

- un fort attachement à la terre et un refus de location ou de vente de la part des propriétaires;
- le financement (ex. : valeur d'achat des terres et investissement pour augmenter la fertilité);
- le zonage (ex. : taille des lots et CPTAQ);
- la non-disponibilité des terres agricoles à proximité du site principal de l'entreprise ou du lieu désiré pour l'établissement;

Mode d'occupation des terres dans la MRC Avignon, en 2021

Tableau 3

Mode d'occupation	Nombre d'exploitations déclarantes	Hectares
Superficie agricole totale	59	9 458
Superficie possédée	56	6 852
Superficie louée des gouvernements	3	624
Superficie louée des autres	24	2 021
Superficie exploitée en métayage par l'exploitation	1	S. O.
Autres superficies exploitées par l'exploitation	4	302
Superficie totale des terres exploitées par d'autres	4	342

Source : Statistique Canada, 2023a

- un début de spéculation foncière dans certains secteurs, notamment dans Avignon Est;
- peu d'offres officielles sur le marché.

Multifonctionnalité de l'agriculture

L'idée de la multifonctionnalité de l'agriculture repose sur le principe que l'agriculture, au-delà de sa principale vocation de production de denrées alimentaires, occupe également des fonctions économiques, sociales et environnementales. Par exemple, elle :

- offre des activités touristiques;
- fournit les matières premières à l'industrie agroalimentaire;
- contribue à la vitalité et à l'attractivité du territoire en façonnant les paysages ruraux;
- participe à la sécurité alimentaire du territoire;
- collabore au maintien de l'occupation dynamique du territoire;
- préserve le patrimoine agricole;
- prend part à la préservation des habitats naturels, au maintien de la biodiversité et à la régulation du climat.

6.3. Survol historique de l'agriculture



Photo : Buies, 1895

À travers son histoire, la MRC Avignon a vu son territoire prendre forme par une exploitation agricole particulièrement intensive, ce qui la distingue des autres MRC gaspésiennes. En effet, sitôt installé sur les rives de la baie des Chaleurs en 1755, le peuple acadien vivait essentiellement d'agriculture. Conséquemment, Tracadèche (aujourd'hui Carleton-sur-Mer) a été l'une des premières régions agricoles d'importance dans la MRC Avignon. Malgré son relief accidenté, avec d'importants ravins et de grandes montagnes, ce secteur est doté de terres particulièrement fertiles. On projetait même, en 1902, des possibilités d'exploitations agricoles sur le sommet plat des montagnes, derrière le village.

L'agriculture a aussi été pratiquée sur les bancs et le long des barachois de la MRC. Sur le banc de Maria, au 19^e siècle, on plantait du blé, de l'avoine et de l'orge (Comité du livre-souvenir, 2005). De même, à Saint-Omer, des pommes de terre étaient cultivées près du barachois de Shoolbred.

Par ailleurs, l'intensification de l'agriculture a transformé le patrimoine bâti des villages de la MRC. Les activités agricoles ont aussi joué un rôle important dans l'organisation sociale de la population sur le territoire sous le modèle du « village-rang ». Le rang Saint-Benoît, à Saint-Alexis-de-Matapédia, en 1895 sur la photo ci-contre en est un exemple. Dans ces rangs, la population trouvait tout le nécessaire pour vivre (écoles, scieries, magasins généraux, bureaux de poste, etc.).

En plus du peuple acadien, des communautés loyalistes et écossaises ont aussi développé de grands domaines agricoles. Des familles irlandaises et canadiennes-françaises ont également participé à l'effort. Les rangs derrière Maria, incluant le secteur de Patrickton, aujourd'hui nommé Cascapédia-Saint-Jules, représentaient des secteurs agricoles importants.

La Baie-des-Chaleurs n'est pas le seul endroit de la MRC Avignon qui a été convoité pour ses terres agricoles. Vers 1860, lorsque la vallée de la Matapédia a été ouverte à la colonisation, le gouvernement a mis en place des mesures pour favoriser l'immigration en provenance des vieilles paroisses du Bas-Saint-Laurent. Les plateaux de la Matapédia se sont avérés un lieu de choix pour des familles acadiennes de Rustico et des loyalistes, qui y ont construit de grandes fermes et d'importants moulins.

Toutefois, les villages de colonisation n'ont pas tous connu le même potentiel agricole. Au moment de leur établissement à Saint-Alexis-de-Matapédia, les familles acadiennes de Rustico ont été confrontées à de nombreuses gelées, qui ont retardé et détruit leurs productions. La situation a été la même à Saint-Fidèle, à Saint-Étienne et à L'Alverne. Colonisés au cours de la crise des années 1930, ces rangs ont peiné à faire survivre la population, qui dépendait largement de l'aide gouvernementale et du travail forestier.

Malgré la production intensive et l'écoulement de certaines denrées au Nouveau-Brunswick, le marché agricole gaspésien est demeuré essentiellement local jusqu'à la création du chemin de fer Intercolonial, en 1878. L'arrivée du chemin de fer dans la Baie-des-Chaleurs a entraîné quelques débouchés pour l'agriculture gaspésienne. Parmi les exportations d'importance, dans les années 1920, des ballots de foin étaient expédiés sur les marchés nord-américains.

L'agriculture a chuté drastiquement en Gaspésie dans les années 1950 à 1970, alors que le développement du secteur tertiaire et l'exode de la main-d'œuvre gaspésienne en direction des grands chantiers ont grandement diversifié l'économie. L'agriculture gaspésienne peinait à faire sa marque dans une économie mondiale et dépendait fortement des marchés locaux. Les activités agricoles sont devenues complémentaires à la pêche et au travail en chantier. Même si elle ne représente plus une activité de subsistance dominante, l'agriculture a fortement marqué le territoire de la MRC Avignon. À vol d'oiseau, les terres de Carleton-sur-Mer, de Maria et de Nouvelle, assemblées à la manière de courtepoinces, sont toujours exploitées aujourd'hui, et de nombreuses fermes centenaires subsistent toujours. L'image ci-contre présente une vue aérienne des terres agricoles de Maria, en 1927, et illustre bien ce propos.

En ce qui concerne les organisations, il a fallu attendre jusqu'en 1916 pour que la première coopérative agricole du Québec se mette en place, à Saint-Alexis-de-Matapédia. D'autres villages ont suivi cette initiative. Les premiers cercles agricoles du territoire d'Avignon ont vu le jour à la fin du 19^e siècle. Ceux de Matapédia, de Carleton, de Saint-Alexis et de Maria ont pris leur essor à ce moment. Depuis 1965, les productrices et les producteurs agricoles font partie de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. C'est un fermier de Nouvelle, monsieur Eugène Gauvreau, qui a ouvert la branche gaspésienne de l'Union catholique des cultivateurs, aujourd'hui l'UPA.



Photo : Fonds P57, Musée de la Gaspésie

6.4. Portrait des activités agricoles

Nombre d'entreprises agricoles

De 1995 à 2023, le nombre d'entreprises agricoles a diminué dans la MRC Avignon, passant de 87 à 60. Il demeure néanmoins relativement stable depuis 2017 (figure 8). Cette tendance suit le courant observé dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, où le nombre d'entreprises agricoles est passé de 352 à 252 entre 1995 et 2023. De plus, les entreprises agricoles ne sont pas réparties uniformément sur le territoire. Les trois secteurs présentent des caractéristiques qui leur sont propres (figures 9, 10 et 11). À ce sujet, nous souhaitons ajouter une mention toute spéciale à Érablière Escuminac INC. (Avignon Centre), médaille d'or nationale au prestigieux concours de l'ordre national du mérite agricole du Québec en 2019 (Ordre National du mérite agricole (ONMA), 2019).

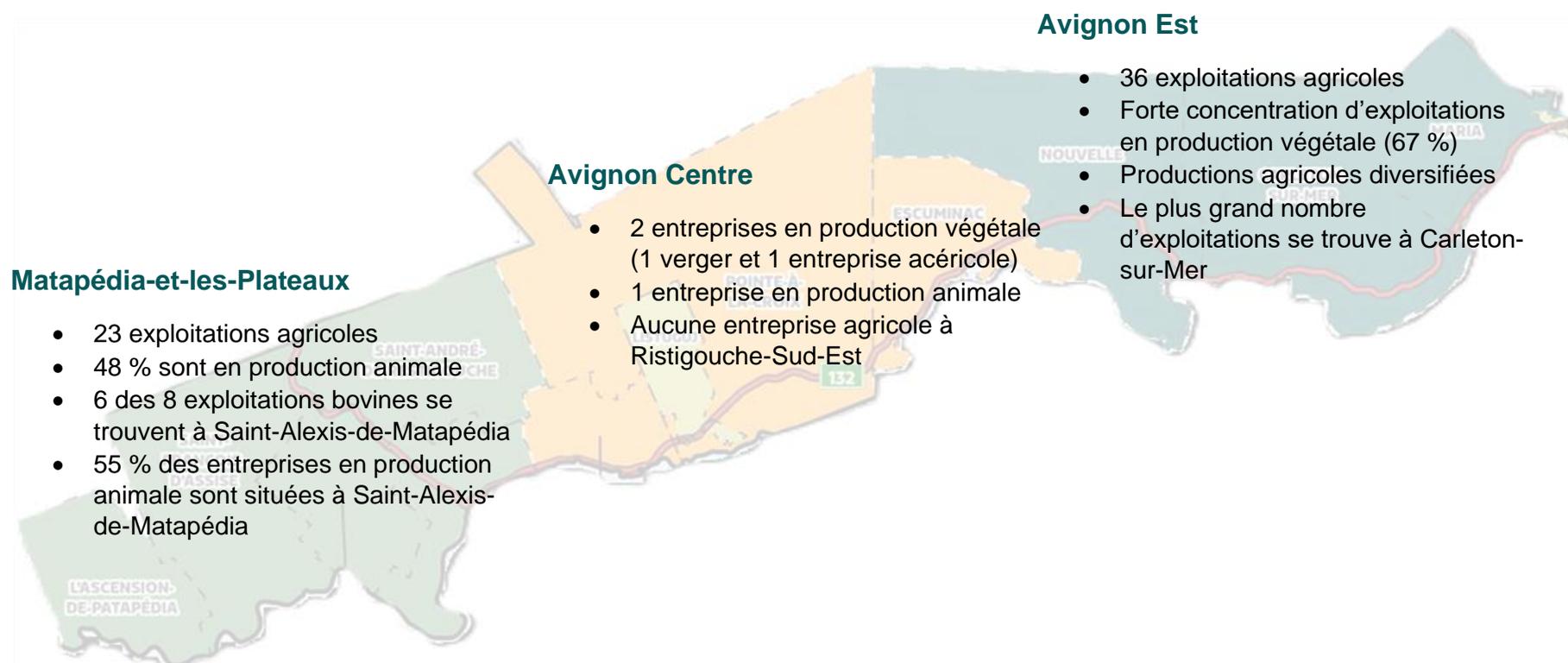
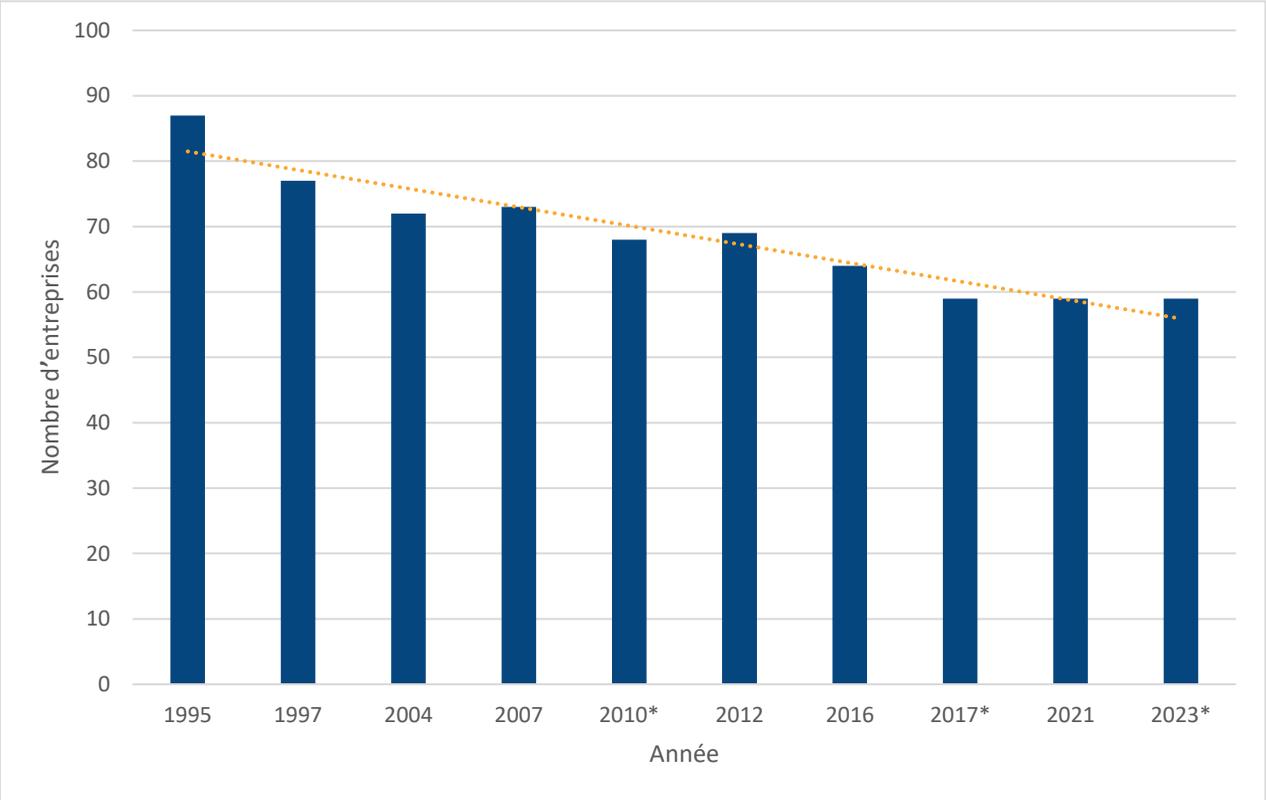


Figure 8

Évolution du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC Avignon, de 1995 à 2023



Sources : EDM1a et MAPAQ, 2015

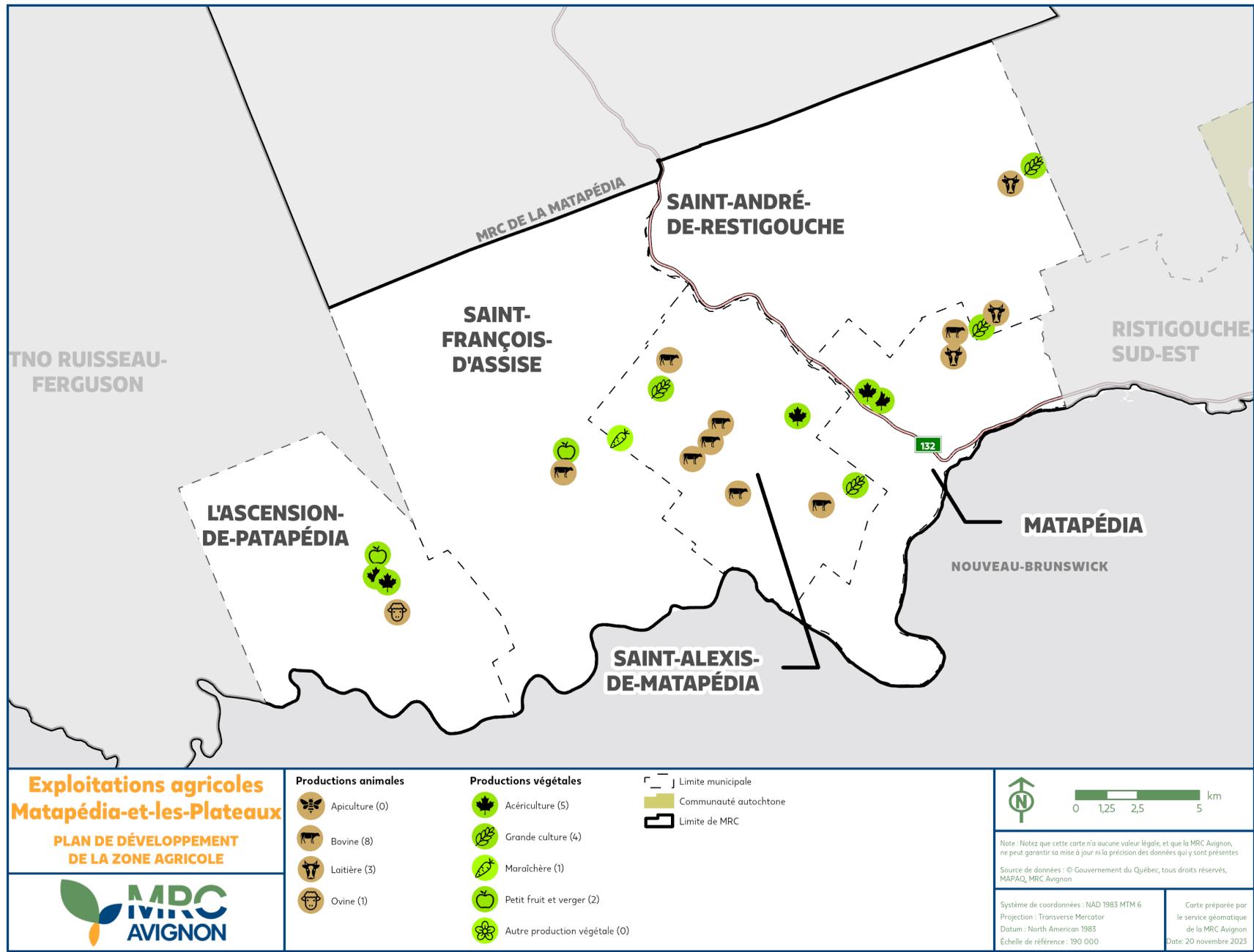


Figure 9
Carte des exploitations agricoles de Matapédia-et-les-Plateaux

Les productions animales y sont fortement représentées.

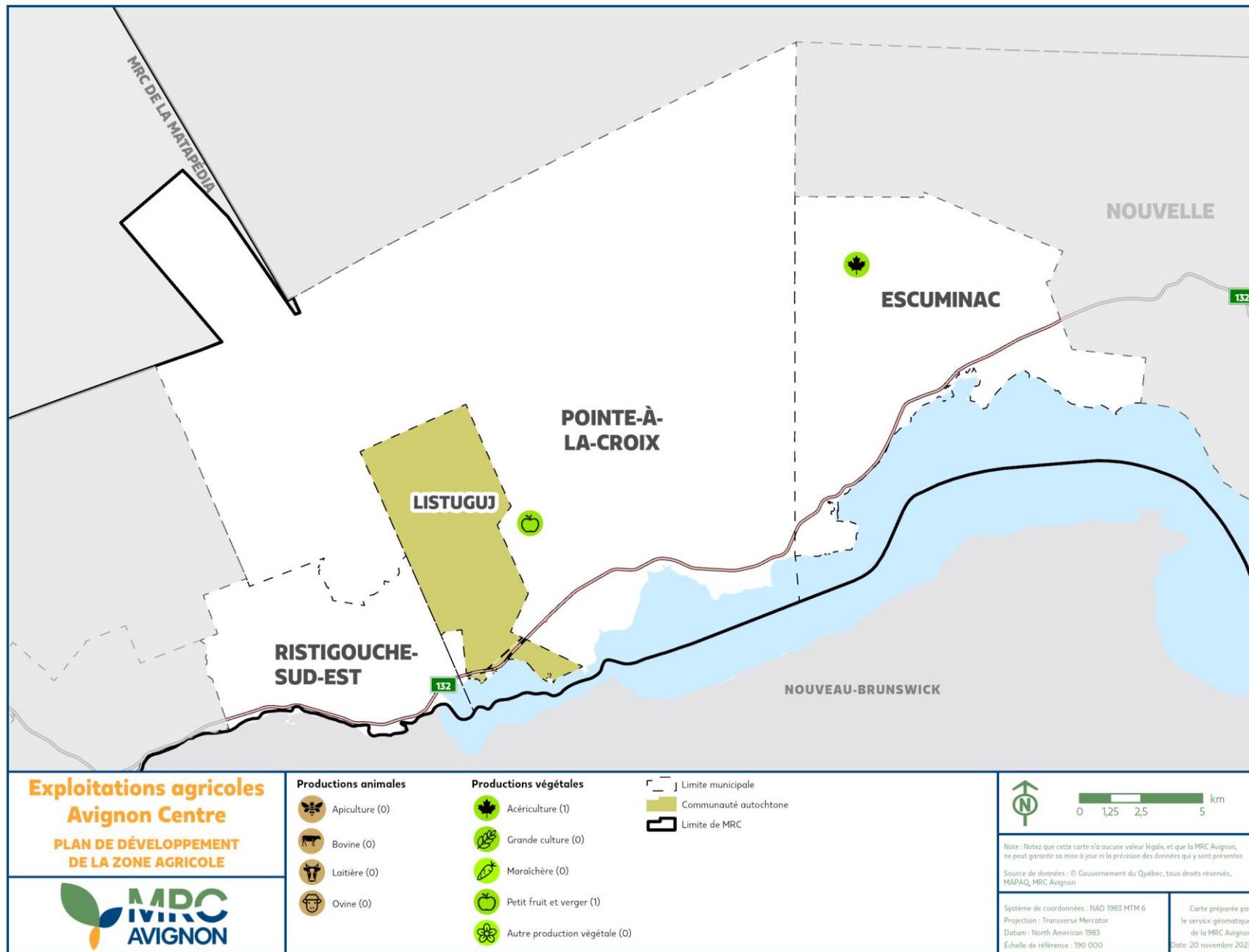


Figure 10
Carte des exploitations agricoles d'Avignon Centre

Le secteur compte deux entreprises agricoles, toutes deux en production végétale.

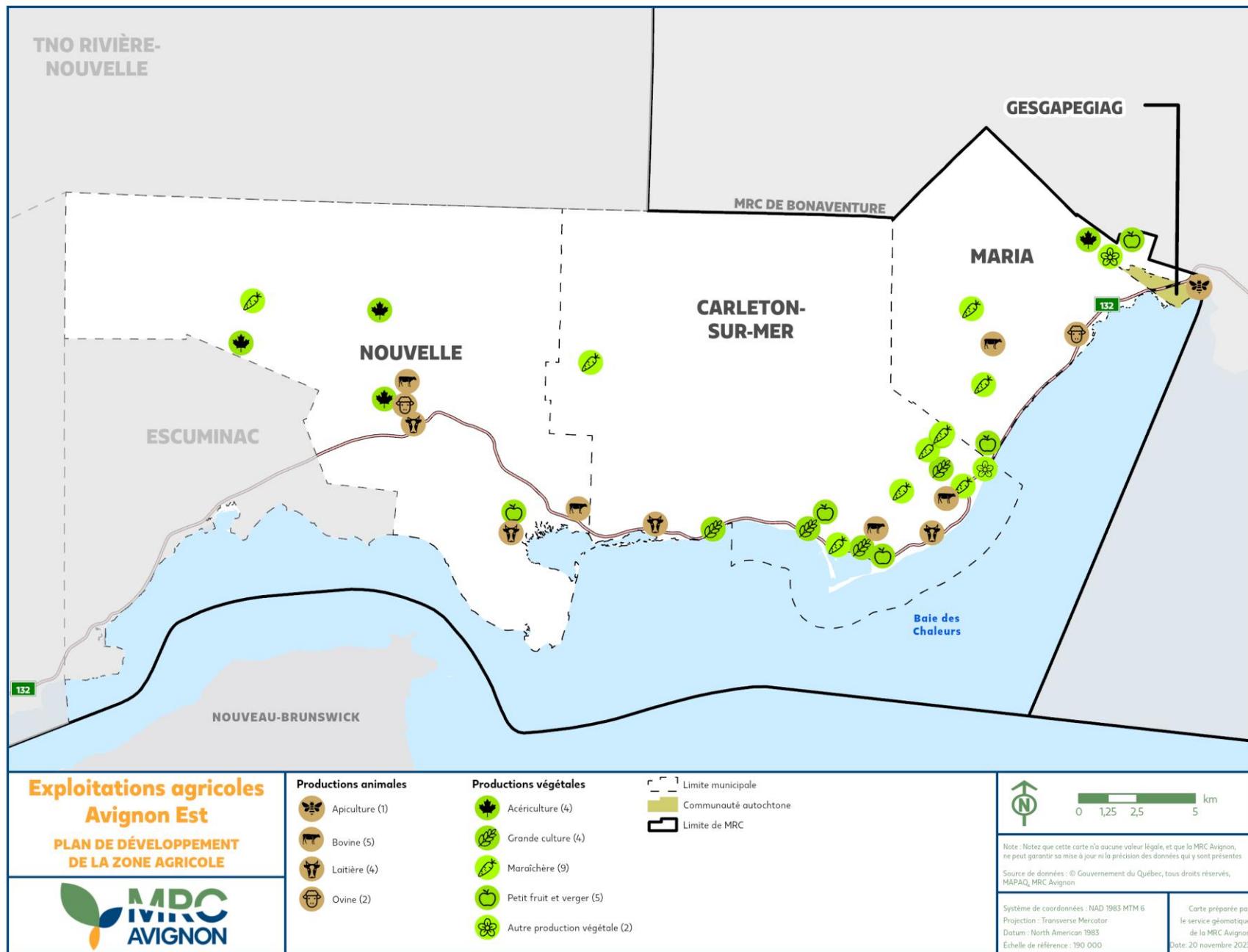


Figure 11
Carte des exploitations agricoles d'Avignon Est

Les productions végétales y sont fortement représentées.

Dans Avignon, en 2023, les trois principales productions en termes de sources de revenus agricoles bruts sont :

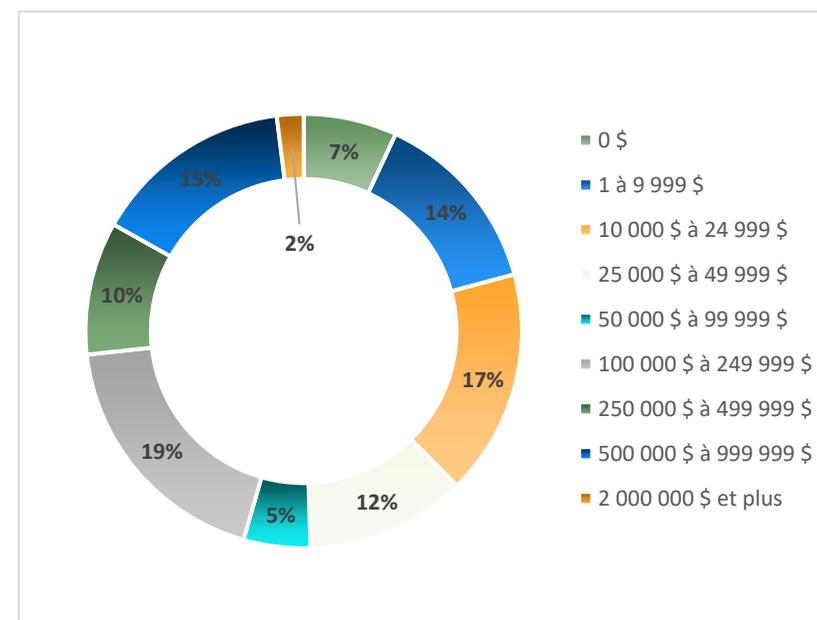
- la production laitière, avec 9 entreprises et un revenu de 3 154 372 \$;
- la production acéricole, avec 8 entreprises et un revenu de 2 780 181 \$;
- la production bovine, avec 11 entreprises et un revenu de 1 155 896 \$.

Les revenus totaux ont connu une hausse de 2010 à 2017, malgré la diminution du nombre d'entreprises agricoles, qui est passé de 68 à 59. De 2017 à 2023, une légère baisse des revenus agricoles bruts a été constatée, en dépit de la stabilité du nombre d'entreprises (tableau 4).

Taille des entreprises agricoles

Selon une étude de Statistique Canada menée en 2021, environ la moitié des 59 entreprises répondantes ont mentionné avoir des revenus agricoles totaux de 49 999 \$ et moins. Un total de 16 entreprises agricoles (soit environ 27 %) ont indiqué avoir un revenu de plus de 250 000 \$ (figure 12).

Figure 12
Distribution des revenus agricoles totaux, selon le nombre d'entreprises agricoles, en pourcentage



Source : Statistique Canada, 2022b

Tableau 4**Activité agricole principale dans la MRC Avignon, de 2010 à 2023**

Activité principale	2010		2017		2023	
	Nombre d'entreprises	Revenus	Nombre d'entreprises	Revenus	Nombre d'entreprises	Revenus
Production animale						
Bovins de boucherie	13	1 188 813 \$	11	1 226 806 \$	11	1 155 896 \$
Bovins laitiers et production laitière	14	3 267 246 \$	11	3 354 113 \$	9	3 154 372 \$
Ovins	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	3	996 436 \$
Autres productions animales	10	1 167 675 \$	5	1 316 250 \$	3	481 113 \$
Production végétale						
Acériculture	9	2 491 949 \$	8	2 773 063 \$	8	2 780 181 \$
Autres légumes frais et de transformation	5	292 410 \$	5	272 348 \$	6	169 908 \$
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	5	354 957 \$	3	344 421 \$	*	
Fourrages	3	36 984 \$	4	34 002 \$	5	41 011 \$
Horticulture ornementale	S. O.	S. O.	4	153 311 \$	S. O.	S. O.
Autre source de revenus	9	171 665 \$	8	234 392 \$	14	916 380 \$
Total	68	8 971 699 \$	59	9 708 706 \$	59	9 695 297 \$

Source : EDM1a, 2023

Notes concernant le tableau 4 :

- Les données proviennent des fiches d'enregistrement des entreprises agricoles au MAPAQ. La dernière mise à jour obligatoire des fiches d'enregistrement a été réalisée en 2017. Depuis, certaines données ont été mises à jour de façon volontaire par les entreprises. Par conséquent, la comparaison des données de 2017 et de 2023 doit être réalisée avec prudence et

considérée à titre indicatif seulement. De plus, certaines données ont été regroupées dans « Autre source de revenus » afin de respecter les normes de confidentialité, notamment lorsqu'il y a moins de trois entreprises/productions agricoles.

- S. O. = sans objet. Les données concernant la production animale ovine sont inconnues pour les années 2010 et 2017. Celles concernant l'horticulture ornementale sont inconnues pour les années 2010 et 2023.

Productions animales

Les principales productions animales d'Avignon sont laitières, bovines et ovines. À travers le temps, d'autres productions, plus modestes, ont été présentes dans Avignon, notamment l'élevage de chevaux, l'apiculture ainsi que la production caprine. De petits élevages de porcs, de poulets et de canards ont également existé sur le territoire.

Démarrer une entreprise en production animale nécessite des investissements initiaux considérables en raison de la nature de ses activités. En 2023, sur le territoire avignonnais, 26 entreprises sur 59 ont déclaré que leur activité principale était la production animale, ce qui représente 44 % des entreprises agricoles. Parallèlement, un total de 60 % des revenus agricoles totaux d'Avignon étaient issus des productions animales (tableau 4).

En ce qui concerne le transport des bêtes, pour toutes les productions animales, plusieurs options sont utilisées : le transport de manière autonome, les services de transport collectif matapédien ou néo-brunswickois et le transport d'animaux de la Gaspésie, un service collectif géré par l'UPA GÎM. Peu importe le type de transport choisi, les frais y étant associés représentent un enjeu majeur pour la rentabilité des entreprises du secteur (Gallant, 2023).

En matière de services vétérinaires, deux cliniques offrent des services aux entreprises en production animale, selon leur production et leurs besoins. L'une est située dans la MRC de La Matapédia, l'autre dans la MRC de Bonaventure.

En 2023, malgré l'aspect essentiel de l'abattage, aucun abattoir n'est situé dans la MRC Avignon ni même en Gaspésie. Les animaux doivent être transportés vers Luceville, à l'abattoir du Groupe ADEL, qui est situé à environ 245 km de Maria, où se trouve l'entreprise agricole en production animale la plus à l'est du territoire. Si l'abattage est problématique pour toutes les entreprises en production animale à l'échelle de la province, le problème demeure exacerbé dans la région.

En revanche, sur une note plus positive, les productions animales ont des répercussions favorables dans Avignon. L'étendue des terres cultivées en fourrage et en grains pour nourrir le bétail contribue grandement à l'occupation du territoire.



Photo : Éric Labonté, MAPAQ

Production laitière

Dans Avignon, une diminution du nombre d'entreprises en production laitière est observable depuis plusieurs années. En 2010, 14 entreprises laitières étaient présentes sur le territoire; en 2017, ce nombre avait chuté à 11. En 2023, neuf fermes laitières y sont recensées. Malgré cette baisse du nombre d'entreprises, les revenus n'ont pas proportionnellement chuté (tableau 4). À titre indicatif, une seule de ces neuf entreprises est dotée de robots de traite.

En termes de sources de revenus agricoles bruts, la production laitière est la principale production du territoire avignonnais, générant des revenus agricoles de 3 154 372 \$ (tableau 4). Cela représente 33 % des revenus agricoles bruts de la MRC Avignon. En 2023, les entreprises agricoles de la MRC Avignon détiennent un quota de 586,69 kg de matières grasses/jour sur un total de 820,86 kg de matières grasses/jour pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ce quota régional de production a graduellement augmenté depuis 2019, alors qu'il était établi à 643,66 kg de matières grasses/jour. En ce qui concerne le prix du lait versé aux productrices et aux producteurs, le prix moyen annuel par 100 litres de lait (\$/hectolitre) a également connu une hausse progressive : il est passé de 77,51 \$/hectolitre en 2016 à 87,39 \$/hectolitre en 2022 (Day, 2023).

De manière plus générale, il y avait au Québec, en 1983, 18 840 entreprises laitières qui produisaient un total de 2,8 milliards de litres de lait par année. En 2023, ce sont 4 498 entreprises qui produisent 3,4 milliards de litres de lait. La productivité par vache est ainsi passée de 4 212 litres à 9 826 litres de lait par année. À l'échelle du Québec, sur le plan agroéconomique, les entreprises les plus efficaces perdurent tandis que les moins performantes se retirent. Ce contexte oblige les entreprises à innover, à revoir leur modèle d'affaires et à améliorer constamment leur productivité (Day, 2023).

Mise en contexte

Gestion de l'offre : La gestion de l'offre a été mise en place en 1971 au Canada pour la production laitière. Cette politique agricole assure la production locale d'aliments de grande qualité en offrant aux productrices et aux producteurs un revenu stable et équitable, sans subvention de l'État et à l'abri de la concurrence internationale (sans *dumping*). Les productrices et les producteurs doivent acheter des quotas de production, qui les autorisent à produire une quantité précise de lait. Ces quotas contribuent à équilibrer le marché (l'offre par rapport à la demande), ce qui stabilise les prix et procure un revenu couvrant les coûts de production.

Mise en marché du lait : Au Québec, en 2023, 4 498 fermes laitières mettent en marché près de 3,4 milliards de litres de lait par le biais du Plan conjoint des Producteurs de lait du Québec (PLQ), en vigueur depuis 1980. Ce plan est un outil qui permet de négocier collectivement les conditions de mise en marché du produit agricole avec les entreprises transformatrices. Le prix du lait est fixé par la Commission canadienne du lait (CCL), à la suite de l'enquête des coûts de production. Il en découle un délai de 12 à 18 mois entre la constatation de la hausse des coûts de production (prix des intrants et intérêts) et l'ajustement du revenu de la production de lait. Ainsi, un contexte d'inflation engendre une pression sur les liquidités des entreprises.

Sources : Day, 2023; PLQ, 2023

Production bovine

En 2023, la production bovine est la troisième production en importance sur le plan des revenus agricoles bruts dans la MRC Avignon. Ils totalisent 1 155 896 \$, soit 12 % des revenus agricoles totaux de la MRC (tableau 4). Une décroissance du nombre d'entreprises est néanmoins observée : il est passé de 24 en 2004 à 14 en 2016. En 2023, ce sont 11 entreprises bovines qui occupent le territoire. La taille de ces entreprises a toutefois augmenté, et la MRC Avignon compte une bonne proportion des plus grandes fermes bovines de la région (Lepage, 2024).



Photo : Éric Labonté, MAPAQ

Il y a essentiellement deux types de ferme bovine. En production de veaux d'embouche (ou vaches-veaux), les veaux sont élevés jusqu'à un poids de 500 à 900 lb avant d'être commercialisés, le plus souvent par le circuit des encans spécialisés comme ceux de Saint-Isidore ou du Bic. Les veaux y sont achetés pour approvisionner des parcs d'engraissement. Dans ce type d'entreprise, les veaux sont engraisés jusqu'à l'abattage, généralement lorsqu'ils atteignent un poids de 1 500 à 1 800 lb.

Les entreprises bovines de la MRC Avignon sont principalement orientées vers la production de veaux d'embouche. Depuis quelques années, un regroupement régional administre la production et la mise en marché du bœuf. La coopérative Bœuf Gaspésie rassemble sept entreprises productrices membres, dont une se trouve dans la MRC Avignon. Ce sont des entreprises de type naisseur-finiisseur. Une partie des veaux qui y naissent sont engraisés jusqu'à l'abattage selon un cahier des charges qui établit des normes de production ou des pratiques équivalentes à celles généralement reconnues dans l'industrie ou plus sévères. Ce produit à valeur ajoutée contribue au rayonnement de la Gaspésie puisque les pièces sont vendues dans des supermarchés de Montréal, de Lévis et de Québec, en plus des quelques points de vente dans la région. Bœuf Gaspésie vend le bœuf complet aux boucheries, qui en font la distribution (Bœuf Gaspésie, 2023; Cyr, 2023; Lepage, 2024). Quelques entreprises de la MRC vont également engraisser une partie de leur production pour la mettre en marché localement, à la ferme ou par le biais de partenaires.



Photo : Moukda Forest

Production ovine

En 2023, trois entreprises ovines sont recensées dans la MRC Avignon, et leurs revenus agricoles bruts totalisent 996 436 \$ (tableau 4). Puisque les données sont inconnues pour les années 2010 et 2017, il est impossible de détailler l'évolution du nombre d'entreprises. Les sites d'élevage en production ovine sont orientés vers la production d'agneaux pour la consommation alimentaire. La mise en marché des agneaux est prise en charge par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec par l'entremise d'une agence de vente.

Autres productions animales

En 2023, la MRC Avignon compte également trois entreprises en production animale qui ne font pas partie des trois grandes catégories citées précédemment. Il s'agit d'une entreprise apicole et de deux productions animales inconnues (tableau 4). En 2016, deux productions équinnes ainsi qu'une entreprise caprine étaient situées dans la MRC Avignon. En 2023, il n'y a plus aucune entreprise caprine sur le territoire.



Photo : UPA GÎM

Du côté de la production apicole, qui se définit comme l'élevage d'abeilles domestiques, les revenus sont tirés de la vente des produits de la ruche (ex. : miel, pollen, gelée royale, propolis et cire) et des produits transformés (ex. : hydromel et produits cosmétiques). Au Québec, le miel rapporte approximativement 45 % des revenus du secteur de l'apiculture (Gouvernement du Québec, 2023a). En 2023, la MRC Avignon compte une seule entreprise apicole. Certifiée biologique, elle est aussi la seule entreprise apicole de la région à faire partie de la route du miel, un circuit proposé par les Apiculteurs et apicultrices du Québec (AAQ, 2023). Elle collabore avec d'autres entreprises de la région afin d'installer ses ruches dans des champs en culture. En plus de récolter et de mettre en vente son miel, elle commercialise différents produits de la ruche, dont le pollen, la cire d'abeille et la propolis, et offre des produits transformés, notamment l'hydromel. Il est également possible de visiter les lieux, qui sont ouverts à l'agrotourisme pendant la saison estivale.

Productions végétales

Un total de 33 entreprises agricoles déclarent que la production végétale est leur principale source de revenus en 2023 dans Avignon. Un déclin du nombre d'entreprises est constaté entre 2010 et 2017, puis une stabilisation est observée jusqu'en 2023 (tableau 4). Les productions végétales sont diversifiées : exploitations de légumes de transformation, de sapins de Noël, de verger, etc.

Production acéricole

Près de 70 % de la production mondiale de sirop d'érable vient du Québec (Gouvernement du Québec, 2023b). En 2022, 25 entreprises acéricoles avec contingent se situaient en Gaspésie, représentant 550 000 entailles et une moyenne de 22 000 entailles par entreprise (Gagnon, 2023). Trois cartes illustrant la production acéricole sont présentées à l'annexe 10.2 Cartes (figures 21, 22 et 23).

Dans Avignon, en 2023, l'acériculture est la deuxième production en importance sur le plan du revenu agricole brut. Ce dernier s'élève à 2 780 181 \$ 4 497 599 \$, soit 29 % des revenus bruts agricoles totaux (tableau 4). Douze entreprises acéricoles avec entailles exploitées (185 580 entailles) sont établies dans Avignon, ce qui représente 43 % des entreprises acéricoles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Malgré une légère diminution, en 2017, du nombre d'entailles exploitées, du nombre d'entailles potentielles et du nombre d'entreprises avec entailles exploitées, la production acéricole connaît une certaine stabilité (tableau 5).

Quelques définitions

Potentiel acéricole à prioriser : Superficie en territoire public sur laquelle une attribution de permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles est anticipée à court et moyen terme, en prévision de futures augmentations de contingents.

Érabières acéricoles sur territoire forestier résiduel : Superficie en production acéricole sur le domaine de l'État non délimité en unités d'aménagement ou en forêts de proximité.

Autres potentiels acéricoles : Peuplements forestiers extraits des données écoforestières dont le groupement d'essences est dominé par l'érable et présente un potentiel acéricole susceptible d'être exploité.

Érabières à potentiel acéricole : Groupement végétal de feuillus d'au moins 8 ha, composé d'au moins 60 % de la surface terrière en érables, dont le nombre actuel d'entailles potentiel à l'hectare est égal ou supérieur à 15.

Sources : MRNF, 2023a; Bureau du Forestier en chef du Québec, 2023; MRNF, 2023b

L'analyse de la cartographie (annexe 10.2 Cartes) permet de constater certains points distincts pour chaque secteur du territoire.



Le nombre d'**entailles potentielles** représente le maximum d'entailles qui pourraient être exploitées sur le territoire occupé par l'entièreté des entreprises acéricoles. Cette donnée n'inclut pas le potentiel acéricole en terres publiques non exploitées par un bail de location. Les données du tableau 5 ont été collectées par le biais de la mise à jour de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles au MAPAQ à différents moments entre 2014 et 2023. Certains potentiels ont été déclarés par des entreprises agricoles qui ne tirent aucun revenu de l'acériculture. À titre d'exemple, une ferme laitière pourrait déclarer avoir 500 entailles potentielles sur le lot boisé de la ferme, même s'il n'y a aucune exploitation. Le nombre d'entailles potentielles est donc une donnée très théorique qui doit être interprétée avec prudence, d'autant plus que cette information n'est pas toujours fournie (Gagnon, 2023).

Tableau 5
Détails de la production acéricole dans la MRC Avignon en 2010, en 2017 et en 2023

	2010		2017		2023		% (Avignon/GÎM)
	Avignon	GÎM	Avignon	GÎM	Avignon	GÎM	
Superficie (ha)	1 023,04	1 965,10	1 107,46	2 045,10	1 122,66	2 224,80	50
Nombre d'entailles exploitées	193 900	365 064	179 180	413 038	185 580	448 124	41
Nombre d'entreprises avec entailles exploitées	13	27	11	23	12	28	43
Nombre d'entailles potentielles	271 450	479 964	223 755	485 107	226 155	522 484	43
Nombre d'entreprises avec entailles potentielles	14	29	14	27	15	32	47

Source : EDM4a, 2023

Au Québec, c'est près de la moitié du sirop d'érable produit qui est certifié biologique pour répondre à la demande croissante des consommatrices et des consommateurs (PPAQ, 2023). Au 31 décembre 2022, près de 40 % des exploitations agricoles biologiques québécoises étaient issues de l'acériculture (MAPAQ, 2023b). Quatre entreprises acéricoles avignonaises offraient des produits certifiés biologiques, ce qui représentait 33 % des entreprises (CARTV, 2023). Les érablières étaient exploitées en terres à la fois privées et publiques.



Photo : Éric Labonté, MAPAQ

Le rendement (lb/entaille) peut grandement fluctuer d'une année à l'autre. De 2012 à 2022, celui de la Gaspésie a été supérieur à la moyenne provinciale 7 années sur 11. Selon les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), la MRC Avignon fait partie de la région acéricole du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie. En 2021, cette région a fourni un rendement de 3,32 lb/entaille pour une moyenne provinciale de 2,75 lb/entaille, une moyenne canadienne de 2,83 lb/entaille et une moyenne mondiale de 2,77 lb/entaille (PPAQ, 2021). En 2022, le rendement était de 3,85 lb/entaille, pour une moyenne provinciale de 4,46 lb/entaille et une moyenne mondiale de 4,09 lb/entaille (PPAQ, 2022).

Encadrée par un plan conjoint, la mise en marché collective du sirop d'érable est réalisée par l'agence de vente des PPAQ. Tout comme la production laitière, la production acéricole est contingentée. Ce contingentement a comme objectif principal d'ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande (PPAQ, 2023). Grâce à la mise en marché collective, les entreprises productrices de la MRC Avignon s'assurent d'obtenir le même prix à la vente que les entreprises d'autres régions agricoles du Québec, même si la saison de production est plus tardive.

Les entreprises acéricoles peuvent utiliser d'autres canaux de mise en marché des produits de l'érable, dont la transformation à l'érable et la vente directe en petits contenants (inférieurs à 5 L), la vente par l'entremise d'un intermédiaire (épicerie ou autre) et l'exportation. La différence entre ces canaux et la mise en marché collective est que la fédération n'intervient pas dans la fixation du prix. Il revient à l'entreprise acéricole de négocier son prix de vente avec son intermédiaire. Dans la MRC Avignon, une entreprise se démarque par sa mise en marché à l'international, et au moins une entreprise du territoire met en marché du sirop de merisier, aussi appelé bouleau jaune.

Avignon, mais plus largement la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, se distingue par quelques particularités régionales (Gagnon, 2023) :

- son secteur acéricole s'est grandement développé au cours des 20 dernières années;
- sa saison est tardive par rapport à l'ensemble du secteur, c'est-à-dire que les entreprises acéricoles d'ici sont, de manière générale, les dernières de la province à commencer leur saison et à la terminer;
- plusieurs entreprises acéricoles exploitent leur érable en terres publiques, en tout ou en partie;
- les entreprises de la région sont particulièrement grandes par rapport à celles de l'ensemble de la province (à titre d'exemple, pour la saison 2022, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine comptabilisait une moyenne de 22 000 entailles/exploitation tandis que la moyenne provinciale était de 7 853 entailles/exploitation);

- diverses zones non exploitées et à potentiel acéricole sont disponibles, avec suffisamment d'érables à entailler pour que ce soit rentable;
- il n'y a pas de cabane à sucre « traditionnelle » offrant des repas.

En acériculture, plusieurs enjeux sont omniprésents à travers la province (Blanchette Pelletier, 2023; Gagnon, 2023) :

- Des enjeux liés au contexte général :
 - L'augmentation des coûts (ex. : immobilier, carburant et tubulure) affecte autant les entreprises en démarrage que celles qui sont établies.
 - La mise en place de la récupération des plastiques agricoles entraîne une charge supplémentaire aux entreprises acéricoles, pour qui le lieu de récupération le plus proche se situe à Mont-Joli.
 - Le resserrement de certaines normes environnementales encadrant les activités acéricoles (ex. : REAFIE) apporte des contraintes supplémentaires à la production.
- Des enjeux liés aux changements climatiques :
 - Un déplacement de la saison des sucres est remarqué, elle débute et se termine hâtivement. En Gaspésie, bien que la saison de récolte commence généralement en mars, elle risque de s'amorcer de plus en plus tôt dans les prochaines décennies.
 - La fenêtre de temps propice à la récolte de l'eau d'érable est plus restreinte.
 - Une tendance est décelable dans la dernière décennie : l'inégalité des saisons induite par les températures de plus en plus variables. En guise d'exemple, la saison de production 2023 a été médiocre dans la région, tandis que 2022 avait été une année record.
 - Les dommages causés par les insectes ravageurs pourraient être accentués par les changements climatiques, en particulier par la récurrence d'épisodes de sécheresse. Ce sont tout près de 150 espèces d'insectes qui s'alimentent des feuilles d'érable. Ainsi, la migration d'insectes ravageurs auparavant absents (ex. : longicorne asiatique et fulgore tacheté) ainsi que l'augmentation des dommages causés par les espèces déjà présentes (ex. : livrée des forêts) pourraient affecter la production des entailles.
 - La hausse de la fréquence d'événements climatiques extrêmes (ex. : précipitations abondantes, longues périodes de sécheresse et épisodes de verglas) entraîne un stress accru pour les érables et une augmentation du risque de fragiliser les érablières.

En ce qui concerne les changements climatiques, la vitesse à laquelle ils surviennent entraîne un taux de migration de l'érable qui est beaucoup plus lent que l'évolution du climat. Ainsi, d'ici 2070, les conditions climatiques de certaines régions seront à la limite de la tolérance pour la croissance des érablières. La rive sud du Saint-Laurent en est un exemple. Il est à noter que les érablières de la MRC Avignon se situent actuellement dans une niche climatique favorable qui, selon certaines projections, restera propice à la production acéricole d'ici 2070 (Blanchette Pelletier, 2023).

Production céréalière, oléagineuse et fourragère

La production de céréales, d'oléagineux et de fourrages est intimement liée aux productions animales, puisque ce sont des cultures, bien implantées sur le territoire, qui servent à nourrir le bétail. En 2023, dans la MRC Avignon, les cultures les plus importantes en superficie sont l'orge (13 exploitations pour 541,75 ha), l'avoine (11 exploitations pour 355,17 ha) et le canola (3 exploitations pour 175,31 ha). Ces cultures sont également les plus importantes à l'échelle de la région administrative. Les céréales mélangées et le seigle ne sont pas cultivés sur le territoire avignonnais. La superficie cultivée en productions végétales est de 3 388,38 ha en fourrages et de 1 278,26 ha en céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, totalisant 4 666,64 ha. Il est à noter qu'au moins une entreprise cultive des grains pour consommation humaine (Espinoza-Rivière, 2024). Toutefois, au moment de la classification, il arrive qu'un grain produit en vue de la consommation animale soit conforme aux exigences pour la consommation humaine et qu'il soit donc acheté par des entreprises pour cet usage.

Production fruitière et maraîchère

Avignon est caractérisé par une superficie totale exploitée approximative de 72 ha en production fruitière et maraîchère. Les exploitations suivantes sont dénombrées (EDM4a, 2023) :

- 4 exploitations en cultures abritées (serre);
- 13 exploitations fruitières en champ (ex. : fraise, framboise, melon, bleuet et vigne);
- 17 exploitations de fruits en verger (ex. : poirier, pommier nain, semi-nain et standard et prunier);
- 1 exploitation horticole en conteneur (conifère);
- 2 exploitations horticoles ornementales en plein champ (ex. : sapin de Noël et gazon);
- 3 exploitations de légumes de transformation (ex. : oignon, carotte et autre);
- 59 exploitations de légumes pour le marché frais (ex. : asperge, épinard et poivron).

Ces informations doivent être interprétées avec réserve, puisqu'une entreprise agricole peut avoir enregistré plus d'une exploitation. Le nombre d'entreprises ainsi que les revenus tirés des différentes productions principales sont détaillés dans le tableau 4. Du côté des entreprises horticoles, on remarque l'application de différentes stratégies pour prolonger la période de croissance. La culture sous abris (tunnels, chenilles et serres) ainsi que le développement d'une serre avec des énergies renouvelables (chauffée à l'électricité) sont observés localement, mais aussi à l'échelle de la région (Martin, 2023).

En ce qui concerne la production fruitière, l'Association des producteurs fruitiers de la Gaspésie (APFG) comprend, en 2023, 20 entreprises agricoles, principalement des vergers, établies sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie, dont 5 sont situées dans la MRC Avignon (Babin, 2023). Une résurgence de la production en verger, principalement dans les MRC Avignon et de Bonaventure, est en effet observée. Plusieurs d'entre eux visent une production commerciale de cidre (Martin, 2023).



Photo : Marie-Hélène Gougeon

Autres productions végétales et cultures émergentes

À l'échelle du Québec, parmi les cultures émergentes qui ont connu la plus forte croissance dans les 20 dernières années figurent les productions suivantes : le houblon, le cannabis, le chanvre industriel, l'argouse, la camerise, les insectes, la culture de champignons, la culture des noix, la forêt comestible et la canneberge (UPA, 2023b).

Les cultures émergentes restent marginales et peu répandues dans Avignon. Nul doute que dans le contexte économique actuel, les entreprises agricoles ont moins tendance à choisir ce type de cultures, qui requièrent d'importants investissements de départ et pour lesquelles la rentabilité est plus difficile. Même si quelques essais de cultures émergentes ont été réalisés au cours des dernières années (ex. : culture de champignon, cerise de terre et safran), aucune tendance particulière n'a été décelée. Néanmoins, en 2023, on trouve sur le territoire avignonnais deux entreprises qui proposent des fleurs coupées, une houblonnière, une plantation active de camérisiers ainsi qu'un verger de poires (Martin, 2023).



Photo : Les Plantations de la Baie

Agriculture biologique

Dans cette section, il sera question des entreprises certifiées biologiques ou en régie biologique. L'agriculture biologique est axée sur la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels. Elle favorise ainsi l'utilisation responsable des ressources naturelles, le recyclage, l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols ainsi que le bien-être animal. À l'échelle provinciale, le nombre d'entreprises en production biologique a connu une hausse de 137 % de 2016 à 2022. Ainsi, en 2023, 10 % des exploitations agricoles en activité produisent de manière biologique, et les superficies cultivées en gestion biologique sont, sauf exception, en hausse depuis 2016 (MAPAQ, 2023b).

Toujours en 2023, 33 entreprises détiennent une certification biologique sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, dont 29 entreprises agricoles et 4 entreprises qui œuvrent en transformation ou en distribution uniquement. Deux entreprises supplémentaires sont en processus de précertification (Portail Bio Québec, 2023). Les productions biologiques exploitées sont l'acériculture (890 ha), les pâturages (27 ha) ainsi que les productions fruitière, maraîchère, céréalière et apicole (environ 280 ha). Elles couvrent un territoire de près de 1 200 ha. Au total, 20 % des revenus agricoles totaux régionaux sont issus de l'agriculture biologique (UPA, 2023e). Quant à la MRC Avignon, elle compte huit entreprises agricoles qui produisent sous appellation biologique, ce qui correspond à environ 14 % des entreprises agricoles. Ce sont 50 % des entreprises certifiées biologiques qui sont en production acéricole (4). Les autres sont en production maraîchère (3) et apicole (1) (CARTV, 2023).



Photo : Samuelle F-Morin, MRC Avignon

Activités forestières en terres privées

Les activités forestières prennent une place importante dans la zone agricole de la MRC Avignon, et elles sont considérées comme des activités agricoles au sens de la LPTAA. En 2023, environ 66 % de la zone agricole était occupée par la forêt, soit environ 20 812 ha. L'étendue de la zone agricole occupée par la forêt à utilisation forestière est présentée à la figure 13. On en comprend qu'une portion importante de la zone agricole fait l'objet d'une utilisation forestière. En ordre d'importance, les municipalités de Saint-André-de-Restigouche, de Saint-François-d'Assise, de L'Ascension-de-Patapédia et de Saint-Alexis-de-Matapédia se caractérisent par une zone agricole occupée par la forêt à 70 % et plus.

Dans Avignon, en date de novembre 2023, il y a 347 productrices et producteurs forestiers, pour un total de 887 lots enregistrés. La superficie forestière totale est de 76 590 ha, et la superficie aménagée est de 24 482 ha (Gauthier, 2023). Sans pouvoir associer une portion de la superficie aux entreprises agricoles, on sait que les principaux aménagements réalisés dans la MRC Avignon étaient, de 1996 à 2022, en ordre d'importance, les travaux commerciaux (éclaircie précommerciale, coupe de jardinage, coupe totale, etc.), le reboisement et l'entretien de plantation (tableau 6).

Tableau 6
Investissements de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie–Les Îles (AFOGÎM) en travaux pour la période 1996-2022

Groupe de travaux	Superficie	Montant investi (\$)
Préparation de terrain	3 480 ha	2 159 195
Reboisement	5 716 000 plants	2 168 850
Entretien de plantation	4 469 ha	4 778 744
Éclaircie précommerciale	2 580 ha	2 507 289
Travaux commerciaux	9 318 ha	7 230 005
Total	19 847	18 844 083

Source : Gauthier, 2023

Quant à l'**agroforesterie**, elle correspond à l'intégration d'arbres ou d'arbustes sur des terres agricoles dans une perspective de bénéfices mutuels (économiques, environnementaux et sociaux). Voici quelques avantages y étant associés : l'amélioration du bien-être et la réduction du stress des animaux, la protection des cultures du vent, la réduction des odeurs, du bruit et de la poussière ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau. Un exemple concret applicable au territoire d'Avignon, et qui pourrait prendre encore plus d'importance au cours des prochaines années dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, est l'inclusion de boisés de ferme dans les pâtures afin de créer des aires d'abri pour les bovins. Le bétail peut ainsi se protéger des intempéries ou du soleil ardent tandis que le ou la propriétaire peut bénéficier d'un revenu avec la vente de bois (Gauthier, 2023).

Source : Mosaïque d'orthophotographies aériennes de l'inventaire écoforestier du Québec méridional, MRNF, 2015-2016



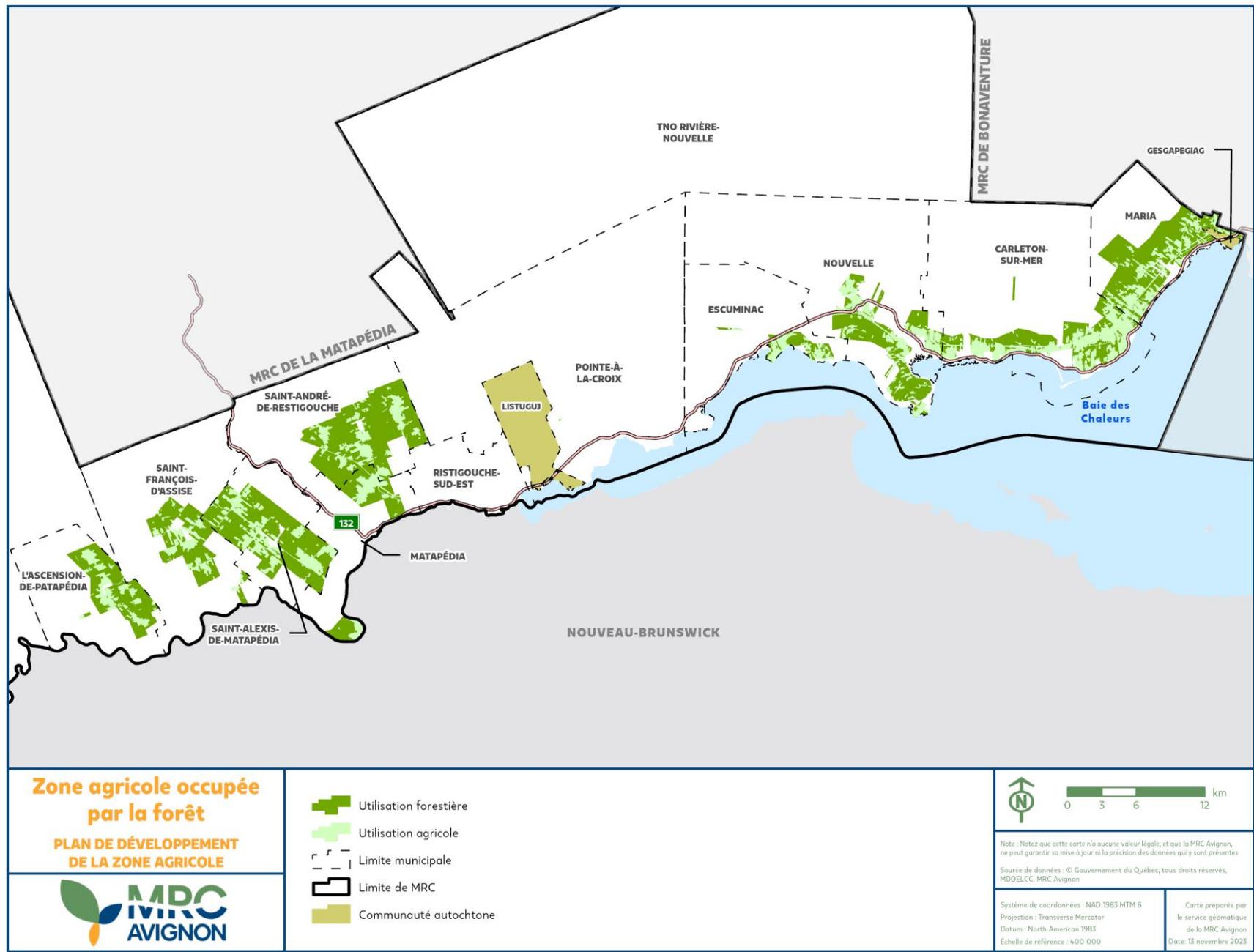


Figure 13
Carte de la zone agricole occupée par la forêt dans la MRC Avignon

Une portion non négligeable de la zone agricole fait l'objet d'une utilisation forestière.

6.5. Transformation et mise en marché

Dans Avignon, en 2023, certains produits comme les fruits, les légumes, le houblon, le miel et l'eau d'érable sont transformés. Pour ce faire, des entreprises productrices et transformatrices réalisent parfois des partenariats (ex. : Microbrasserie Le Naufrageur). Bien qu'une portion importante de la mise en marché se fasse collectivement (ex. : lait et sirop d'érable), plusieurs optent pour le circuit court. Ce mode de commercialisation requiert, au maximum, un unique intermédiaire entre l'entreprise de commercialisation ou de transformation et les consommatrices et consommateurs.

Baie des saveurs est un bon exemple de circuit court. Ce regroupement de productrices, de producteurs et d'entreprises de transformation agroalimentaire certifiées biologiques, ou en voie de l'être, fait la vente directe auprès de la population de la Baie-des-Chaleurs. En 2023, deux entreprises agricoles de la MRC Avignon en font partie (BDS, 2023). En 2021, dans Avignon, sur les 17 exploitations agricoles ayant déclaré effectuer des ventes directes de produits non transformés, 6 mentionnaient que cela représentait la totalité (100 %) de leurs revenus d'exploitation (Statistique Canada, 2022c).

Des services de distribution sont également offerts sur le territoire de la MRC (ex. : Servab, Agropur et Distribution RT). Certaines entreprises agricoles ont aussi développé des segments de marchés vers d'autres provinces, mais également à l'international, notamment avec l'agneau et le sirop d'érable.



Photo : Ferme de l'Alchimiste

La MRC Avignon est caractérisée par la mise en marché diversifiée de ses productions fruitières et maraîchères

- Vente hebdomadaire de paniers (soutenue par la communauté du réseau Fermier-ère de famille)
- Cartes d'achats prépayés
- Abonnements flexibles selon les goûts et besoins
- Marché public automnal au Festival La Virée Trad
- La Récolte des Plateaux, coopérative de solidarité
- Baie des saveurs (regroupement de productrices, de producteurs et d'entreprises de transformation agroalimentaire certifiés biologiques)
- Absence de marché public « traditionnel » d'envergure

Figure majeure dans la promotion des produits agroalimentaires de la région, Gaspésie Gourmande rassemble 180 entreprises bioalimentaires de la Gaspésie. En plus des entreprises de production et de transformation des produits agricoles, marins et forestiers, elle inclut également leurs complices : les commerces, les restaurants, les chefs et les gîtes qui vendent ou servent leurs produits. Sa mission est de mobiliser le milieu, de participer à la réalisation de projets liés aux enjeux du secteur bioalimentaire, de mettre en valeur une offre gaspésienne de qualité ainsi que de contribuer au développement et à la pérennité des entreprises. En 2023, 6 entreprises agricoles et 11 entreprises transformatrices de la MRC Avignon sont membres de Gaspésie Gourmande. Leurs productions sont maraîchères (2), acéricoles (3) et apicole (1) (Gaspésie Gourmande, 2023).

6.6. Dimension sociale de l'agriculture

Profil entrepreneurial

Faire de l'agriculture... pourquoi pas?

Lorsque la question leur a été posée (annexe 10.4 Consultation 2), les productrices et les producteurs agricoles d'Avignon ont mentionné avoir choisi leur profession pour différentes raisons, dont :

- pour nourrir la population (22 %);
- par amour de la nature et du monde agricole (17 %);
- par passion du métier (11 %);
- pour mettre en valeur les ressources de la région (11 %);
- pour la combinaison des aptitudes manuelles et intellectuelles, le travail à l'extérieur et les défis (6 %);
- pour les apprentissages et le partage du savoir-faire entre générations (6 %);
- pour d'autres raisons (28 %).

« Je fais mon métier par passion : produire de la nourriture est une activité gratifiante, complète et qui a du sens pour moi! »

– Un producteur horticole, MRC Avignon, 2023

Les productrices et les producteurs ont choisi les mots ou les expressions suivantes pour décrire l'agriculture dans Avignon (annexe 10.4 Consultation 2) :

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| • Dynamique (2); | • Marginale (1); | • En développement (1); |
| • Fragile (2); | • Essoufflée (1); | • Diversifiée (1); |
| • Rentabilité difficile (1); | • Beaucoup de potentiel (1); | • Possible (1); |
| • Précaire (2); | • En déclin (2); | • Autres (3). |

Derrière chaque aliment, il y a une productrice ou un producteur agricole dévoué.

Âge et genre des productrices et des producteurs agricoles

Voici les faits saillants (tableau 7) concernant l'âge et le genre des productrices et des producteurs agricoles de la MRC Avignon, en 2023.

- L'âge moyen (53,86 ans) est légèrement supérieur à la moyenne provinciale (52,9 ans), qui est d'ailleurs la moyenne la plus basse au Canada (UPA, 2023b).
- L'âge moyen est légèrement supérieur à la moyenne régionale (53,22 ans).
- Depuis 2010, l'âge moyen a augmenté, mais indirectement proportionnellement au nombre d'années écoulées (13 années), ce qui laisse supposer que quelques personnes plus jeunes exploitent désormais une entreprise agricole. Cette tendance est également décelable à l'échelle de la région.
- Les femmes sont présentes en agriculture. Il est à noter qu'il n'y a pas de regroupement des Agricultrices du Québec dans la région.

Par ailleurs, selon le dernier recensement de Statistique Canada, en 2021, pour un total de 90 exploitantes et exploitants agricoles, le territoire de la MRC Avignon comprenait (Statistique Canada, 2022f) :

- 45 personnes de plus de 55 ans;
- 40 personnes de 35 à 54 ans;
- 10 personnes de moins de 35 ans.

Tableau 7
Répartition de l'âge et du genre des exploitantes et exploitants agricoles

	2010		2017		2023	
	MRC Avignon	GÎM	MRC Avignon	GÎM	MRC Avignon	GÎM
Âge moyen	48,7	49,87	51,4	51,94	53,86	53,22
Femmes	25	107	22	103	22	125
Nombre d'exploitations agricoles avec des membres féminins	24	97	21	94	20	107
Hommes	81	318	74	271	83	280
Nombre d'exploitations agricoles avec des membres masculins	63	248	56	217	58	222
Autres	0	0	2	5	1	7

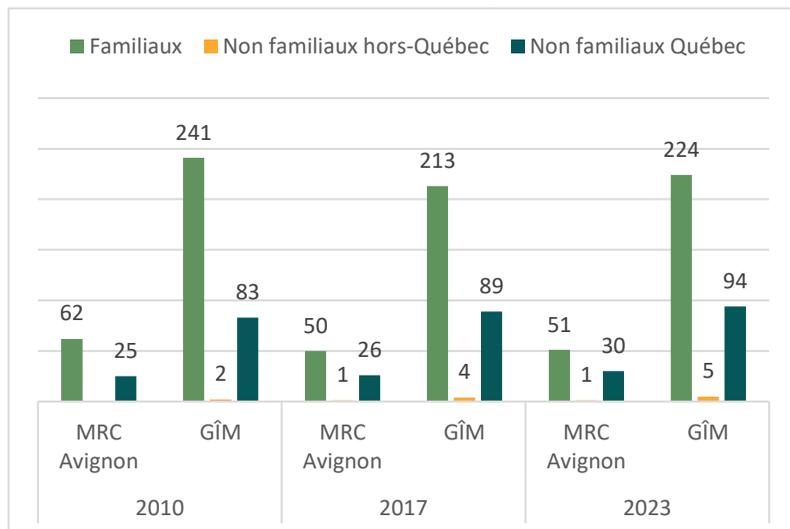
Source : EDM-CFE 01, 2023

Travail agricole et autre travail rémunéré

Toujours selon le recensement de Statistique Canada de 2021, sur un total de 90 exploitantes et exploitants agricoles, 50 % (45 personnes) travaillaient plus de 40 heures par semaine à leur entreprise agricole et près de 40 % (35 personnes) occupaient un autre travail rémunéré à raison de plus de 30 heures par semaine. De ce nombre, 15 personnes (17 %) affirmaient travailler plus de 40 heures par semaine à leur autre travail rémunéré (tableau 8). La notion d'entrepreneuriat hybride occupe donc une place importante dans le milieu agricole avignonnais.

Figure 14

Provenance de la main-d'œuvre agricole



Source : EDM-CFE 01, 2023

main-d'œuvre et la difficulté de rétention des équipes de travail ont des conséquences considérables sur l'efficacité des activités agricoles. L'embauche de TET est l'une des solutions possibles à ces défis de rareté de main-d'œuvre. Lors de la consultation, 38,9 % des productrices et des producteurs agricoles ont mentionné avoir déjà songé à embaucher des TET. Les raisons évoquées par celles et ceux qui n'ont pas choisi cette solution concernent le manque de logement, l'embauche de main-d'œuvre locale ou la complexité et l'aspect onéreux du processus. Trois entreprises agricoles ont mentionné embaucher des TET (annexe 10.4 Consultation 2).

Tant à l'échelle de la MRC qu'à l'échelle régionale, la main-d'œuvre embauchée dans les entreprises agricoles vient en plus grande proportion du milieu familial, puis du milieu non familial québécois (figure 14). Toutes ces informations illustrent bien la réalité agricole de la MRC Avignon, où il est fréquent d'occuper un emploi à l'extérieur de l'entreprise agricole et d'embaucher majoritairement de la main-d'œuvre familiale.

De plus, en 2023, il y a dans la MRC Avignon au moins une entreprise qui embauche des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires (TET). Cette donnée a fluctué d'une année à l'autre (figure 14). Même si le processus d'embauche de TET est une démarche onéreuse et complexe, cette main-d'œuvre vient combler un besoin que les entreprises agricoles ne peuvent assurer autrement. En effet, les postes vacants non comblés, la pénurie de



Photo : Samuelle F-Morin, MRC Avignon

Tableau 8

Répartition du nombre d'heures travaillées par les exploitantes et exploitants agricoles de la MRC Avignon en 2021

Nombre d'heures/semaine	Travail agricole				Autre travail rémunéré			
	Moins de 20	20 à 29	30 à 40	Plus de 40	Moins de 20	20 à 29	30 à 40	Plus de 40
Nombre d'exploitant-es	20	15	10	45	5	5	20	15

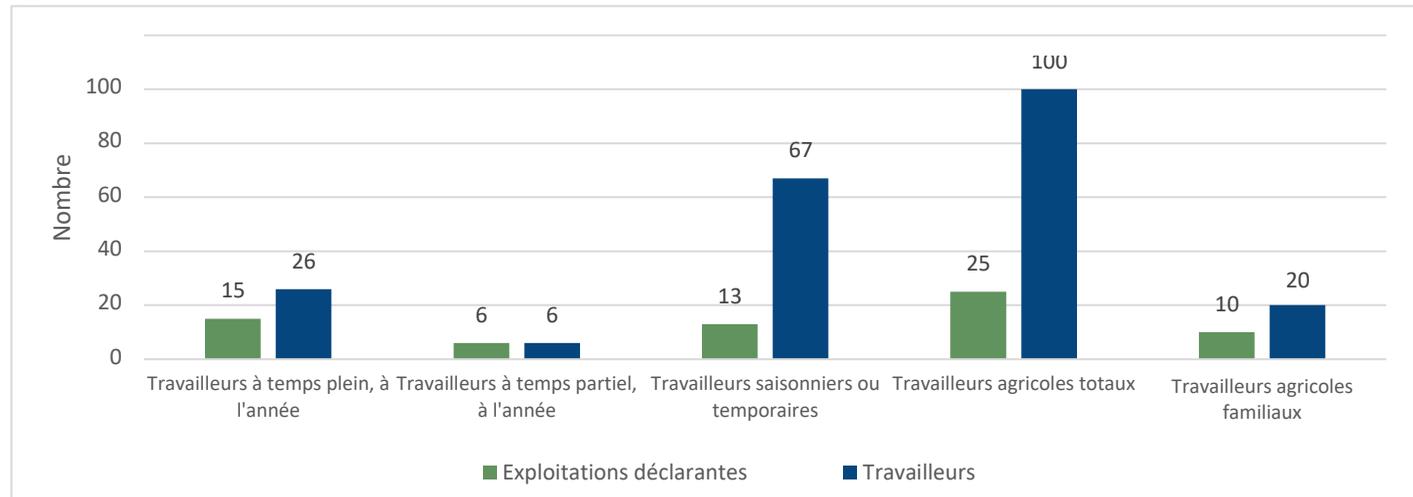
Source : Statistique Canada, 2022g

Plus précisément, en 2021, 25 entreprises agricoles déclaraient embaucher un total de 100 personnes (figure 15). En ordre d'importance, la main-d'œuvre était saisonnière (67 personnes), à temps plein (26 personnes) et à temps partiel (6 personnes). Fait intéressant, une forte proportion de main-d'œuvre saisonnière ou temporaire est constatée. Par ailleurs, 10 entreprises déclaraient avoir des liens familiaux avec 20 travailleuses ou travailleurs. Les besoins ponctuels en main-d'œuvre ainsi que la taille des entreprises expliquent en partie cela. Les informations collectées lors de cette étude ne concernaient toutefois pas la main-d'œuvre agricole non rémunérée pour son travail. Cette information doit être considérée.

« J'éteins des feux tout le temps, parce que je n'ai pas les moyens de payer une employée ou un employé. Je préfère vendre quelques vaches et m'arranger tout seul! »

– Un producteur bovin, MRC Avignon, 2023

Type de main-d'œuvre rémunérée



Source : Statistique Canada, 2022d



Photo : UPA-GÎM

Relève et transfert d'entreprises

La relève agricole inclut toutes les entrepreneures et tous les entrepreneurs âgés de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole (MAPAQ, 2023a). En 2021, dans Avignon, 10 personnes sur un total de 90 exploitantes et exploitants agricoles ont déclaré être âgées de moins de 35 ans (Statistique Canada, 2022a). Considérant ce point et l'âge moyen de 53,86 ans recensé en 2023, le besoin de relève est bien présent sur le territoire de la MRC Avignon. De plus, en 2021, 48 entreprises déclaraient n'avoir aucun plan de relève, verbal ou écrit (Statistique Canada, 2022e). Il est à noter qu'un plan de relève permet d'établir un scénario pour l'avenir de l'entreprise, incluant la stratégie de vente et de transfert ou encore de dissolution de l'entreprise. Un échéancier et un plan d'action en font souvent partie.

Association de la relève agricole de la Gaspésie–Les Îles

Membre de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), l'Association de la relève agricole de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ARAGÎM) promeut et défend les intérêts des jeunes âgés de 16 à 40 ans qui sont engagés dans l'agriculture. Elle organise des activités visant à réunir la relève et à créer des projets pour la soutenir. En partenariat avec le milieu, l'ARAGÎM a créé le Passeport Aventure Relève, un outil pour orienter la relève

dans son processus d'établissement. Au 31 décembre 2023, elle comprenait 35 membres, dont 14 de la MRC Avignon, soit environ le tiers (38 %). En 2023, 50 % des sièges du conseil d'administration de l'ARAGÎM étaient occupés par des membres de la MRC Avignon, ce qui témoigne du fort dynamisme de la relève agricole avignonnaise (ARAGÎM, 2017).

Opportunités et freins

Pour la relève agricole, la MRC Avignon représente un univers de possibilités. Plus distinctement, les trois secteurs du territoire se différencient les uns des autres par leur unicité et les avantages qu'ils offrent pour diverses productions agricoles. De nombreux facteurs rendent la Gaspésie, et plus particulièrement la MRC Avignon, attrayante pour la relève agricole (ARAGÎM, 2021) :

- le prix accessible des terres;
- la possibilité de développer de nouveaux projets agricoles (grands espaces disponibles);
- le nombre de terres disponibles pour la culture des fourrages;
- des niches d'opportunités intéressantes;
- le milieu de vie attrayant (diversité de paysages, dynamisme de la région, etc.);
- la solidarité du secteur agricole, tant sur le plan de la collaboration entre les productrices et les producteurs qu'en matière de l'accessibilité des intervenantes et des intervenants.

En contrepartie, plusieurs éléments freinent l'établissement de nouvelles entreprises ainsi que la relève déjà établie en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (ARAGÎM, 2021; ARAGÎM, 2017; Cyr-Wright, 2023) :

- les obstacles rencontrés par certaines aspirantes et certains aspirants (ex. : âge ou absence de formation) et/ou par certains projets pour cadrer avec les mesures d'aide financière disponible;
- la réglementation parfois contraignante, qui limite le déploiement de projets agricoles;
- la rareté des travaux offerts à forfait et des services agricoles sur le territoire;
- la linéarité du territoire, qui augmente les distances à parcourir pour le développement d'une entreprise;
- l'éloignement des marchés, qui induit des coûts de transport très élevés, que ce soit pour les intrants (ex. : carburant, matériaux et grains), le transport de produits ou autres;
- le contexte économique difficile pour les transferts de ferme;
- le manque de préparation des personnes qui cèdent leur entreprise lors du transfert ou de la vente (la relève dépend d'une très bonne préparation des cédantes et cédants);
- les investissements de départ très élevés en ressources financières et humaines. Chaque dollar en revenu demande huit dollars d'actif, ce qui représente un ratio nettement supérieur à celui des autres secteurs économiques (UPA, 2023d).



Photo : Éric Labonté, MAPAQ

Soutien aux cédantes et aux cédants

À l'échelle de la Gaspésie, on remarque une résurgence des initiatives visant à soutenir les personnes qui souhaitent céder leur entreprise. L'ensemble des actrices et des acteurs se mobilisent en ce sens afin d'assurer la pérennité de l'activité agricole. Parmi les initiatives à souligner figure le déploiement régional de la Stratégie d'accompagnement pour les entreprises agricoles avec ou sans relève, menée par Gaspésie Gourmande en 2023 et en 2024.

Qualité de vie et santé psychologique en agriculture

Les agricultrices et les agriculteurs exercent leur métier en raison de leur passion pour la nature, pour leur production et pour l'entrepreneuriat. Pour plusieurs, il s'agit du plus beau métier du monde... alors pourquoi est-il de plus en plus question de la santé psychologique des personnes qui nous nourrissent, 3 fois par jour, 365 jours par année? Selon Pierrette Desrosiers, psychologue spécialisée en agriculture au Québec, « c'est de plus en plus complexe et difficile d'être agriculteur » (Fournier, 2023).

Facteurs de stress

De nombreux facteurs propres à l'agriculture génèrent un niveau de stress plus important que dans la plupart des autres secteurs économiques (figure 16). Les trois principales sources de stress des productrices et des producteurs agricoles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont la situation financière de l'entreprise, l'incertitude face à l'avenir (contexte socioéconomique, transition vers la retraite, etc.) ainsi que les défis de communication interne (Bourdages, 2023a).

Plusieurs facteurs de stress sont externes, ils ne peuvent donc pas être contrôlés ni diminués. À titre d'exemple, les épisodes climatiques extrêmes (sécheresse, verglas, etc.) causent des dommages importants aux cultures, ce qui entraîne soit une perte de revenu directe, soit des dépenses supplémentaires pour combler la perte (ex. : achat du fourrage manquant). Lorsqu'ils sont constants, ces différents facteurs de stress peuvent avoir des effets négatifs importants sur la santé (ex. : troubles de santé mentale, maux de dos, hypertension et trouble de la mémoire). Il est à noter que certains facteurs connaissent une fluctuation dans le temps (ex. : normes environnementales) et que d'autres, tel l'isolement, ont été amplifiés par la pandémie de COVID-19.

*« Le poids de nourrir les gens ne devrait pas
juste être porté par les agricultrices et les
agriculteurs »*

*– Un producteur maraîcher, MRC Avignon,
2023*

Figure 16
Principaux facteurs de stress en agriculture



Liés au travail

- Situation financière
- Obligations réglementaires
- Instabilité des marchés
- Surcharge de travail
- Coût et incertitude des quotas
- Concurrence mondiale
- Travail avec des êtres vivants (7 jours/7, 24 heures/24)
- Fluctuations météorologiques
- Bris de machinerie
- Bien-être animal
- Rendement des cultures



Liés aux relations

- Manque de reconnaissance
- Minces frontières entre les sphères personnelle et professionnelle
- Conflits avec les membres de la famille impliqués dans l'entreprise
- Tension entre les générations
- Isolement
- Absence de relève et transfert difficile
- Enjeux de cohabitation
- Réputation d'être des personnes fortes et résilientes
- Perception des consommatrices et consommateurs



Liés à la santé

- Manque d'options de remplacement à la suite d'un problème de santé physique
- Accès limité à des soins de santé adaptés
- Stigmatisation autour de la santé mentale

Sources : UPA, 2023a; Bourdages, 2023a

Soutien disponible

Au regard des nombreux facteurs de stress, il est important de mentionner que certains éléments relatifs aux services de santé n'encouragent pas les productrices et les producteurs agricoles à consulter pour différents problèmes, qu'ils soient physiques ou psychologiques. Voici quelques freins à la consultation :

- l'éloignement des points de service;
- les heures de service par rapport aux exigences du métier (ex. : heure de traite, période des récoltes, etc.);
- le manque d'anonymat potentiel;
- le coût de certains soins;
- la méconnaissance du personnel par rapport à la réalité du métier.

Fort heureusement, il existe quelques services bien adaptés aux entreprises agricoles. D'abord, l'organisme **Au cœur des familles agricoles (ACFA)** a pour mission « d'offrir des services psychosociaux favorisant l'amélioration du bien-être des familles agricoles sur tout le territoire agricole du Québec » (ACFA, 2023). Une travailleuse de rang est aussi présente sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine depuis septembre 2021. Son rôle consiste à écouter les productrices et les producteurs agricoles et à les accompagner dans leur recherche de solutions à leurs besoins. Il s'agit d'un service adapté à leur réalité puisque la travailleuse de rang :

- se déplace directement sur le site de la ferme ou dans un lieu neutre;
- va à la rencontre de la clientèle en participant à des événements, en offrant des conférences, en faisant des « run de lait », en rédigeant des d'articles, etc.;
- offre des services à distance, virtuels et téléphoniques, ce qui facilite la consultation;
- est une ressource spécialisée en agriculture et sensibilisée aux enjeux agricoles spécifiques à la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ACFA, 2023).

Une maison de répit est également offerte par ACFA à toutes les familles agricoles du Québec.

De janvier à décembre 2022, les statistiques régionales pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine révèlent que 67 % des demandes d'aide reçues par ACFA ont été faites par des hommes et 33 % par des femmes. La moitié (50 %) des demandes provenaient du client ou de la cliente même, un quart (25 %) d'un ou d'une membre de la famille et un quart (25 %) de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie–Les Îles. La portion de demandes provenant de l'UPA est plus importante dans notre région qu'ailleurs au Québec, ce qui témoigne de liens de proximité bien établis.

Parmi toutes les demandes d'aide reçues, les sphères d'intervention étaient professionnelles (52 %), personnelles (23 %), conjugales (23 %) et familiales sans lien avec la sphère professionnelle (2 %). De manière plus détaillée, en ordre d'importance, les quatre motifs d'intervention principaux étaient les problèmes financiers liés à l'entreprise, la surcharge de travail, les problèmes de communication et les conflits parent/relève. Il est important de souligner le fait que le premier motif d'intervention, soit les problèmes financiers, occupait

une proportion plus élevée en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine que dans d'autres régions du Québec. Les statistiques régionales sont semblables aux statistiques provinciales en ce qui concerne le ratio hommes-femmes, la proportion des demandes d'aide faites par le client ou la cliente même ainsi que les pourcentages liés aux différentes sphères d'intervention, (Bourdages, 2023b).

En matière de formation, **Agir en sentinelle pour la prévention du suicide – Déclinaison agricole** est destinée à toute personne intervenant en agriculture (vétérinaire, service de transport, vendeur ou vendeuse d'intrants, etc.) désirant s'outiller pour reconnaître les signes et les comportements suicidaires au sein de la clientèle agricole afin de la rediriger vers les ressources d'aide appropriées. Le réseau de sentinelles agit comme un filet de sécurité pour la prévention du suicide en milieu agricole. À cet effet, le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent offre la **Ligne de prévention du suicide 1 866 APPELLE** (1 866 277-3553) aux agricultrices et aux agriculteurs de la région. Ce service de prévention du suicide et des situations de crise ou de détresse est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

6.7. Expériences gourmandes et agrotourisme

Expériences à la ferme

Dans la MRC Avignon, en 2023, les principales activités agrotouristiques sont l'autocueillette, la visite éducative, le kiosque ou la boutique à la ferme, la dégustation de produits transformés ainsi que le *woofing*. Une entreprise a également mentionné son désir d'offrir des spectacles et des ateliers dans les prochaines années.

La moitié (50 %) des entreprises consultées ont indiqué n'offrir aucune activité agrotouristique (annexe 10.4 Consultation 2). Nonobstant la taille des entreprises acéricoles du territoire, aucune ne propose d'expérience de type « cabane à sucre » tandis qu'une seule offre la visite de son érablière et de ses installations. La Stratégie de développement touristique Baie-des-Chaleurs mentionne un fort potentiel de développement pour l'agrotourisme dans la MRC Avignon (MRC de Bonaventure et Avignon, 2023).

Quelques définitions

Agrotourisme : Activité touristique, complémentaire à l'agriculture, qui se déroule sur les lieux d'une entreprise agricole et qui met en relation les productrices et producteurs agricoles et les touristes. L'objectif est de faire découvrir le milieu agricole et ses activités par le biais d'une expérience champêtre.

Pratique agrotouristique : Éducative (ex. : visite et musée), gourmande (ex. : dégustation et repas de cabane à sucre), commerciale (ex. : autocueillette, boutique et dégustation) et hébergement à la ferme (ex. : *woofing*).

Source : UPA, 2023g



Paysages agricoles

Bâtiments agricoles, champs cultivés, tubulures en bord de route, pâturages clôturés pour le bétail : le territoire de la MRC Avignon est ponctué de paysages agricoles. Leur omniprésence en bordure des routes principales et secondaires est une richesse collective qui contribue à l'attractivité de la région. En ce sens, certaines activités touristiques proposent des points de vue sur le milieu agricole. C'est le cas du parc régional du Mont-Saint-Joseph, situé à Carleton-sur-Mer, qui offre un panorama sur les terres cultivées par le biais d'un réseau de sentiers pédestres et de vélo de montagne développé et ponctué de belvédères.

Dans la même veine, la Route des belvédères, un circuit touristique d'importance du secteur de Matapédia-et-les-Plateaux, comptera à terme quatre belvédères à l'architecture distincte. Plus particulièrement, le belvédère Cœur des Plateaux, situé à Saint-André-de-Restigouche, est un incontournable qui met en valeur les paysages agricoles. Il offre une vue panoramique à 360 degrés sur un paysage agricole champêtre, où il est possible de voir jusqu'à 100 km par temps dégagé. La structure de ce belvédère intègre également plusieurs éléments qui rappellent le milieu agricole. Sa forme cylindrique évoque la silhouette des silos tandis que les cerceaux d'acier de sa structure, au fini oxydé rougeoyant, symbolisent la machinerie agricole omniprésente dans les champs environnants (Route des belvédères, 2023).

Tourisme gourmand

Le tourisme gourmand privilégie la découverte d'un territoire par des expériences culinaires variées. Il met en valeur les produits locaux, transformés ou non. Les entreprises agrotouristiques, les kiosques à la ferme (sans offre de visite), les artisans et artisans transformateurs (ex. : microbrasserie avec vue sur les installations), les marchés publics ainsi que les restaurants offrant une cuisine régionale forment le tourisme gourmand.

L'offre de tourisme gourmand est en effervescence depuis plusieurs années dans la région de la Baie-des-Chaleurs (MRC Avignon et Bonaventure, 2023). La section 6.5 Transformation et mise en marché fournit plus d'information à ce sujet.



Photo : La Semelle Verte

6.8. Autonomie et sécurité alimentaire

L'alimentation comprend différentes facettes, dont celle de l'agriculture. Les entreprises agricoles contribuent à l'autonomie alimentaire des communautés de notre région en nourrissant la population avec les aliments qu'elles produisent.

Outre l'agriculture, d'autres actions posées en faveur d'une saine alimentation peuvent renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaires. Dans cette optique, la totalité des 11 municipalités du territoire ont entrepris certaines démarches nourricières afin de favoriser de saines habitudes de vie ainsi qu'un accès à des aliments frais et de qualité. Pour la plupart des localités, ces actions se traduisent par la



Photo : Gaspésie Gourmande

(ex. : temps de machinerie) et même de dons (ex. : amendement et pellicule plastique utilisée comme toile d'occultation). En plus de valoriser le métier d'agricultrice et d'agriculteur, ces échanges renforcent les liens entre la communauté et les personnes qui vivent de l'agriculture.

présence de jardins communautaires, collectifs ou scolaires, et par des installations ou des aménagements nourriciers privés, communautaires ou collectifs (ex. : verger, forêt nourricière, plate-bande comestible, bacs de jardinage, culture hydroponique en milieu scolaire, ruche urbaine et poulaillers partagés). Ces initiatives permettent à la population non seulement d'avoir accès à des aliments sains, mais également d'acquérir certaines compétences, de contribuer à un réseau d'échange de pratiques et de sortir de l'isolement, pour ne nommer que quelques bénéfices concrets. De 2019 à 2024, la MRC a aussi offert à la population un service « d'accompagnement jardin » afin de prodiguer divers conseils en vue de maximiser les récoltes (ex. : amendement et insectes indésirables).

Dans le milieu agroalimentaire, un maillage est observé et se traduit notamment par l'entraide, dont celle apportée par les productrices et les producteurs agricoles aux jardins communautaires et collectifs. Cette aide essentielle peut prendre la forme de la transmission de connaissances, de la participation bénévole

Quelques définitions

Autonomie alimentaire : Capacité d'un territoire à faire en sorte que la population consomme uniquement les aliments produits localement. Il s'agit d'un état d'équilibre entre ce qui est produit et les besoins alimentaires de la totalité de la population. Le Québec souhaite accroître son autonomie alimentaire.

Sécurité alimentaire : Accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante, permettant ainsi à une personne de satisfaire ses besoins alimentaires afin de mener une vie active et en santé.

Source : UPA, 2023f

Du côté des organismes communautaires, plusieurs œuvrent en sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC Avignon, dont la Source alimentaire Bonavignon, le Centre d'action bénévole Ascension–Escuminac ainsi que le Centre d'action bénévole Saint-Alphonse–Nouvelle. Également, une démarche conjointe réunissant Nourrir notre monde Avignon (NNMA) et Territoire solidaire a donné naissance, à l'hiver 2022, au Plan pour l'alimentation locale de Matapédia-et-les-Plateaux. La vision de cette approche est la suivante : « l'alimentation locale de Matapédia-et-les-Plateaux est un moteur de développement économique et social qui agit en continuité avec les façons de faire et les valeurs historiques de la communauté » (NNMA, 2023).

7. Diagnostic

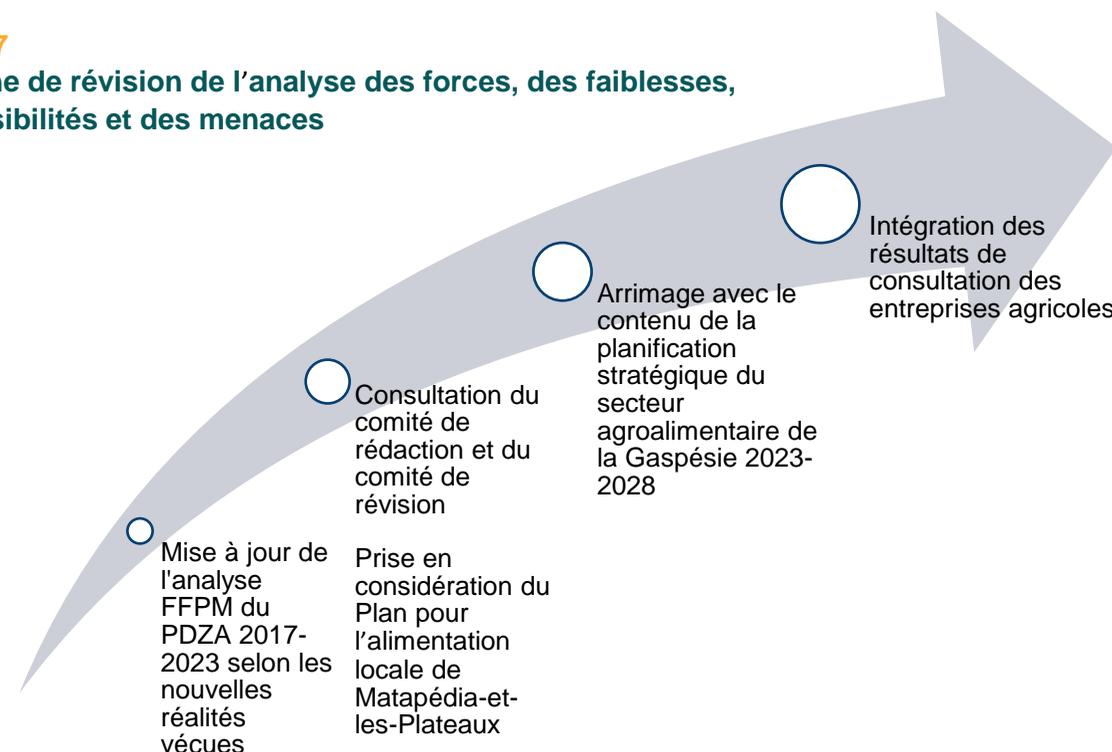
Les informations concernant le portrait révisé, présenté à la section 6, reposent sur des statistiques et sur des entrevues réalisées avec les intervenantes et les intervenants du secteur agroalimentaire. L'annexe 10.4 présente les détails des cinq consultations, auxquelles 53 % des entreprises agricoles ont pris part. Le diagnostic vise quant à lui à dresser la liste des principaux enjeux qui touchent les entreprises agricoles.

À propos de l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces

La démarche de révision du diagnostic s'est essentiellement concentrée sur la revue des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM) autour de trois thèmes principaux, soit l'activité économique, l'environnement et l'aspect social (figure 17). Les **forces** et les **faiblesses** sont des éléments internes du milieu agroalimentaire de la MRC Avignon, sur lesquelles les entreprises agricoles ont un contrôle. La force est un élément positif tandis que la faiblesse est un aspect négatif. Les **possibilités** et les **menaces** sont des éléments externes qui échappent en grande partie au contrôle des entreprises agricoles. Elles peuvent en tirer parti (possibilités) ou les considérer comme des obstacles (menaces). L'analyse FFPM permet de faire des choix cohérents quant aux actions à entreprendre.

Les détails de l'analyse FFPM sont présentés à l'annexe 10.5 Analyses.

Figure 17
Démarche de révision de l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces



8. Plan d'action

Dans le cadre de la démarche menée par Gaspésie Gourmande, principalement en 2022 et en 2023, pour l'élaboration de la Planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie 2023-2028, toutes les actrices et tous les acteurs gravitant autour de la sphère agricole ont été ciblés pour la réalisation d'actions. Néanmoins, le PDZA révisé n'inclut que des actions portées par la MRC Avignon. Les intervenantes et les intervenants sont plutôt ciblés à titre de partenaires.

Par le biais de 12 actions ciblées, la MRC Avignon désire ancrer encore davantage son positionnement au premier plan du développement agricole. Dans le plan d'action présenté dans les pages qui suivent, trois actions sont mises en relief en **caractère gras, de couleur verte**. Ces actions ont été jugées prioritaires lors des discussions ciblées avec le conseil d'administration du Syndicat local Avignon (annexe 10.4 Consultation 4).

Enfin, toutes les actions s'insèrent avec cohérence à même la mission de la MRC Avignon, libellée comme suit : « Pôle de concertation territoriale, la MRC Avignon a pour mandat de planifier l'aménagement harmonieux du territoire et de propulser son développement économique et social au profit des municipalités, des organisations et de la population ».

Axe 1: Favoriser la viabilité et la vitalité du secteur agricole

Objectifs	N°	Actions	Indicateurs de résultats	Période de réalisation	Partenaires	Budget
Mieux connaître le potentiel des terres agricoles et en optimiser l'utilisation dynamique	1	Recenser les occasions de développement et les faire connaître aux promoteur-trices et aux acteur-trices concernés (ex. : carte du potentiel acéricole ou d'utilisation des sols)	<ul style="list-style-type: none"> Base de données Thématiques traitées 	2026	MAPAQ PPAQ Entreprises agricoles	
	2	Participer à la mise en place de moyens favorisant l'utilisation des terres agricoles non cultivées (ex. : mesures incitatives)	<ul style="list-style-type: none"> Revue de littérature Cartographie Moyens déployés 	2028	UPA GÎM SL Avignon ARAGÎM	
Soutenir l'établissement de projets agroalimentaires	3	Mettre en place un pôle bioalimentaire (service d'incubation, de jumelage et services-conseils à la carte) et le promouvoir	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques d'utilisation des services 	2025	Municipalités MAPAQ UPA GÎM	
Favoriser la pérennité des entreprises agricoles actuelles et futures	4	Soutenir et stimuler l'émergence d'initiatives agricoles augmentant la productivité et le rendement (ex. : formation et projet collectif)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets soutenus 	2024-2028	Tous les partenaires du secteur	
Favoriser une mise en marché de proximité diversifiée des produits agroalimentaires	5	Mobiliser le milieu pour optimiser le déploiement d'un projet de marché public mobile	<ul style="list-style-type: none"> Porteur ciblé Présence d'un marché public 	2025-2026	Entreprises agricoles Municipalités MAPAQ	
	6	Intégrer des éléments d'achat local (ex. : cible) dans la politique de développement durable de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Cible et critères d'achat établis Politique adoptée par le CMRC 	2025	Gaspésie Gourmande MRC UPA GÎM	
	7	Inviter les partenaires agricoles et municipaux à se doter d'une politique d'approvisionnement en aliments locaux	<ul style="list-style-type: none"> Canevas créés et transmis Nombre d'entités ayant adopté une politique ou une stratégie 	2025	Gaspésie Gourmande MRC UPA GÎM	



: 0 \$ à 9 999 \$



: 10 000 \$ à 24 999 \$



: 25 000 \$ et plus

Axe 2 : Valoriser et faire rayonner le secteur agroalimentaire

Objectifs	N°	Actions	Indicateurs de résultats	Période de réalisation	Partenaires	Budget
Favoriser le rapprochement des sphères citoyenne, municipale et agricole	8	Encourager et soutenir l'organisation d'événements ponctuels de découverte et de réseautage (ex. : formation sur la législation, causerie agricole et tournée découverte du territoire)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités tenues et de projets bonifiés 	2024 et 2026	MAPAQ UPA GÎM SL Avignon ARAGÎM	 
	9	Accompagner les municipalités, notamment en leur proposant des outils pour le soutien et le développement des entreprises agricoles (ex. : fiche d'actions, recueil cartographique et projet d'observatoire photographique des paysages)	<ul style="list-style-type: none"> Déclinaison d'outils Nombre de rencontres tenues 	2025 et 2028	Comité de suivi SL Avignon MAPAQ	 
Susciter l'intérêt et augmenter la mobilisation citoyenne en faveur de l'agriculture	10	Sensibiliser la population à l'agriculture et à ses activités (ex. : campagne promotionnelle, mise en valeur du patrimoine agricole bâti)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets réalisés Plan de communication 	2024-2028	SL Avignon UPA GÎM ARAGÎM MRC de Bonaventure Gaspésie Gourmande	 

 : 0 \$ à 9 999 \$

  : 10 000 \$ à 24 999 \$

   : 25 000 \$ et plus

Axe 3 : Soutenir et accompagner les entreprises agricoles

Objectifs	N°	Actions	Indicateurs de résultats	Période de réalisation	Partenaires	Budget
Poursuivre l'accompagnement des entreprises agricoles au cours des différentes étapes de leur développement	11	Promouvoir l'offre de services de la MRC auprès de la clientèle agricole et des intervenant-es	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements de diffusion • Moyens employés • Nombre de dossiers accompagnés 	2024-2026-2028	Partenaires et comités	
Assurer le déploiement du plan d'action du PDZA révisé	12	Mettre en œuvre les mécanismes de suivi déterminés	<ul style="list-style-type: none"> • Format résumé créé et publié • Nombre de rencontres du comité de suivi ou des sous-comités créés 	2024-2026	Partenaires et comités	



: 0 \$ à 9 999 \$



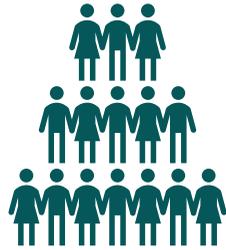
: 10 000 \$ à 24 999 \$



: 25 000 \$ et plus

Mise en œuvre et mécanismes de suivi

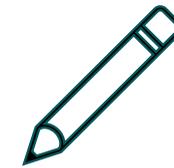
La MRC Avignon considère le PDZA révisé comme un nouveau point de départ, et non comme une finalité. La durée de vie du PDZA révisé est estimée à cinq ans, soit de 2024 à 2029. Afin de garantir la mise en œuvre efficace du plan d'action révisé, il est essentiel d'établir des mécanismes de suivi pour assurer le respect des échéanciers et la priorisation des actions.



Consolider la **mobilisation** des partenaires par l'entremise du **comité de suivi**.



Présenter l'avancement du projet au **conseil de la MRC** au moins une fois par année.



Actualiser le plan d'action, au besoin, pendant la période visée par le PDZA, soit de 2024 à 2029.



Communiquer les bons coups réalisés à la population et aux intervenantes et intervenants.



Désigner une personne responsable du suivi de la **mise en œuvre** du plan d'action au sein de l'équipe de la MRC.



Consulter le milieu agroalimentaire et/ou la population une fois par an.

9. Conclusion

Le processus de révision du PDZA de la MRC Avignon s'est échelonné sur plus de 16 mois. Les clés du succès de la démarche ont certainement été la planification ainsi que la multidisciplinarité de l'équipe de rédaction. La principale source de motivation était la perspective pour la MRC, une fois le processus de révision achevé, de prendre part à des actions structurantes en faveur du secteur agroalimentaire avignonnais. Quant à l'obstacle principal au projet, il a été difficile d'acquérir de l'information validée concernant les entreprises agricoles, particulièrement à propos de la cartographie. De plus, les options pour contacter les entreprises et solliciter leur participation aux différentes consultations étaient limitées.

Tournée vers l'avenir, la MRC souhaite une implication forte de tous les partenaires agroalimentaires et de la communauté ainsi qu'une appropriation du contenu de la planification agricole qu'est le PDZA. Dans les prochaines années, l'agriculture devra continuer de s'adapter aux défis auxquels feront face les entreprises agricoles. Des efforts conjoints mèneront sans contredit à porter l'agriculture avignonnaise encore plus loin... le lancement du PDZA révisé n'étant pas une finalité, mais bien un nouveau point de départ.

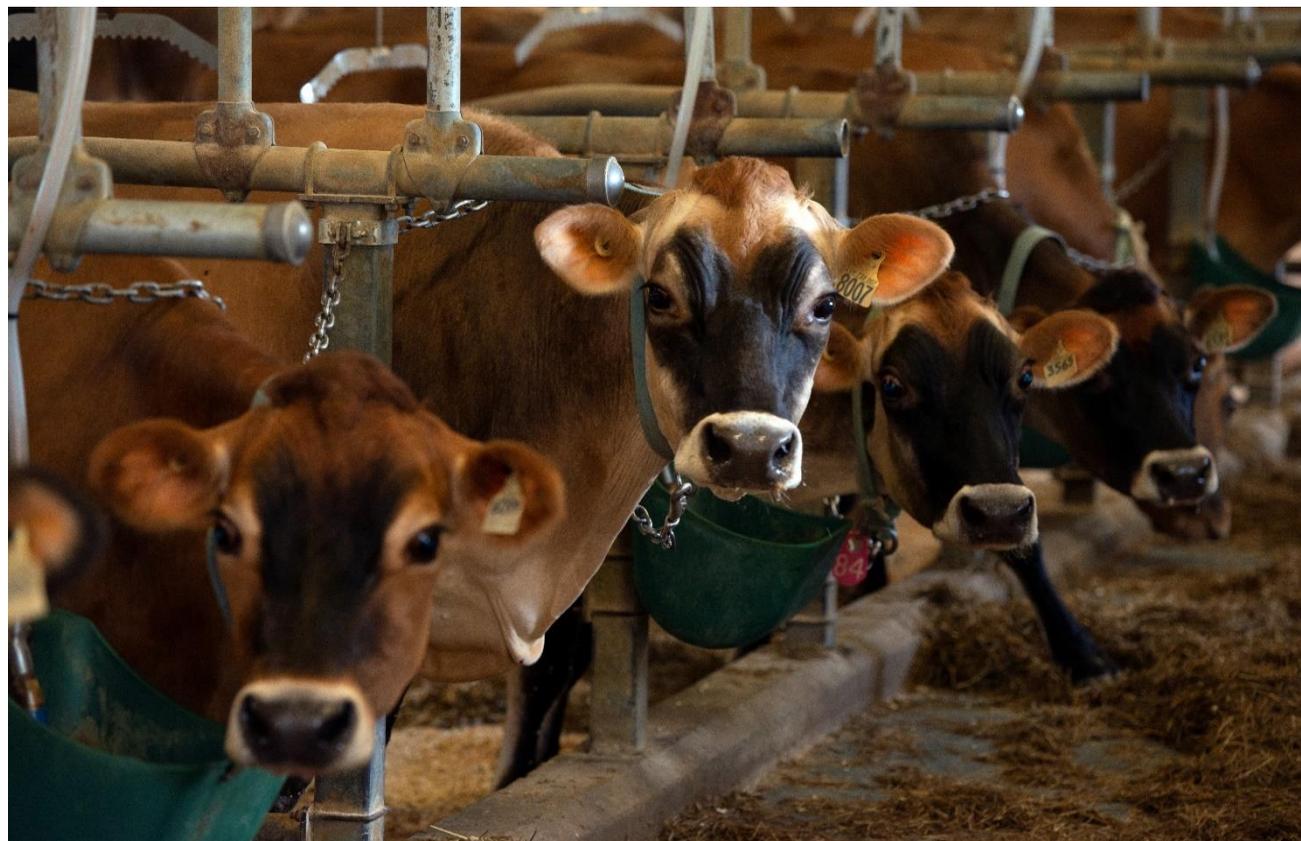


Photo : Éric Labonté, MAPAQ

10. Annexes

10.1. Liste des sigles et des acronymes

ACFA	Au cœur des familles agricoles
AFOGÎM	Agence régional de mise en valeur des forêt privées de la Gaspésie–Les Îles
APFG	Association des producteurs fruitiers de la Gaspésie
ARAGÎM	Association de la relève agricole de la Gaspésie–Les Îles
CCL	Commission canadienne du lait
CEGS	Conseil de l'eau Gaspésie Sud
CMRC	Conseil de la MRC
CPTAQ	Commission de la protection du territoire agricole du Québec
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
EEE	Espèce exotique envahissante
FIDSA	Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire – Gaspésie
FFPM	Forces, faiblesses, possibilités, menaces
GÎM	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
LATANR	Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
OBVMR	Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche
PDZA	Plan de développement de la zone agricole

MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
NNMA	Nourrir notre monde Avignon
PLQ	Les Producteurs de lait du Québec
PPAQ	Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec
PST	Planification stratégie territoriale
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SL	Syndicat local
TET	Travailleuse ou travailleur étranger temporaire
TNO	Territoire non organisé
UEV	Unité d'évaluation foncière
UPA	Union des producteurs agricoles
UTM	Unité thermique maïs

10.2 Cartes

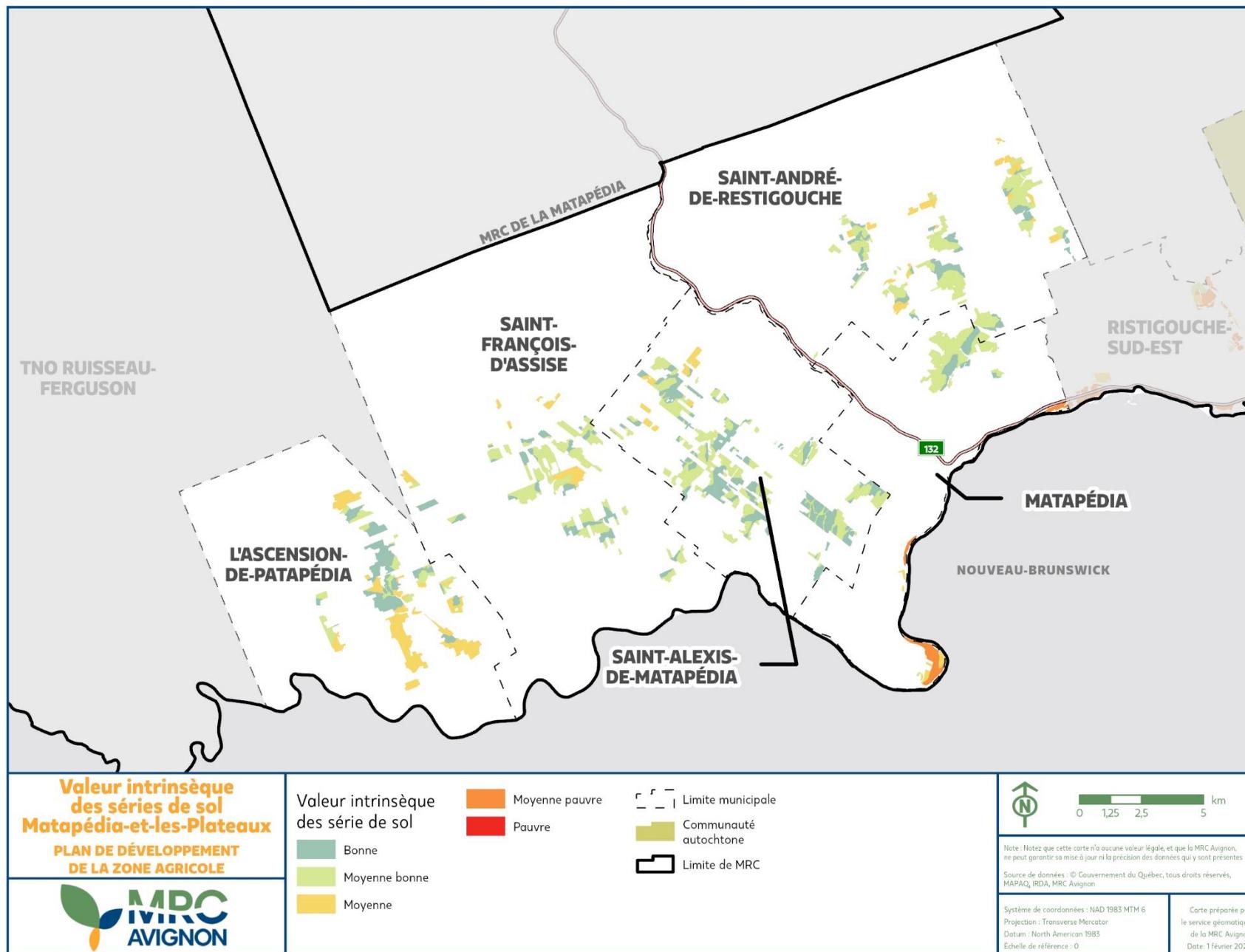


Figure 18
 Carte de la valeur intrinsèque des séries de sol de Matapédia-et-les-Plateaux

Les classes « bonne » et « moyenne bonne » y sont fortement représentées.

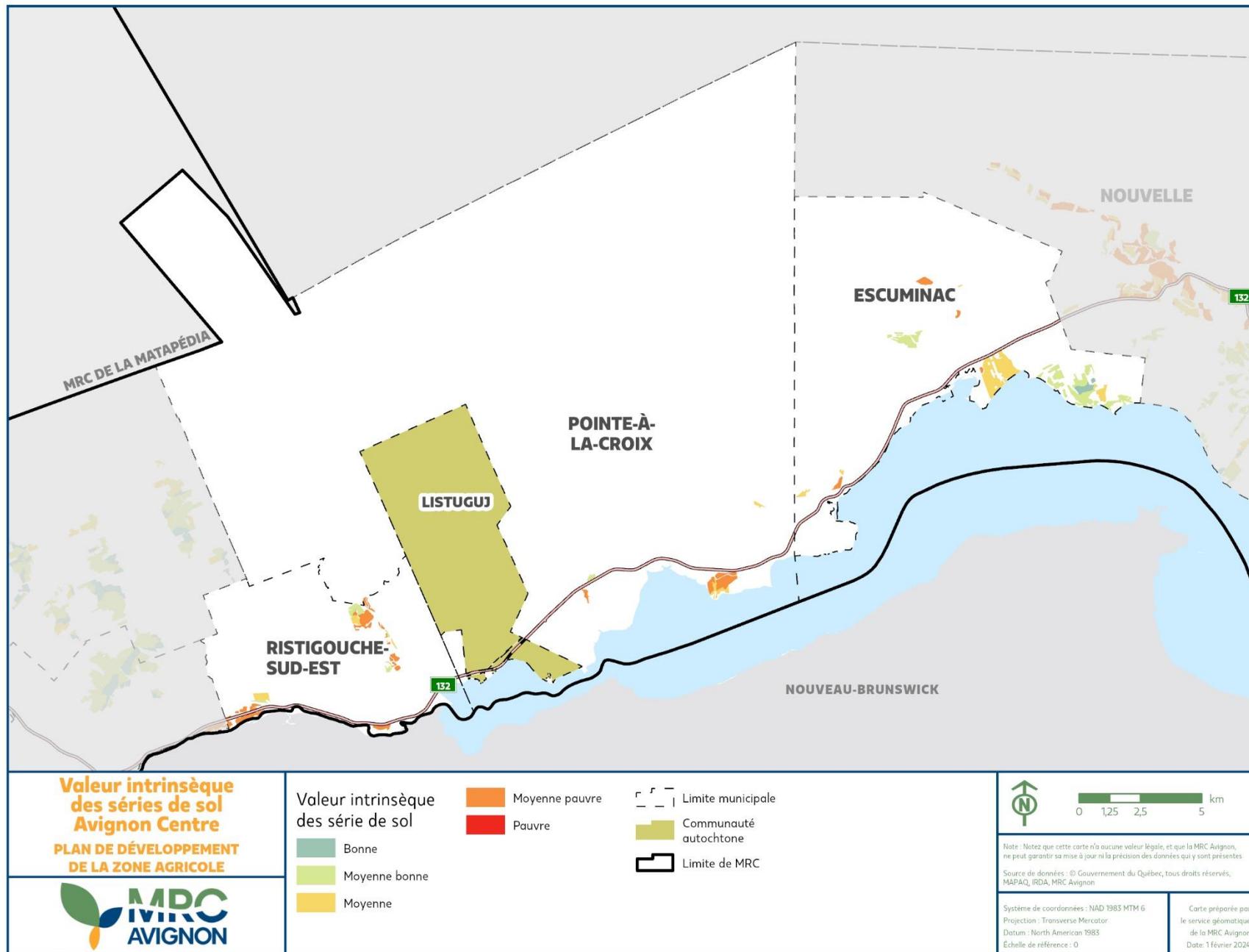


Figure 19
Carte de la valeur intrinsèque des séries de sol d'Avignon Centre

Les valeurs « moyenne bonne », « moyenne » et « moyenne pauvre » sont les plus représentées.

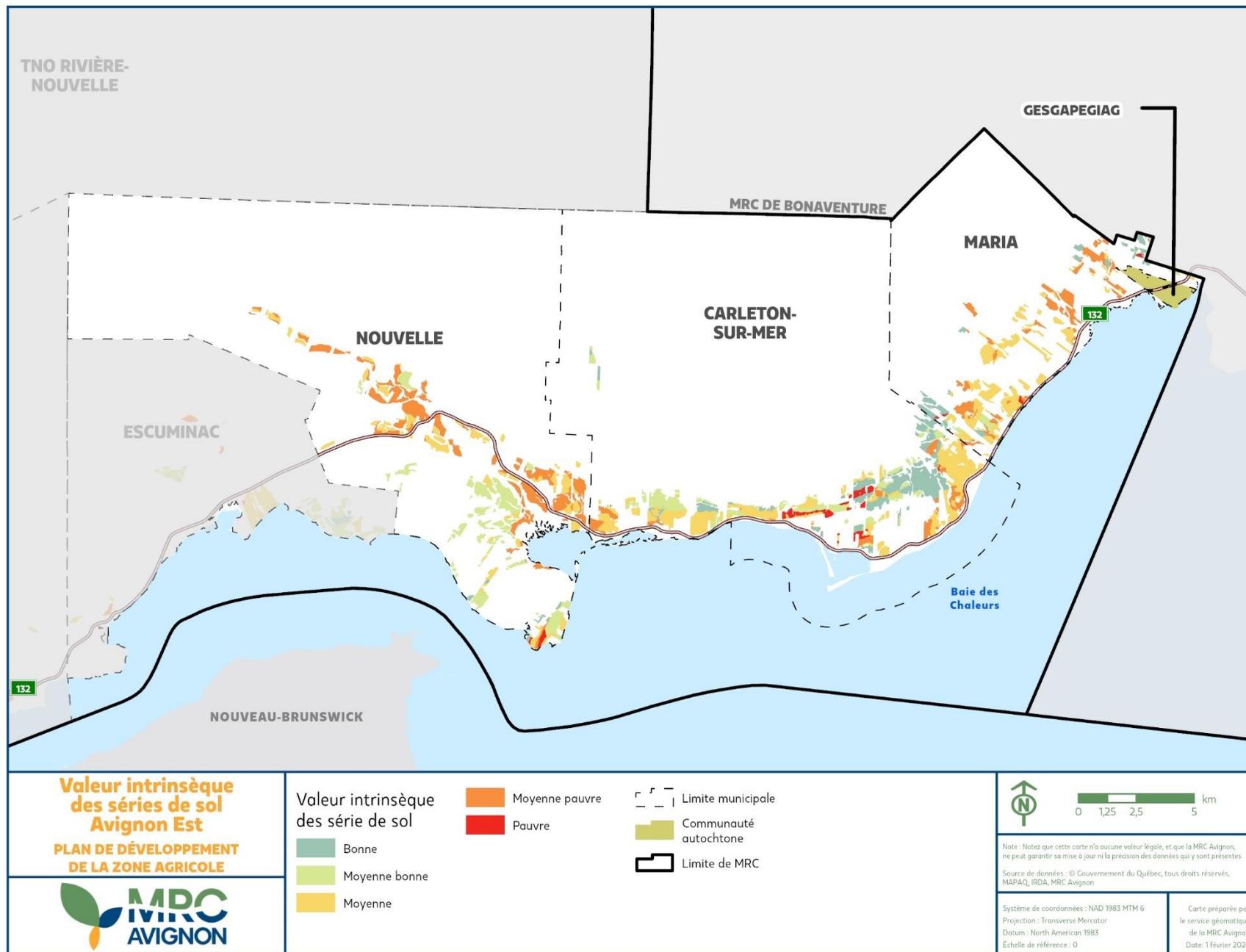


Figure 20
Carte de la valeur intrinsèque des séries de sol d'Avignon Est

Toutes les valeurs intrinsèques des séries de sols sont présentes, de la plus fertile au sol organique.

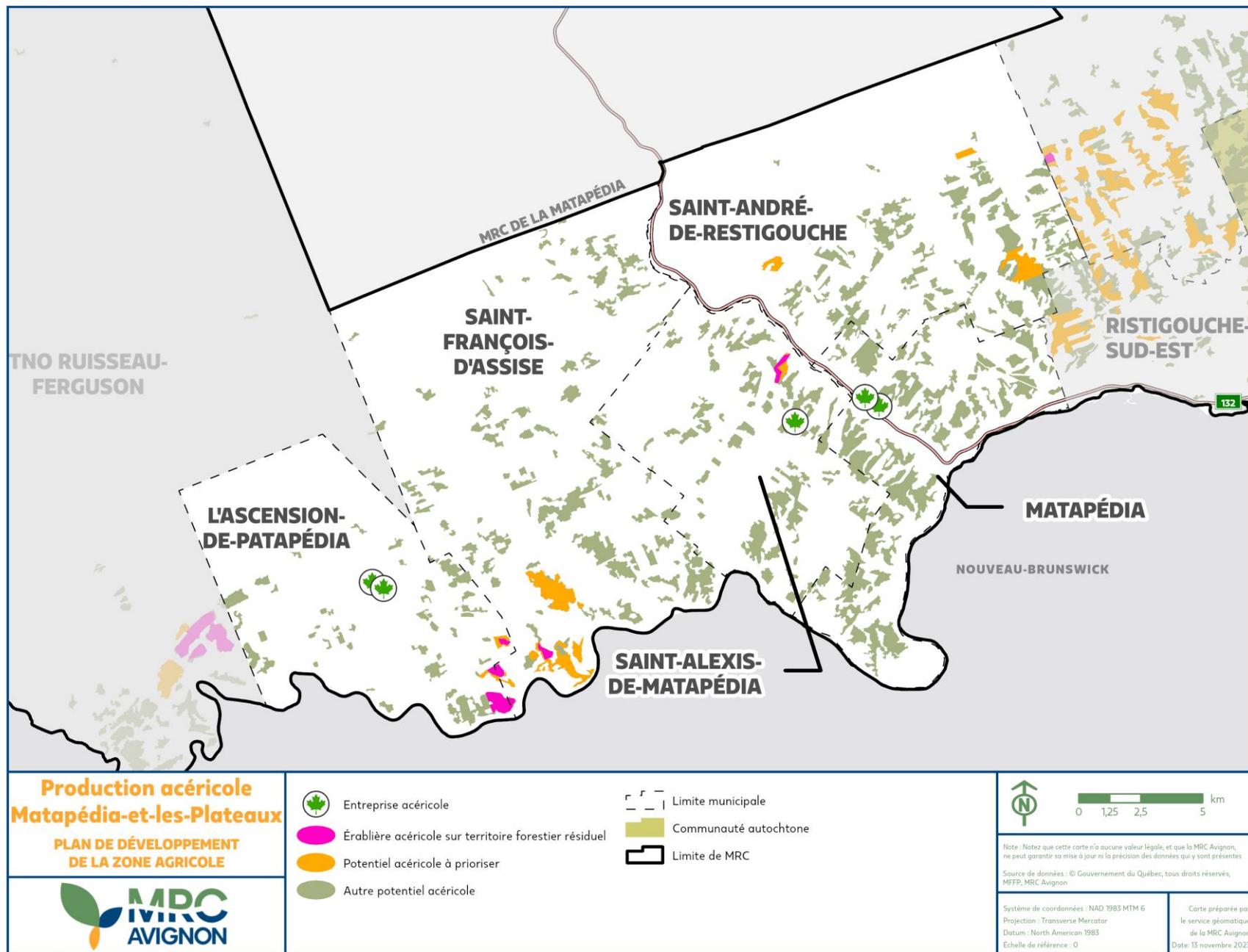


Figure 21
Carte de la production acéricole du secteur Matapédia-et-les-Plateaux

La carte illustre la présence de cinq entreprises ainsi qu'un « autre potentiel acéricole » intéressant.

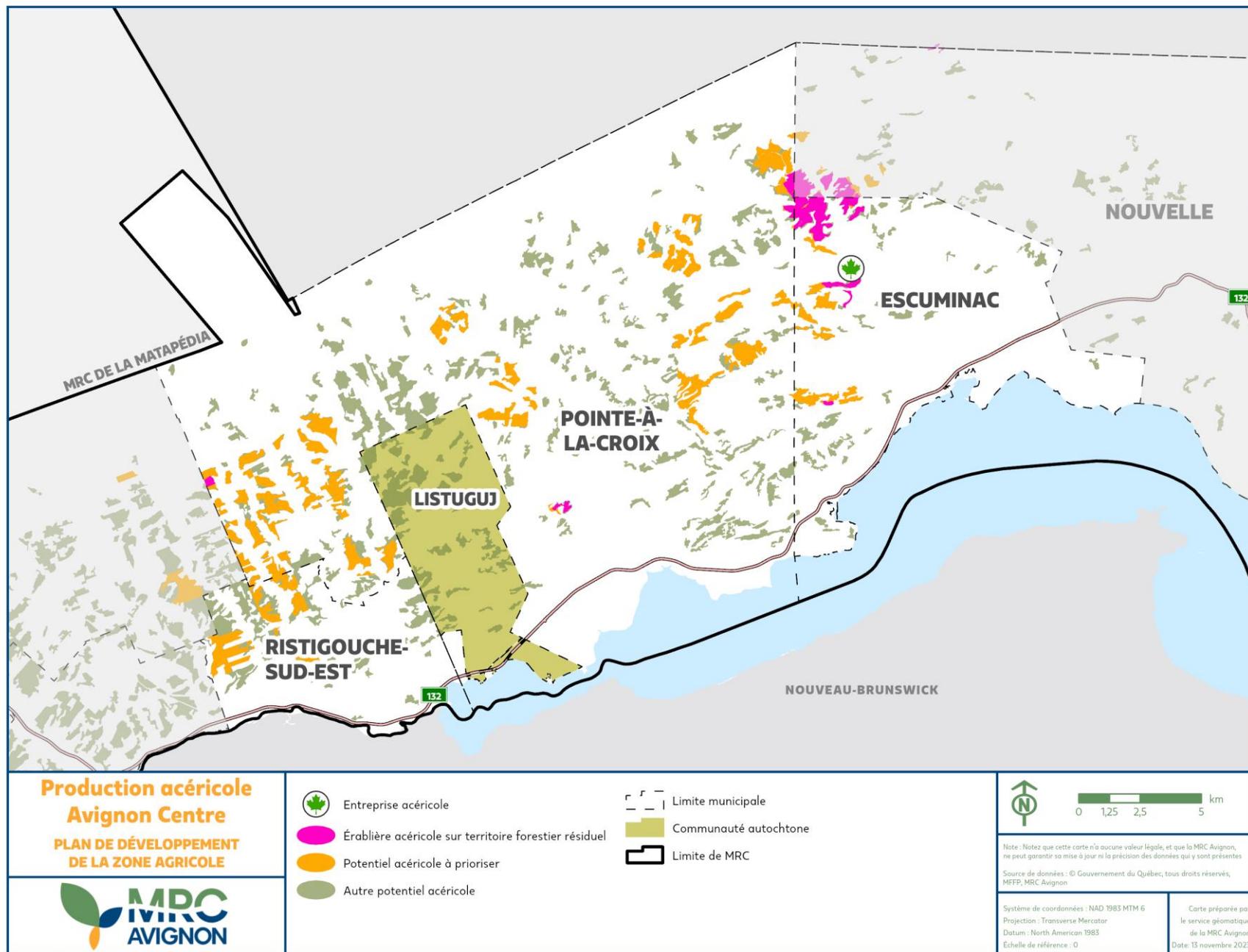


Figure 22
Carte de la production acéricole d'Avignon Centre

La carte montre une entreprise établie. Il s'agit du secteur où le potentiel acéricole à prioriser est le plus important.

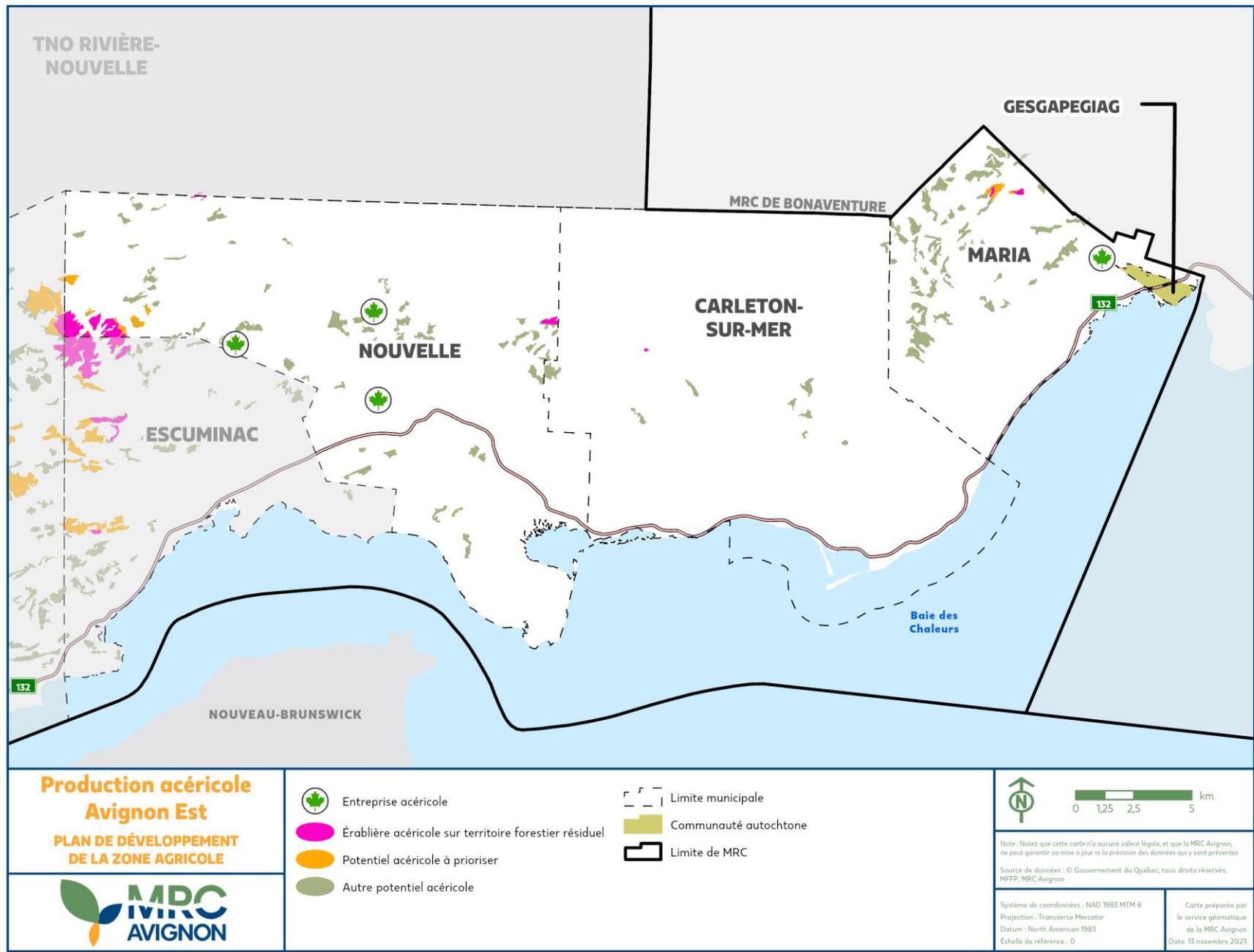


Figure 23
Carte de la production acéricole du secteur Avignon Est

Trois entreprises y sont établies. Les différents potentiels acéricoles y sont moindres que dans les deux autres secteurs.

10.3. Bibliographie

Agriclimat. 2024. *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : des fermes adaptées pour le futur*. [En ligne]. [<https://agriclimat.ca/les-regions/gaspesie-iles-de-la-madeleine/>] (Consulté le 15 mars 2024).

Agrométéo Québec. 2023. *Atlas agroclimatique du Québec : un outil d'aide à la sensibilisation*. [En ligne]. [www.agrometeo.org/atlas/] (Consulté le 22 septembre 2023).

Association de la relève agricole de la Gaspésie-Les Îles (ARAGÎM). 2021. *Opportunités, enjeux et freins vécus par la relève agricole de la MRC Avignon*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 24 mai 2023.

Association de la relève agricole de la Gaspésie-Les Îles (ARAGÎM). 2017. *Aventure Relève : passeport éclairer*. 80 p. [Fichier PDF en ligne]. [gaspesielesiles.upa.qc.ca/fileadmin/gaspesie/2017_FRAQ-Passeport.pdf] (Consulté le 29 mai 2023).

Au cœur des familles agricoles (ACFA). 2023. *Un réseau d'aide psychosociale pour producteurs et productrices agricoles*. [En ligne]. [<https://acfareseaux.qc.ca/aide-psychosocial-producteurs-agricoles/>] (Consulté le 31 mai 2023).

Babin, Germain. 2023. Agent syndical de spécialités à la Fédération de l'UPA de la Gaspésie–Les Îles. Association des producteurs fruitiers de la Gaspésie (APFG). [Entrevue]. Cindy Gagné. Mai 2023.

Baie des saveurs (BDS). 2023. *Baie des saveurs : se nourrir d'ici*. [En ligne]. [baiedessaveurs.ca] (Consulté le 23 octobre 2023).

Blanchette Pelletier, Daniel. 2023. « Notre sirop d'érable en péril », *Radio-Canada*. [En ligne]. Publié le 30 mars 2023. [<https://ici.radio-canada.ca/info/2023/sirop-erable-rechauffement-climat-niche-production-acericole-cabane-sucre-printemps-seve-quebec/?tz=EST>] (Consulté le 7 juin 2023).

Bœuf Gaspésie. 2023. *Bœuf Gaspésie*. [En ligne]. Mis à jour en 2023. [boeufgaspesie.com] (Consulté le 28 avril 2023).

Bourdages, Aurée. 2023a. Travailleuse de rang pour Au cœur des familles agricoles. *Santé psychologique des productrices et producteurs agricoles de la MRC Avignon*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 21 juin 2023.

Bourdages, Aurée. 2023b. Travailleuse de rang pour Au cœur des familles agricoles. *Statistiques régionales*. [Courriel]. Cindy Gagné. 6 juillet 2023.

Buies, Arthur. 1895. *La vallée de la Matapédia : ouvrage historique et descriptif*. Québec, Léger Brousseau, imprimeur-éditeur. 64 p. [En ligne]. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2022409>] (Consulté le 30 octobre 2023).

Bureau du Forestier en chef du Québec. 2023. *Territoires forestiers résiduels*. [En ligne]. [forestierenchef.gouv.qc.ca/possibilités-forestieres/territoires-forestiers-residuels] (Consulté le 14 novembre 2023).

Conseil de l'eau Gaspésie Sud (CEGS). 2023. *Conseil de l'eau Gaspésie Sud*. [En ligne]. [eaugaspesiesud.org] (Consulté le 24 octobre 2023).

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). 2023. *Répertoire des produits biologiques certifiés au Québec*. [En ligne] [www.produitsbioquebec.info/interroGrandPublicFr.do] (Consulté le 27 avril 2023).

Comité du livre-souvenir. 2005. *Maria 1855-2005*. Sherbrooke, Éditions Louis Bilodeau et Fils ltée. 639 p.

Cyr, Marc. 2023. Directeur général de la coopérative Bœuf Gaspésie. *Activités de Bœuf Gaspésie*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 10 octobre 2023.

Cyr-Wright, Andréanne. 2023. Conseillère en relève et en établissement au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *La relève agricole de la MRC Avignon*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 19 mai 2023.

Day, Stéphane. 2023. Directeur adjoint à la Fédération de l'UPA de la Gaspésie–Les Îles. *Les producteurs de lait de la Gaspésie–Les Îles*. [Courriel]. Cindy Gagné. 26 juillet 2023.

Espinoza-Rivière, Karina. 2024. Conseillère en aménagement et vie syndicale à la Fédération de l'UPA de la Gaspésie–Les Îles. *L'agriculture dans Avignon*. [Courriel]. Cindy Gagné. Janvier 2024.

Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (EDM 1a). 2023. Données certifiées 2010, prise de données en décembre 2017 et non certifiées mars 2023. Sources de revenu.

Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (EDM 4a). 2023. Données certifiées 2010, prise de données en décembre 2017 et non certifiées mars 2023. Productions agricoles, ongles Productions végétales.

Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (EDM-CFE 01). 2023. Données certifiées 2010, prise de données en décembre 2017 et non certifiées mars 2023. Portrait des exploitations.

Financière agricole Canada (FAC). 2023. *Survol des taux de location des terres agricoles en 2022*. [En ligne]. Mis en ligne le 13 avril 2023. [<https://www.fcc-fac.ca/fr/savoir/services-economiques/taux-location-terres-agricoles-2022.html>] (Consulté le 6 juillet 2023).

Fonds P57, Musée de la Gaspésie.

Fournier, Marie-Ève. 2023. « La psychologue des agriculteurs en détresse », *La Presse*. Publié le 5 mars 2023. [En ligne]. [www.lapresse.ca/contexte/2023-03-05/un-cafe-avec-pierrette-desrosiers/la-psychologue-des-agriculteurs-en-detresse.php] (Consulté le 22 juin 2023).

Gagnon, Cyndelle. 2024. Conseillère en acériculture et productions végétales au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *L'impact des productions animales sur le territoire de l'OBVMR*. [Courriel]. Cindy Gagné. 19 février 2024.

Gagnon, Cyndelle. 2023. Conseillère en acériculture et productions végétales au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *La production acéricole dans la MRC Avignon*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 30 mai 2023.

Gallant, Guy. 2023. Directeur régional de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie–Les Îles. *Productions animales*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 31 août 2023.

- Gamble R. et M., Guelph. 2023.** Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. *Contrat de location : location de terres*. Mis à jour 13 juin 2022. [En ligne]. [www.ontario.ca/fr/page/contrats-de-location-location-de-terres] (Consulté le 11 juillet 2023).
- Gaspésie Gourmande. 2023.** Comité de concertation agroalimentaire. *Planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie 2023-2028*.
- Gauthier, Louis. 2023.** Directeur général et ingénieur forestier à l'AFOGÎM. *Activités forestières en terres privées*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 23 octobre 2023.
- Gouvernement du Canada. 2023.** *Données des stations pour le calcul des normales climatiques au Canada de 1981 à 2010*. Mis à jour le 17 mars 2021. [En ligne]. [https://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/index_f.html] (Consulté le 22 septembre 2023).
- Gouvernement du Québec. 2024.** *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain*. [En ligne]. [<https://consultation.quebec.ca/processes/territoire-agricole>] (Consulté le 27 mars 2024).
- Gouvernement du Québec. 2023a.** *Élevage d'abeilles à miel (apiculture)*. Mis à jour en 2023. [En ligne]. [www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/elevage-abeilles-miel-apiculture] (Consulté le 26 avril 2023).
- Gouvernement du Québec. 2023b.** *Production de sirop d'érable (acériculture)*. Mis à jour le 16 mars 2023. [En ligne]. [www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/production-sirop-erable-acericulture] (Consulté le 4 juillet 2023).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2023.** *Solde migratoire et taux net de migration interne, MRC du Québec (classées par régions administratives), 2001-2002 à 2021-2022*. [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/solde-migratoire-et-taux-net-de-migration-interne-mrc-du-quebec-classees-par-regions-administratives#tri_tertr=11] (Consulté le 4 juillet 2023).
- Lepage, Eric. 2024.** Conseiller aux entreprises au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *La production bovine*. [Courriel]. Cindy Gagné. 29 février 2024.
- Les apiculteurs et apicultrices du Québec (AAQ). 2023.** *Les apiculteurs et apicultrices du Québec*. Mis à jour en 2021. [En ligne]. [www.apiculteursduquebec.com] (Consulté le 1^{er} juin 2023).
- Les Producteurs de lait du Québec (PLQ). 2023.** *La gestion de l'offre et la mise en marché collective du lait 1983-2023*. 11 p.
- Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). 2023.** *Producteurs et productrices acéricoles du Québec*. Mis à jour en 2023. [En ligne]. [ppaq.ca/fr] (Consulté le 4 juillet 2023).
- Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). 2022.** *Statistiques acéricoles. L'agriculture au Québec, durable et prospère*. 33 p.
- Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). 2021.** *Statistiques acéricoles 2021. L'acériculture du Québec, en pleine expansion*. 33 p.
- Lupien, Pier-Luc. 2020.** « Vieillir en "périphérie" québécoise : observer le vieillissement démographique du Québec à partir de la Gaspésie et des Îles », *American Review of Canadian Studies*, volume 50, n° 3, p. 357-370. <https://doi.org/10.1080/02722011.2020.1831138>.

- Martin, Dominique. 2023.** Conseillère en production horticole et en agriculture biologique au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Les productions émergentes dans la MRC Avignon*. [Entrevue]. Cindy Gagné. 19 mai 2023.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH). 2023.** *Schéma d'aménagement et de développement*. [En ligne]. [www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/] (Consulté le 23 octobre 2023).
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2023a.** *Portrait de la relève agricole*. Mis à jour le 2 mars 2023. [En ligne]. [www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/devenir-agriculteur/portrait-releve-agricole] (Consulté le 26 avril 2023).
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2023b.** *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour le Québec de demain – Fascicule 2 : Les activités agricoles*. 49 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2023c.** *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour le Québec de demain – Fascicule 3 : La propriété foncière agricole et l'accès aux terres*. 47 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2019.** *Plan de développement de la zone agricole, Le processus de révision*. Gouvernement du Québec, 13 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2015.** *Profil de l'industrie agroalimentaire, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Gouvernement du Québec, 8 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2011.** *Plan de développement de la zone agricole, guide d'élaboration*, Gouvernement du Québec, 44 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2019.** *Ordre national du mérite agricole (ONMA). Gagnants et gagnantes de 1886 à 2019*. Gouvernement du Québec, 36 p.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF). 2023a.** *Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique – Plan d'action*. 4 p. [Fichier PDF en ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/gestion/PA_Acericulture_foret_publicque.pdf] (Consulté le 14 novembre 2023).
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF). 2023b.** *Potentiel acéricole. SIGAT Territoires*. Mis à jour le 11 août 2023. [En ligne]. [file:///C:/Users/Poste-230/AppData/Local/Microsoft/Windows/INetCache/Content.Outlook/CAV4JJ6G/PotentielAcericole_s.htm] (Consulté le 14 novembre 2023).
- MRC Avignon. 2023.** *Portrait territorial 2023 : Avignon – Plongeon dans une MRC de l'immense*. 19 p.
- MRC Avignon. 2008.** *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon (tenant compte des modifications 2010-002, 2013-001-R, 2014-002 et 2017-001)*.
- MRC Avignon et de Bonaventure. 2023.** *Stratégie de développement touristique Baie-des-Chaleurs 2023-2027*. 2 p.
- Nourrir notre monde Avignon (NNMA). 2023.** *Plan pour l'alimentation locale de Matapédia-et-les-Plateaux*. 82 p.

- Ouranos. 2023.** *Climatologie régionale et adaptation aux changements climatiques*. [En ligne]. [www.ouranos.ca/fr] (Consulté le 23 octobre 2023).
- Portail Bio Québec. 2023.** *Nombre d'entreprises actuellement précertifiées et certifiées par région*. [En ligne]. [www.portailbioquebec.info/entreprises-produits-certifies-ou-activites-precertification#entrepriseprofil-code-4244] (Consulté le 7 août 2023).
- Rompré, Michel. 2005.** Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. *Les terres cultivées de la péninsule gaspésienne*. 168 p. [Document PDF en ligne]. [<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/GaspesielledelaMadeleine/Rapport.pdf>] (Consulté le 18 mars 2024).
- Route des belvédères. 2023.** *Un design à la hauteur du paysage*. [En ligne]. [routedesbelvederes.com] (Consulté le 12 juillet 2023).
- Statistique Canada. 2023.** *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada*. Diffusé le 29 mars 2023. [En ligne]. [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 23 novembre 2023).
- Statistique Canada. 2022a.** *Tableau 32-10-0228-01. Mode d'occupation des terres, données chronologiques du Recensement de l'agriculture*. [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/3210022801-fra>] (Consulté le 6 juillet 2023).
- Statistique Canada. 2022b.** *Tableau 32-10-0239-01. Exploitations classées selon les revenus d'exploitation totaux, Recensement de l'agriculture 2021*. [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/3210023901-fra>] (Consulté le 23 mars 2023).
- Statistique Canada. 2022c.** *Tableau 32-10-0242-01. Vente directe de produits agricoles aux consommateurs, Recensement de l'agriculture 2021*. [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/3210024201-fra>] (Consulté le 29 août 2023).
- Statistique Canada. 2022d.** *Tableau 32-10-0243-01. Main-d'œuvre salariée, Recensement de l'agriculture 2021*. [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/3210024301-fra>] (Consulté le 23 mars 2023).
- Statistique Canada. 2022e.** *Tableau 32-10-0244-01. Plan de relève pour l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture 2021*. [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/3210024401-fra>] (Consulté le 23 mars 2023).
- Statistique Canada. 2022f.** *Tableau 32-10-0381-01. Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture 2021*. [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/3210038101-fra>] (Consulté le 23 mars 2023).
- Statistique Canada. 2022g.** *Tableau 32-10-0382-01. Caractéristiques des exploitants agricoles : travail agricole et autre travail rémunéré, Recensement de l'agriculture 2021*. [En ligne]. [<https://doi.org/10.25318/3210038201-fra>] (Consulté le 23 mars 2023).
- Union des producteurs agricoles (UPA). 2024.** *Les demandes à portée collective (article 59 de la LPTAA)*. [Document PDF en ligne]. 3 p. [www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_05-Article-59.pdf] (Consulté le 15 janvier 2024).
- Union des producteurs agricoles (UPA). 2023a.** *Service de santé et de sécurité au travail. Vivre sur une ferme*. [Document PDF en ligne]. 2 p. [www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_SST/Sante_psychologique/Vivre_sur_une_ferme_2023.pdf] (Consulté le 4 juillet 2023).

Union des producteurs agricoles (UPA). 2023b. *L'agriculture au Québec*. [En ligne]. [www.upa.qc.ca/citoyen/apprendre/lagriculture-au-quebec].

Union des producteurs agricoles (UPA). 2023c. *La valorisation des terres en friche*. [Document PDF en ligne]. 5 p. [www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_06-Friches.pdf] (Consulté le 5 juin 2023).

Union des producteurs agricoles (UPA). 2023d. *Agriculture sous pression*. [En ligne]. [www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/agriculture-sous-pression] (Consulté le 6 juin 2023).

Union des producteurs agricoles (UPA). 2023e. *Agriculture biologique*. [En ligne]. [<https://gaspesielesiles.upa.qc.ca/producteur/a-propos/syndicats-specialises/agriculture-biologique>] (Consulté le 9 juin 2023).

Union des producteurs agricoles (UPA). 2023f. *Un projet collectif*. [En ligne]. [www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/dossiers-thematiques/un-projet-collectif] (Consulté le 30 août 2023).

Union des producteurs agricoles (UPA). 2023g. *Le tourisme rural et l'agrotourisme*. [Fichier PDF en ligne]. 3 p. [www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_08-Agrotourisme.pdf] (Consulté le 24 octobre 2023).

10.4. Consultations

Fiche résumée – Consultation 1

Révision de la vision – Détails

Dates : du 17 octobre au 3 novembre 2023

Sujet : Révision de la vision du PDZA

Personnes visées (20) :

- Intervenantes et intervenants du milieu agricole (UPA, MAPAQ et Gaspésie Gourmande)
- Membres du conseil d'administration du Syndicat local Avignon
- Comité de révision du PDZA
- Comité de rédaction du PDZA

Forme : Plateforme de consultation en ligne *À ton Avis?*

Nombre de personnes ayant répondu : 7

Thèmes

- Vision actuelle – 3 questions
 - Quelles portions sont à conserver?
 - Quelles parties doivent être modifiées?
- L'avenir de l'agriculture dans la MRC Avignon – 16 questions ou propositions
 - Productions, transférabilité, nombre et taille des entreprises, recettes agricoles, zone agricole et qualité de vie des entrepreneures et entrepreneurs agricoles
 - Autonomie alimentaire, agriculture soutenue par la communauté, cohabitation et changements climatiques
- En quelques mots... – 5 questions
 - À quoi devrait ressembler la vision révisée?
 - L'avenir de l'agriculture
 - Commentaires et propositions



Fiche résumée – Consultation 2

Consultation des entreprises agricoles – Détails

Dates : du 26 octobre 2023 au 4 janvier 2024

Sujet : Réalité agricole et portrait des entreprises agricoles

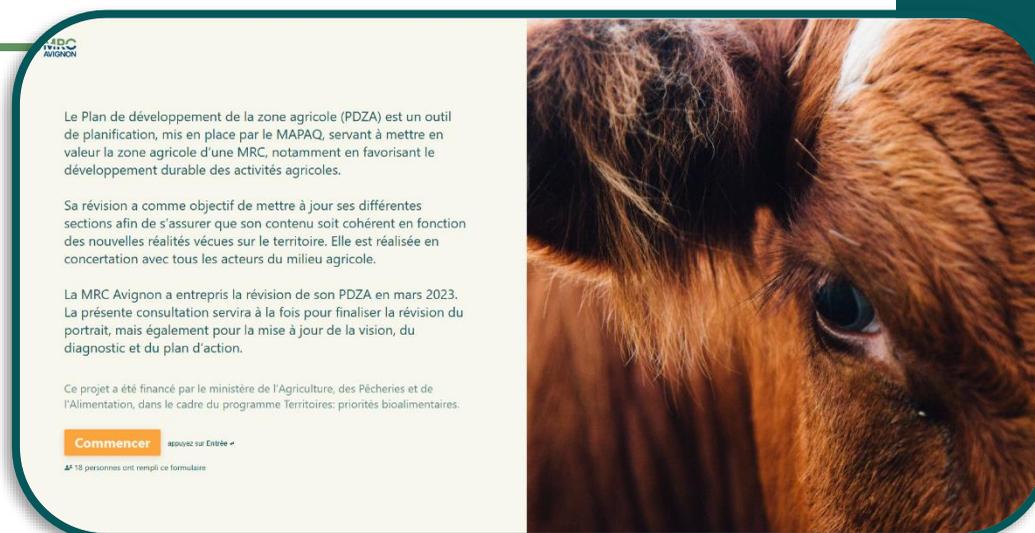
Personnes visées (18) : Productrices et producteurs agricoles

Forme : Plateforme de sondage TypeForm. Invitation à la consultation envoyée par le biais de courriels personnalisés, d'appel téléphonique, lors des rencontres de la troisième consultation et par l'UPA GÎM à l'ensemble de ses membres.

Nombre de personnes ayant répondu : 18

Thèmes

- Identification
Entreprise – Municipalité – Production
- Parcelle et infrastructure
Superficie cultivée – Mode d'occupation – Obstacle
- Accessibilité des terres
Défi – Terre en friche
- Avenir de l'entreprise
Objectif – Transfert – Retraite
- Portrait
Défi – Travailleur et travailleuse
- Territoire
Action – Développement – Proximité
- Environnement
Pratique – Frein
- Cohabitation
Milieu – Enjeu – Cohabitation



MRC AVIGNON

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification, mis en place par le MAPAQ, servant à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC, notamment en favorisant le développement durable des activités agricoles.

Sa révision a comme objectif de mettre à jour ses différentes sections afin de s'assurer que son contenu soit cohérent en fonction des nouvelles réalités vécues sur le territoire. Elle est réalisée en concertation avec tous les acteurs du milieu agricole.

La MRC Avignon a entrepris la révision de son PDZA en mars 2023. La présente consultation servira à la fois pour finaliser la révision du portrait, mais également pour la mise à jour de la vision, du diagnostic et du plan d'action.

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires: priorités bioalimentaires.

Commencer appuyez sur Entrée

18 personnes ont rempli ce formulaire

Fiche résumée – Consultation 3

Révision du plan d'action – Détails

Dates : 6, 13 et 14 décembre 2023

Sujet : Plan d'action

Personnes visées : Productrices et producteurs agricoles

Forme : 3 rencontres de discussion se sont déroulées à Carleton-sur-Mer, à Escuminac et à Saint-Alexis-de-Matapédia

Nombre de personnes ayant participé : 27

Thèmes

- Marché public
- Amélioration de la productivité des sols et rendement des cultures (chaux et autres)
- Développement de la production acéricole
- Stratégie de valorisation et d'optimisation de l'utilisation des terres agricoles
 - Location des terres (baux et autres)
 - Présence et évolution des friches
 - Relève et établissement
- Main-d'œuvre (recrutement, logement et TET)
- Valorisation du secteur agricole
 - Sensibilisation du milieu municipal
 - Intérêt de la population
 - Campagne promotionnelle d'achat local
- Cohabitation
- Soins vétérinaires et autres services



Fiche résumée – Consultation 4

Détails

Dates : 24 janvier et 27 février 2024

Sujet : Plan d'action

Personnes visées : Membres du conseil d'administration du Syndicat local Avignon

Forme : 2 séances de discussion dirigée

Nombre de personnes : 8



Thèmes

- Viabilité et vitalité du secteur agricole
 - Mieux connaître le potentiel des terres agricoles et en optimiser l'utilisation dynamique
 - Soutenir et favoriser la pérennité et l'établissement d'entreprises et de projets agroalimentaires
 - Favoriser une mise en marché de proximité
- Valorisation et rayonnement du secteur agroalimentaire
 - Favoriser le rapprochement des sphères citoyenne, municipale et agricole
 - Susciter l'intérêt et augmenter la mobilisation citoyenne
- Soutien et accompagnement des entreprises agricoles
 - Promouvoir l'offre de service
 - Déployer le PDZA



Photo : Gaspésie Gourmande

Fiche résumée – Consultation 5

Consultation de la population – Détails

Dates : du 5 au 19 novembre 2023

Sujet : Appel de photos agricoles

Personnes visées : Population de la MRC Avignon et des alentours

Lieu : Principalement sur Facebook

Nombre de photographies reçues : 26

Objectif

Prendre le pouls des citoyennes et des citoyens par rapport à leur vision de l'agriculture. À travers ses clichés, la population immortalise nécessairement ce qu'elle apprécie du monde agricole. Les personnes devaient publier leur photo avec une courte description. Certaines photos ont été intégrées dans le document révisé.

Thèmes recherchés

- Activités agricoles (récolte, bétail, serre, tubulure, etc.)
- Relève agricole
- Marché public
- Ferme familiale
- Agriculture soutenue par la communauté

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

APPEL de photos agricoles



TIRAGE d'un objet promotionnel Avignon.Gaspésie
parmi les participants

10.5. Analyses

Cette section présente les résultats de l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces.

INTERNE

Forces

- Agriculture et entreprises diversifiées, notamment en termes de taille et de production
- Présence d'entreprises acéricoles d'importance, en termes du nombre d'entailles par exploitation, par rapport à l'ensemble de la province
- Forte présence d'entreprises en production animale structurante sur le plan de l'occupation du territoire et du maintien des services
- Mise en marché directe dynamique (paniers, kiosques à la ferme, etc.)
- Présence de groupes de commercialisation : Bœuf Gaspésie et Baie des Saules
- Présence d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)
- Possibilité de diversification de l'agrotourisme et du tourisme gourmand
- Dynamisme de l'APFG

Activité économique

Faiblesses

- Diminution du nombre d'entreprises agricoles (de 87 en 1995 à 59 en 2023), qui est néanmoins relativement stable depuis 2017
- Cultures souvent extensives
- Absence de production animale (ovine, bovine et laitière) biologique
- Faible présence d'entreprises maraîchères dans les secteurs Matapédia-et-les-Plateaux et Avignon Centre
- Faible vitalité économique de plusieurs entreprises, engendrant un retard sur les investissements (modernisation et amélioration des terres)

EXTERNE

Possibilités

- Intérêt des consommatrices et consommateurs pour les produits locaux
- Demande québécoise croissante pour les produits biologiques
- Ententes sectorielles actuelles et futures (ex. : FIDSA)
- Tendance de la clientèle québécoise à rechercher des saveurs et des produits locaux
- Coût d'achat des terres agricoles plus accessible comparativement à d'autres régions du Québec
- Possibilité de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand
- Rôle et soutien importants de Gaspésie Gourmande en commercialisation des produits agroalimentaires locaux

Menaces

- Rareté des services agricoles et des fournisseurs sur le territoire (concessionnaire, coop, diététiste et équipementier)
- Contexte économique, notamment l'inflation, les taux d'intérêt élevés, la faible marge de rentabilité et la forte pression externe (ex. : accord de libre-échange et réglementation)
- Coûts d'investissement de départ élevés en ressources humaines et financières
- Accès difficile aux marchés
- Coûts de transport plus élevés que la moyenne québécoise (intran, abattoir, distribution, etc.), en lien avec l'éloignement des grands centres urbains, la géographie et l'étendue du territoire gaspésien
- Augmentation des contraintes législatives sans aide financière pour l'adaptation (en lien avec l'effritement rapide des marges)
- Rareté des services à forfait
- Dévitalisation de certains secteurs de quelques municipalités
- Marché régional restreint et absence de marché public d'envergure
- Accès aux infrastructures de transformation, aux lieux d'entreposage réfrigérés, aux lieux de 1^{re} et 2^e transformation, à l'abattage et aux salles de découpe

Forces

- Participation à l'occupation dynamique du territoire par les entreprises agricoles
- Environnement et ressources en eau de bonne qualité et peu affectés par les activités agricoles découlant d'une agriculture extensive, et de saines pratiques agroenvironnementales
- Contribution des activités agricoles à la beauté des paysages
- Diverses zones à potentiel acéricole élevé disponibles avec suffisamment d'érables pour dégager une rentabilité, notamment en terres publiques

Faiblesses

- Déficit en fertilité des sols
- Non-disponibilité des terres agricoles, notamment puisque des propriétaires ne souhaitent pas vendre ou louer
- Progression potentielle des friches et portrait exact méconnu (déprise lente dans certains secteurs)

Environnement

Possibilités

- Microclimat de la Baie-des-Chaleurs.
- Proximité avec le Nouveau-Brunswick, la MRC de La Matapédia et la MRC de Bonaventure
- Prolongement de la saison de croissance, suivant les changements climatiques
- Composition des sols favorable à plusieurs cultures (potentiel ARDA)

Menaces

- Certaines contraintes dues aux changements climatiques (ennemis des cultures, récurrence des épisodes climatiques extrêmes, etc.)
- Contraintes naturelles à l'agriculture (topographie, zone climatique, etc.)
- Linéarité du territoire, qui augmente les distances à parcourir pour le développement d'une entreprise
- Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Forces

- ARAGÎM bien implantée et dynamique
- Solidarité et réseautage bien établis dans le secteur (productrices, producteurs, intervenantes et intervenants)
- Réalité d'entrepreneuriat hybride bien implantée, favorisant la diversification agricole

Faiblesses

- Âge moyen des productrices et producteurs agricoles d'environ 54 ans
- Manque d'intérêt pour la gestion financière et administrative ainsi que pour la planification à long terme
- Faible transférabilité des entreprises agricoles en raison du manque de planification (juridique et fiscale), de la situation financière ou du coût de vente, par exemple
- Niveau de stress élevé des productrices et producteurs agricoles.

Aspect social

Possibilités

- L'agriculture et le secteur bioalimentaire sont des priorités politiques du CMRC
- Ajout de ressources avec une expertise agricole au sein de l'équipe de la MRC
- Projet de sensibilisation en cours, notamment la campagne d'achat local menée dans les MRC Avignon et de Bonaventure et celle de Gaspésie Gourmande
- Solde migratoire de la MRC Avignon positif depuis 2017
- Présence de certains programmes permettant l'embauche de TET
- Maillage potentiel entre entreprises productrices et transformatrices
- Présence d'une travailleuse de rang et de ACFA
- Possibilité de développer une branche régionale des Agricultrices du Québec pour traiter des enjeux touchant la condition féminine en agriculture
- L'image de marque de la Gaspésie

Menaces

- Population vieillissante (29,4 % de la population d'Avignon a 65 ans ou plus)
- Disparité démographique à l'intérieur de la MRC : la population de Matapédia-et-les-Plateaux est plus âgée et décline davantage que celle à l'est
- Facteurs de stress croissants
- Méconnaissance, de la population, de la profession et de la réalité agricole (ex. : concurrence mondiale, saisonnalité de la production et mythes véhiculés)
- Attentes sociétales croissantes envers les aliments produits (ex. : prix « acceptable », bien-être animal et commerce en ligne)
- Manque de reconnaissance pour le secteur, et pour les productrices et producteurs en particulier
- Programmes d'aide financière disponibles parfois peu flexibles
- Réglementation parfois contraignante, qui limite le déploiement de projets agricoles
- Pénurie de main-d'œuvre disponible et/ou formée
- Enjeux de cohabitation des usages, tels que le respect de la propriété privée (chasse, motoneige, etc.) et le partage de la route

11.6. Objectifs et principes de développement durable (ODD et PDD)

GRILLE D'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION ODD/PDD

ODD (ONU) / PDD (Québec)	DÉFINITION DE L'ODD OU DU PDD	CONTRIBUTION	
		OUI	NON
 1 PAS DE PAUVRETÉ ONU – Pas de pauvreté	Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.		X
 2 FAIM « ZÉRO » ONU – Faim « zéro »	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	X	
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ONU – Bonne santé et bien-être QC – Santé et qualité de vie	Donner les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.	X	
 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ ONU – Éducation de qualité QC – Accès au savoir	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.		X
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ONU – Égalité entre les sexes	Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser les femmes.		X
QC – Équité et solidarité sociales	Entreprendre les actions de développement dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, d'éthique et de solidarité sociale.		X
QC – Participation et engagement	Définir une vision concertée et durable du développement grâce à la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent.	X	
QC – Protection du patrimoine culturel	Assurer l'identification, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, qui reflète l'identité d'une société, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.	X	
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT ONU – Eau propre et assainissement	Assurer la qualité et la viabilité de l'accès à l'eau, accessibilité à des sanitaires.		X

	ONU – Énergie propre et d'un coût abordable	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes, à un coût abordable.		X
	ONU – Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes soient sûres, résilientes et durables.	X	
	ONU – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Intégrer la protection de l'environnement au processus de développement pour parvenir à un développement durable.		X
QC – Protection de l'environnement				
	ONU – Vie aquatique QC – Préservation de la biodiversité	<u>Vie aquatique</u> : Conserver les zones aquatiques et leurs ressources pour assurer leur durabilité et leur biodiversité. <u>Préservation de la biodiversité</u> : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.		X
	ONU – Vie terrestre QC – Préservation de la biodiversité	<u>Vie terrestre</u> : Préserver les écosystèmes terrestres en luttant contre la déforestation, la désertification et la dégradation des terres.		X
QC – Respect de la capacité de support des écosystèmes		Respecter la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité dans le cadre des activités humaines.		X
	ONU – Travail décent et croissance économique	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	X	
	ONU – Industrie, innovation et infrastructure	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.		X
	ONU - Inégalités réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.		X

	ONU/QC – Consommation et production responsables	Apporter des changements dans les modes de production et de consommation pour les rendre plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental : « Faire plus et mieux avec moins ».	<input checked="" type="checkbox"/>	
QC – Efficacité économique	Assurer une économie performante, porteuse d'innovation et une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>		
QC – Pollueur-payeur	Faire assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement aux personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement.		<input checked="" type="checkbox"/>	
QC – Internalisation des coûts	Intégrer à la valeur des biens et des services l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.		<input checked="" type="checkbox"/>	
	ONU – Paix, justice et institutions efficaces	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.		<input checked="" type="checkbox"/>
	ONU – Partenariats pour la réalisation des objectifs QC – Partenariats et coopération intergouvernementale	Collaborer entre les gouvernements afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.		<input checked="" type="checkbox"/>
QC – Subsidiarité	Déléguer les pouvoirs et les responsabilités au niveau approprié d'autorité. Rechercher une répartition adéquate des lieux de décision, avec le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.		<input checked="" type="checkbox"/>	
QC – Prévention	En présence d'un risque connu, mettre en place des actions de prévention, d'atténuation et de correction, en priorité à la source.		<input checked="" type="checkbox"/>	
QC – Précaution	Adopter des mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, même en l'absence de certitude scientifique complète.		<input checked="" type="checkbox"/>	



Photo : Emmanuelle Bois, MAPAQ